



Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

15 MARS 2024

STN TSX
NYSE





Table des matières		
Invitation aux actionnaires		4
Avis de convocation à l'assemblée		5
Renseignements généraux		7
À propos du vote		9
Ordre du jour de l'assemblée		14
1 États financiers		14
2 Élection des administrateurs		14
3 Nomination de l'auditeur		15
4 Vote consultatif non contraignant sur la rémunération des membres de la haute direction		15
Candidats à l'élection au conseil		17
Description des candidats		17
Renseignements supplémentaires sur les administrateurs		24
Rémunération des administrateurs		26
Éléments de la rémunération		26
Actionnariat des administrateurs		28
Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2023		30
Énoncé des pratiques en matière de gouvernance		31
Composition du conseil		32
Grille de compétences des administrateurs		35
Renseignements sur le conseil d'administration		36
Rôle et responsabilités du conseil d'administration		36
Siéger au conseil		38
Comptes rendus des comités		42
Comité d'audit et de gestion des risques		42
Comité de gouvernance et de rémunération		44
Comité du développement durable et de la sécurité		45
Développement durable		48
Engagement envers les actionnaires		49
Aperçu de la rémunération des membres de la haute direction		50
Sommaire des résultats et de la rémunération		50
Analyse de la rémunération		53
Description de la rémunération de 2023		70
Contrats d'emploi		72
Renseignements supplémentaires		76
Annexe A		78
Aperçu du régime incitatif à long terme de Stantec		78

Invitation aux actionnaires

Aux actionnaires,

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de Stantec vous invitent à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Stantec Inc., qui se tiendra comme suit :

Date : jeudi 9 mai 2024
Heure : 10 h 30 (HAR)
Lieu : Assemblée virtuelle accessible par webdiffusion audio en direct au
<https://web.lumiagm.com/281567372>
ID de la réunion : 281-567-372
Mot de passe : stantec2024 (sensible à la casse)

Cette année, Stantec tiendra une assemblée virtuelle uniquement. Au cours de l'assemblée virtuelle, vous ou votre fondé de pouvoir aurez la possibilité de voter en temps réel et d'interagir avec le conseil et la direction. Afin de maximiser l'accessibilité et de créer un environnement interactif et inclusif, Stantec met à la disposition de tous les participants à l'assemblée une technologie permettant de poser des questions et d'échanger en temps réel avec notre conseil et notre direction. Nous utilisons une plateforme de premier plan (Lumi) pour faciliter l'accès à notre assemblée et la diffuser en direct. Nous avons tenu nos assemblées de cette façon au cours des trois dernières années et les commentaires des actionnaires ont été positifs, les assemblées ont été captivantes et les incidences environnementales ont été réduites au minimum. Des renseignements détaillés sur les modalités d'accès à l'assemblée figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe et sur notre site Web à l'adresse [stantec.com](https://www.stantec.com). Les investisseurs sont également invités à communiquer avec nous par courriel à l'adresse ir@stantec.com s'ils ont des questions concernant l'accès à l'assemblée ou la participation à celle-ci.

À titre d'actionnaire, vous pourrez exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de toutes les questions soumises à l'assemblée. Votre vote est important et nous facilitons le vote en vous permettant de voter par procuration en tout temps avant l'assemblée. Nous vous encourageons à voter et vous offrons la possibilité de le faire en ligne, par téléphone ou par la poste. Vous pouvez également voter en assistant à l'assemblée virtuelle, en vous connectant en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/281567372>. Veuillez vous reporter aux directives qui figurent à la rubrique *Comment assister à l'assemblée virtuelle* qui commence à la page 10 de la circulaire ci-jointe pour obtenir de plus amples renseignements.

La circulaire fournit des détails sur toutes les questions dont est saisie l'assemblée, comme les renseignements sur nos candidats au poste d'administrateur et leur rémunération, nos auditeurs, nos pratiques en matière de gouvernance et notre programme de rémunération des membres de la haute direction. D'autres renseignements sur l'assemblée, ainsi qu'un guide de participation à l'assemblée virtuelle et l'ensemble de nos documents relatifs à l'assemblée, sont disponibles sur notre site Web à l'adresse [stantec.com](https://www.stantec.com) ainsi que sous notre profil sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web d'EDGAR, au www.sec.gov.

Veuillez retourner vos instructions de vote dès que possible afin que votre vote soit comptabilisé. Nous vous remercions de votre soutien continu.

Sincères salutations,



Douglas K. Ammerman, président
Conseil d'administration



Gordon A. Johnston, ing.
Président et chef de la direction

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et avis de disponibilité des documents de procuration

Avis est donné par les présentes que Stantec Inc. (« Stantec » ou la « Société ») tiendra son assemblée générale annuelle des actionnaires :

Quand : le jeudi 9 mai 2024
10 h 30 (HAR)

Où : Assemblée virtuelle accessible par webdiffusion audio en direct au <https://web.lumiagm.com/281567372>
ID de la réunion : 281-567-372
Mot de passe : stantec2024 (sensible à la casse)

L'assemblée sera tenue pour traiter des questions suivantes :

Ordre du jour de l'assemblée	Pour plus d'information
1 Recevoir les états financiers de Stantec pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport des auditeurs y afférent	Page 14 de la circulaire et rapport annuel 2023 de Stantec
2 Élire chacun des administrateurs de Stantec, qui demeureront en fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés	Pages 14 et 17 de la circulaire
3 Nommer l'auditeur de Stantec et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération	Page 15 de la circulaire
4 Examiner une résolution consultative non contraignante sur l'approche de Stantec en matière de rémunération des membres de la haute direction	Page 15 de la circulaire
5 Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée	

Le conseil a fixé au 15 mars 2024, à la fermeture des bureaux, la date de clôture des registres servant à établir les actionnaires ayant le droit d'être convoqués à l'assemblée et d'y voter. Seuls les actionnaires inscrits à cette date auront le droit de voter à l'égard des questions énoncées dans le présent avis.

Notification et accès

Comme il est permis par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, Stantec utilise les procédures de « notification et d'accès » pour la remise de sa circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») aux actionnaires inscrits et véritables dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. Ainsi, au lieu de recevoir notre circulaire par la poste, vous pourrez y accéder en ligne. Le présent avis vous explique comment consulter notre circulaire en ligne et en demander une copie papier. Les procédures de notification et d'accès offrent aux actionnaires un plus grand choix, réduisent considérablement nos coûts d'impression et d'envoi par la poste et sont plus respectueuses de l'environnement, car elles permettent de réduire la consommation de papier et d'énergie.

COMMENT ACCÉDER À LA CIRCULAIRE

Sur notre site Web : stantec.com
Sous Investors // Financial Reports & Filings (en anglais seulement)

Sur SEDAR+, sous notre profil : sedarplus.ca

Sur EDGAR, sous notre profil : sec.gov/edgar

Il est très important que vous lisiez la circulaire attentivement avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Vote

Veuillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis. Vous trouverez, joint au présent avis, un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote que vous pouvez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions de Stantec.

Vous pouvez voter en ligne, par téléphone ou par la poste. Veuillez lire les instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct pour savoir comment exercer vos droits de vote au moyen de ces méthodes.

Actionnaires inscrits :

Computershare doit recevoir votre formulaire de procuration, ou vous devez avoir voté par Internet ou par téléphone, avant le mardi 7 mai 2024 à 10 h 30 (HAR).

Actionnaires véritables :

Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour que Computershare ait le temps de traiter votre vote avant le mardi 7 mai 2024 à 10 h 30 (HAR). Veuillez vous reporter au formulaire d'instructions de vote pour obtenir de plus amples renseignements.

Comment demander une copie papier de la circulaire

Stantec fournira sans frais une copie papier de la circulaire à tout actionnaire qui en fait la demande, pendant une période d'un an à compter de la date à laquelle la circulaire est déposée sur SEDAR+. Voici comment vous pouvez demander une copie papier :

Avant l'assemblée

Si votre demande est faite avant la date de l'assemblée, la circulaire vous sera postée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour vous assurer de recevoir votre copie papier avant la date limite pour le vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit nous parvenir au plus tard à 10 h 30 (HAR) le lundi 29 avril 2024 (cette date butoir tient compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes et du délai usuel d'envoi postal).

Actionnaires inscrits

Appelez le service d'assistance au 1-866-962-0498. Veuillez noter qu'il vous sera demandé de fournir le numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre formulaire de procuration.

Actionnaires véritables

Appelez le service d'assistance au 1-877-907-7643. Veuillez noter qu'il vous sera demandé de fournir le numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.

Après l'assemblée

Si votre demande est faite le 9 mai 2024 ou après cette date, la circulaire vous sera postée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande. Veuillez appeler au 1-844-916-0609 pour obtenir une copie de la circulaire.

Vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Pour toute question concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez appeler

- Société de fiducie Computershare du Canada au 1-800-564-6253 (si vous êtes un actionnaire inscrit) ou
- Broadridge Financial Solutions, Inc. au 1-844-916-0609 (si vous êtes un actionnaire véritable)

Par ordre du conseil d'administration,



Paul J. D. Alpern
Vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux
15 mars 2024

Renseignements généraux

Vous avez reçu la présente circulaire parce que vous déteniez des actions ordinaires de Stantec Inc. à la fermeture des bureaux le 15 mars 2024 (la « date de clôture des registres ») et que vous avez le droit d'être convoqué à notre assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le jeudi 9 mai 2024 (ou une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report) et d'y voter.

La présente circulaire et les autres documents destinés aux porteurs de titres sont envoyés aux propriétaires inscrits et aux propriétaires véritables des actions ordinaires de Stantec. Si vous êtes un actionnaire véritable et que le mandataire de Stantec vous a envoyé ces documents directement, vos nom et adresse ainsi que les renseignements concernant les titres que vous détenez ont été obtenus auprès de l'intermédiaire qui détient vos titres pour votre compte, conformément aux exigences des autorités en valeurs mobilières compétentes.

Veuillez noter que nous tiendrons l'assemblée en format virtuel seulement pour faciliter la participation des actionnaires.

La direction sollicite votre procuration en vue de l'assemblée et Stantec assume le coût de la sollicitation (y compris les frais pour envoyer par la poste les documents à nos actionnaires véritables par l'entremise de leurs intermédiaires). Stantec peut solliciter des procurations par la poste, mais également par téléphone, par courriel ou en personne. Si elle le juge opportun, Stantec peut retenir les services d'une agence chargée de solliciter des procurations pour son compte au Canada et aux États-Unis. Stantec prendra en charge tous les frais liés à la sollicitation de procurations par la Société ou pour son compte.

Dans la présente circulaire, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes « nous », « notre », « nos », « Stantec » ou la « Société » renvoient à Stantec Inc., et les termes « vous », « votre », « vos » et « actionnaire » renvoient aux porteurs d'actions ordinaires de Stantec. Le « conseil d'administration » ou le « conseil » renvoient au conseil d'administration de Stantec Inc.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant notre entreprise dans notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Des copies de ces documents ainsi que nos autres documents publics sont disponibles sur notre site Web au www.stantec.com, sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR+ ») au www.sedarplus.ca et sur le système Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval (« EDGAR ») au www.sec.gov.

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 15 mars 2024, et tous les montants en dollars sont libellés en dollars canadiens.

Notification et accès

Comme il est permis par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, Stantec utilise les procédures de « notification et d'accès » pour la remise de la présente circulaire aux actionnaires inscrits et véritables. Les procédures de notification et d'accès comprennent un ensemble de règles permettant aux émetteurs d'afficher des versions électroniques de leurs documents reliés aux procurations en ligne, sur SEDAR+ et un autre site Web, plutôt que d'en envoyer des exemplaires imprimés aux actionnaires. Dans le cadre des procédures de notification et d'accès, les actionnaires reçoivent tout de même un formulaire de procuration ou d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée. Cependant, plutôt que de recevoir des copies papier des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires reçoivent un avis qui contient les renseignements sur la façon de consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne et d'en demander une copie papier. Les procédures de notification et d'accès offrent un avantage direct à Stantec en réduisant considérablement ses frais d'impression et d'envoi par la poste et sont plus respectueuses de l'environnement.

Actions donnant droit de vote

En date du 15 mars 2024, la Société comptait 114 066 995 actions ordinaires émises et en circulation. Chaque action ordinaire confère à son porteur une voix à l'égard de chaque question soumise à l'assemblée.

Actionnaires principaux

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire de Stantec ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, 10 % ou plus des actions ordinaires de Stantec ou n'exerce une emprise sur un tel pourcentage de ces actions.

À propos du vote

Qui peut voter

Vous êtes autorisé à voter à l'assemblée si vous déteniez des actions ordinaires de Stantec à la fermeture des bureaux le 15 mars 2024. Les actionnaires voteront sur trois points à l'ordre du jour et sur toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée. Chaque question devant être étudiée à l'assemblée doit être approuvée à la majorité simple (soit 50 % plus 1) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par procuration à l'assemblée.

Comment voter à l'avance

L'exercice du vote avant l'assemblée est la façon la plus simple d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. La façon de voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit (véritable). Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions en votre nom. Vous êtes un actionnaire véritable si vos actions sont détenues au nom de votre prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière) et que vous êtes le propriétaire véritable des actions. Si vous ne savez pas si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), l'agent des transferts de Stantec, en composant le 1-800-564-6253 (Amérique du Nord) ou le 1-514-982-7555 (International).

Comment voter à l'avance – actionnaires inscrits

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez reçu un formulaire de procuration. Le vote par procuration signifie que vous avez nommé une personne ou une entité (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions. Il n'est pas nécessaire que votre fondé de pouvoir soit un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom. Veuillez vous reporter à la rubrique *Désigner un fondé de pouvoir pour qu'il vote à l'assemblée* ci-après.

Si vous ne désignez pas votre propre fondé de pouvoir, Douglas K. Ammerman et Gordon A. Johnston, les représentants de Stantec désignés sur le formulaire de procuration, agiront comme fondés de pouvoir et exerceront les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions. Votre fondé de pouvoir disposera d'un pouvoir discrétionnaire pour voter à l'égard des modifications apportées aux questions soumises à l'assemblée ou de toute autre question devant faire l'objet d'un vote à l'assemblée.

Comment voter par procuration en tant qu'actionnaire inscrit

Par Internet	Visitez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez ensuite indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui figurent sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions données en ligne.
Par téléphone	Composez le numéro sans frais indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez ensuite indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui figurent sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions. <i>Note : Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer que les représentants de Stantec indiqués sur votre formulaire de procuration.</i>
Par la poste	Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration en suivant les instructions fournies; retournez-le par la poste en utilisant l'enveloppe fournie.

Comment voter à l'avance – actionnaires véritables

À titre d'actionnaire véritable, vous avez reçu un formulaire d'instructions de vote de votre intermédiaire. Veuillez suivre les instructions qui figurent sur votre formulaire d'instructions de vote et envoyez vos instructions de vote à votre prête-nom qui votera en votre nom. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre date limite pour le retour de votre formulaire d'instructions de vote sera vraisemblablement plus hâtive. Veuillez donc vous assurer d'envoyer le formulaire plus tôt afin de laisser suffisamment de temps à votre prête-nom pour recevoir vos instructions de vote et les envoyer à l'agent des transferts de Stantec, Computershare, avant l'heure limite pour la remise des procurations.

La plupart des prête-noms délèguent la responsabilité d'obtenir des instructions de vote de la part de leurs clients à Broadridge Financial Solutions, Inc. (« Broadridge »). Broadridge poste habituellement un formulaire d'instructions de vote numérisable qui peut être rempli par téléphone, par la poste ou par Internet à l'adresse proxyvote.com. Votre

formulaire d'instructions de vote vous donne le droit de nommer une personne ou une société (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions.

Comment voter à l'avance – employés détenant des actions aux termes du régime d'achat d'actions des employés (« RAAE »)

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire du RAAE de Stantec au Canada, vous pouvez donner à la Financière Manuvie, fiduciaire du régime, des instructions sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Suivez les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration :

Comment voter par procuration en tant qu'actionnaire employé qui détient des actions aux termes du RAAE

Par Internet	Visitez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui sont indiqués sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions données en ligne.
Par téléphone	Composez le numéro sans frais indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui sont indiqués sur le formulaire de procuration et suivre les instructions. <i>Note : Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer que les représentants de Stantec indiqués sur votre formulaire de procuration.</i>
Par la poste	Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration en suivant les instructions fournies; retournez-le par la poste en utilisant l'enveloppe fournie.

Si vous détenez des actions par l'intermédiaire du RAAE de Stantec aux États-Unis, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote qui comprendra des instructions sur l'exercice du droit de vote rattaché à vos actions.

Les droits de vote rattachés à vos actions d'employé seront exercés pour ou contre les points à l'ordre du jour, ou ne seront pas exercés, conformément à vos instructions. Si le fiduciaire du régime ne reçoit pas votre procuration ou votre formulaire d'instructions de vote conformément aux formalités énoncées ci-dessus, les droits de vote rattachés à vos actions d'employé ne seront pas exercés à l'assemblée.

Envoyez vos instructions de vote immédiatement

Prenez le temps de lire la présente circulaire et d'exercer ensuite les droits de vote rattachés à vos actions. Quelle que soit la méthode que vous choisissiez, nous devons recevoir vos instructions de vote au plus tard à 10 h 30 (heure avancée des Rocheuses) le 7 mai 2024 pour nous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), vous devrez laisser suffisamment de temps à votre prête-nom (ou à son représentant) pour recevoir vos instructions de vote et les transmettre à l'agent des transferts de Stantec, Computershare.

Si l'assemblée est ajournée ou reportée, vous devez envoyer vos instructions de vote au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée.

Comment assister à l'assemblée virtuelle

Utilisez votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur pour assister à notre assemblée virtuelle. Vous pouvez assister à l'assemblée en tant qu'invité ou y participer en ligne de la façon décrite ci-après.

Liste de vérification en vue de l'assemblée virtuelle

Assurez-vous d'avoir ce qui suit pour accéder à l'assemblée en ligne :

1. La dernière version de Chrome, Safari, Edge ou Firefox comme fureteur
2. Le numéro d'identification de l'assemblée de Stantec : 281-567-372
3. Le mot de passe pour l'assemblée : stantec2024 (sensible à la casse)
4. Votre nom d'utilisateur et/ou numéro de contrôle (voir ci-après)

Assister en tant qu'invité

Le fait d'assister à l'assemblée en tant qu'invité vous permet d'écouter, de poser des questions et de discuter avec la direction, les membres du conseil et les autres actionnaires. Toutefois, en tant qu'invité, vous ne pouvez pas voter à l'assemblée.

Comment se connecter

Vous devriez vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'assemblée

Rendez-vous au <https://web.lumiagm.com/281567372> sur votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur. Cliquez sur « Login » et inscrivez le mot de passe : stantec2024 (sensible à la casse).

Cliquez sur « Invité » puis remplissez le formulaire en ligne.

Exercer le droit de vote rattaché à vos actions en temps réel

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à l'assemblée, poser des questions et interagir avec la direction, les membres du conseil et les autres actionnaires.

Comment se connecter

Vous ou votre fondé de pouvoir devriez vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'assemblée

Rendez-vous au <https://web.lumiagm.com/281567372> sur votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur. Cliquez sur « Login » et inscrivez le mot de passe : stantec2024 (sensible à la casse).

Si vous êtes un actionnaire inscrit, entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration comme nom d'utilisateur.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez nommé une autre personne à titre de fondé de pouvoir (un tiers fondé de pouvoir), ou si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous vous êtes nommé vous-même ou avez nommé une autre personne à titre de fondé de pouvoir, cette personne recevra un avis par courriel de Computershare, comportant un numéro de contrôle qui servira également de nom d'utilisateur (voir ci-après).

Si vous êtes un actionnaire inscrit, un actionnaire véritable ou un actionnaire employé et que vous nommez une autre personne que les représentants de Stantec nommés dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote pour assister à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir, vous devez les inscrire auprès de Computershare à l'adresse <https://www.computershare.com/Stantec>. Des instructions détaillées sur la désignation d'un tiers fondé de pouvoir pour voter à l'assemblée sont fournies ci-après.

Désigner un fondé de pouvoir pour qu'il vote à l'assemblée

En tant qu'actionnaire, vous avez le droit de nommer une personne ou une entité (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions. **Vous pouvez nommer une personne autre que Douglas K. Ammerman et Gordon A. Johnston pour vous représenter à l'assemblée.** Il n'est pas nécessaire que votre fondé de pouvoir soit un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom.

Actionnaires inscrits et employés détenant des actions aux termes du RAAE

Si vous souhaitez nommer une personne autre que les représentants de Stantec figurant dans votre formulaire de procuration pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions, inscrivez le nom de la personne ou de la société que vous nommez en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration qui se trouve dans votre trousse de documents. Suivez les instructions pour soumettre votre formulaire de procuration à Computershare.

Après avoir soumis votre formulaire de procuration à Computershare, vous DEVEZ inscrire votre fondé de pouvoir auprès de Computershare.

Rendez-vous au <https://www.computershare.com/Stantec> avant 10 h 30 (HAR) le 7 mai 2024 pour inscrire votre fondé de pouvoir et fournir les coordonnées requises. Computershare a besoin de ces renseignements pour confirmer l'inscription et faire parvenir une notification par courriel contenant un numéro de contrôle. Votre fondé de pouvoir a besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Votre fondé de pouvoir devrait recevoir une notification par courriel après 10 h 30 (HAR) le 7 mai 2024.

Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions, mais il aura le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard des modifications apportées aux points à l'ordre du jour de l'assemblée ou de toute autre question soumise au vote à l'assemblée.

Actionnaires véritables

Si vous souhaitez participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel, inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet sur votre formulaire d'instructions de vote pour demander à votre prête-nom de vous nommer comme fondé de pouvoir.

Après avoir soumis votre formulaire d'instructions de vote à votre prête-nom, vous DEVEZ vous inscrire comme tiers fondé de pouvoir.

Rendez-vous au <https://www.computershare.com/Stantec> avant 10 h 30 (HAR) le 7 mai 2024 pour vous inscrire et fournir les coordonnées requises. Computershare a besoin de ces renseignements pour confirmer l'inscription et vous faire parvenir une notification par courriel contenant un numéro de contrôle. Vous avez besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous devriez recevoir votre notification par courriel après 10 h 30 (HAR) le 7 mai 2024.

Si vous êtes un actionnaire véritable situé aux États-Unis et que vous souhaitez participer ou voter à l'assemblée ou, s'il est permis de le faire, si vous souhaitez nommer un tiers pour qu'il agisse comme votre fondé de pouvoir, vous devez suivre les instructions qui figurent sur le formulaire d'instructions de vote pour obtenir une procuration légale valide auprès de votre intermédiaire. Après avoir obtenu une procuration légale valide de votre intermédiaire, vous devez soumettre celle-ci à Computershare. Les demandes d'inscription des actionnaires véritables situés aux États-Unis qui souhaitent voter à l'assemblée ou, s'il est permis de le faire, qui souhaitent nommer un tiers comme fondé de pouvoir doivent être envoyées par courriel ou par messagerie à l'adresse suivante : uslegalproxy@computershare.com (par courriel); ou Computershare Trust Company, Attention: Proxy Department, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada (par messagerie), et dans les deux cas, elles doivent porter la mention « Legal Proxy » (Procuration légale) et être parvenues à destination au plus tard à la date et à l'heure limites pour le vote, soit 10 h 30 (HAR) le 7 mai 2024.

Une fois que vous vous connectez à l'assemblée, n'oubliez pas de rester connecté à Internet pour pouvoir voter lorsque le scrutin commencera.

Participer et voter à l'assemblée

Il est facile de participer et de voter à l'assemblée grâce à la plateforme de réunion virtuelle de bout en bout Lumi. La technologie de la salle de réunion permet l'affichage instantané des renseignements pour les invités, les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir qui sont connectés à l'assemblée. Les participants à l'assemblée peuvent soumettre des questions et des commentaires en tout temps au cours de l'assemblée dans la section Questions (Q&A) de la plateforme. Au début de l'assemblée, la fenêtre du scrutin relatif aux questions soumises au vote à l'assemblée s'ouvrira et s'affichera automatiquement, et permettra aux participants d'indiquer leur vote et de recevoir une confirmation de vote instantanément. Les participants pourront modifier leur vote à tout moment pendant la période de vote et leur confirmation de vote sera mise à jour en conséquence. Le président de l'assemblée avisera les participants avant la clôture du vote. Les invités, les actionnaires et les fondés de pouvoir pourront disposer de plus de temps pour poser des questions et interagir avec la direction et le conseil.

Stantec a choisi la plateforme d'assemblée virtuelle Lumi car elle est reconnue pour sa convivialité. L'accessibilité et la participation sont importantes, et c'est pourquoi la salle de réunion a été conçue pour être intuitive pour tous les actionnaires, sans égard à leur niveau d'habileté numérique. Lumi permet le clavardage en direct et offre du soutien technique le jour de l'assemblée. De plus, les actionnaires sont invités à communiquer avec Stantec à l'adresse ir@stantec.com avant l'assemblée pour obtenir de l'aide supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, les invités, les actionnaires et leurs fondés de pouvoir peuvent consulter notre guide de participation à l'assemblée.

virtuelle (*Virtual Meeting Guide*, en anglais seulement) qui se trouve sur la page *Events & Presentations* de la section *Investors* de notre site Web à l'adresse stantec.com.

Changer votre vote

Actionnaires inscrits et employés détenant des actions aux termes du RAAE

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez voté par procuration, vous pouvez révoquer votre procuration de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En donnant de nouvelles instructions de vote sur un formulaire de procuration portant une date ultérieure ou à un moment ultérieur si vous votez par téléphone ou par Internet. Computershare doit recevoir les nouvelles instructions de vote au plus tard à 10 h 30 (HAR) le 7 mai 2024 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard à 10 h 30 (HAR) le jour ouvrable précédant la date de la reprise de l'assemblée.
- En faisant parvenir un formulaire de révocation de procuration au siège social de Stantec (à l'attention de notre secrétaire général au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) T5J 0K4) à quelque moment que ce soit avant 10 h 30 (HAR) le 8 mai 2024 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, avant 10 h 30 (HAR) le jour ouvrable précédant la date de la reprise de l'assemblée.

Vous pouvez également révoquer votre procuration de toute autre manière permise par la loi.

Actionnaires véritables

Si vous êtes un actionnaire véritable, vous pouvez révoquer vos instructions de vote en communiquant avec la personne qui gère votre compte. Toutefois, vous êtes assujéti aux mêmes délais que les actionnaires inscrits, lesquels sont indiqués ci-dessus.

Si vous êtes un actionnaire employé et que vous avez voté par procuration, vous pouvez révoquer votre procuration en donnant de nouvelles instructions de vote sur une procuration portant une date ultérieure ou à un moment ultérieur si vous votez par téléphone ou par Internet. Cependant, toute nouvelle instruction de vote ne prendra effet que si elle est reçue au plus tard à 10 h 30 (HAR) le 7 mai 2024 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard à 10 h 30 (HAR) l'avant-dernier jour ouvrable précédant la reprise de l'assemblée.

Questions à l'égard desquelles vous voterez

Vous voterez à l'égard des questions suivantes :

- l'élection des administrateurs de Stantec;
- la nomination des auditeurs de Stantec;
- une résolution consultative non contraignante sur l'approche de Stantec en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Ordre du jour de l'assemblée* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres points à l'ordre du jour

En date du 15 mars 2024, ni les administrateurs ni les membres de la haute direction de la Société ne sont au courant d'une modification ou autre question devant être présentée à l'assemblée aux fins de vote.

Confidentialité de votre vote

Dans des circonstances normales, votre vote demeurera confidentiel parce que l'agent des transferts de la Société compile les procurations et les voix exprimées. Toutefois, ce caractère confidentiel peut être compromis si la validité ou la révocation d'une procuration est remise en question ou si un autre problème similaire survient. Cela pourrait aussi se produire si le conseil décide qu'il est dans l'intérêt de la Société ou de ses actionnaires de communiquer la façon dont les droits de vote ont été exercés.

Ordre du jour de l'assemblée

1 États financiers

Nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 seront présentés à l'assemblée. Nos états financiers sont compris dans notre rapport annuel de 2023, que l'on peut consulter sur notre site Web, au stantec.com, et sur le site Web de SEDAR+, au sedarplus.ca. On peut consulter notre formulaire 40-F sur le site Web d'EDGAR, au sec.gov. Si vous souhaitez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents, veuillez communiquer avec notre secrétaire général au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) T5J 0K4.

2 Élection des administrateurs

Neuf candidats se présenteront à l'élection des administrateurs à l'assemblée. Tous les candidats aux postes d'administrateurs siègent actuellement au conseil de la Société. La rubrique *Candidats à l'élection au conseil* de la présente circulaire fournit des renseignements sur l'expérience, la formation et les principales compétences de chaque candidat. Nous estimons que chacune des personnes mises en candidature possède les qualités requises pour siéger au conseil de Stantec.

Si, pour quelque raison que ce soit qui pourrait se présenter avant l'assemblée, un candidat n'est pas en mesure d'agir à titre d'administrateur, la personne désignée dans votre procuration aura le pouvoir discrétionnaire de voter pour un autre candidat à l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son remplaçant soit dûment élu ou nommé.

Les personnes suivantes qui figurent à la rubrique *Candidats à l'élection au conseil* de la présente circulaire se présenteront à l'élection à l'assemblée à titre de candidats de la direction :

Douglas K. Ammerman
Martin A. à Porta
Shelley A. M. Brown

Angeline G. Chen
Patricia D. Galloway
Gordon A. Johnston

Donald J. Lowry
Marie-Lucie Morin
Celina J. Wang Doka

Comme nous imposons une limite de 15 ans à la durée du mandat des administrateurs, M. Gomes ne se présentera pas en vue de sa réélection à l'assemblée. Aucun renseignement concernant les fonctions de M. Gomes au sein du conseil ne figure dans la rubrique qui présente les candidats à l'élection au conseil, mais des renseignements à son sujet figurent dans les rubriques de la présente circulaire qui concernent les membres du conseil au 31 décembre 2023 et jusqu'à la date de l'assemblée.

Exigence relative à l'élection à la majorité des administrateurs

Stantec est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Aux termes de la LCSA, les actionnaires peuvent voter « pour » ou « contre » chaque candidat au poste d'administrateur et, pour qu'un candidat soit élu, le nombre de voix exprimées « pour » ce candidat doit représenter la majorité des voix exprimées à l'égard de celui-ci. Si un candidat à un poste d'administrateur ne reçoit pas une telle majorité des voix, il ne peut être nommé au conseil, sauf dans des circonstances limitées où il est nécessaire de s'assurer que le conseil compte le nombre requis d'administrateurs résidents canadiens ou indépendants. Les administrateurs en fonction qui ne reçoivent pas l'appui de la majorité peuvent demeurer en fonction pendant un maximum de 90 jours après l'assemblée jusqu'à ce que leur remplaçant soit nommé ou élu.

Nous vous recommandons de voter **POUR** l'élection des candidats indiqués ci-dessus. Sauf s'ils ont reçu des instructions à l'effet contraire, les représentants de la direction qui sont désignés dans la procuration ci-jointe ont l'intention de voter **POUR** l'élection de chacun des candidats indiqués ci-dessus.

3 Nomination de l'auditeur

Le conseil recommande que le mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») à titre d'auditeur soit reconduit jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires selon une rémunération qui sera fixée par le conseil. PwC agit à titre d'auditeur depuis le 1^{er} juin 2021.

Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau qui suit présente les honoraires que Stantec a versés à PwC au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

Catégorie	Note	2022 (\$)	2023 (\$)
Services d'audit	1	6 144 700	7 330 900
Services liés à l'audit	2	-	-
Services fiscaux	3	365 900	114 400
Autres services	4	23 300	255 300
Total		6 533 900	7 700 600

1. Services d'audit : Services d'audit fournis par PwC relativement à l'audit et l'examen des états financiers de Stantec ou services normalement fournis par PwC dans le cadre des dépôts ou des missions prévus par les lois et les règlements, y compris les examens trimestriels, les consultations comptables, les audits des filiales visées prévus par la loi et les consultations sur les normes internationales d'information financière.
2. Services liés à l'audit : Ces services peuvent comprendre des services de certification qui ne sont pas requis par les lois ou les règlements et les missions d'examen. Aucuns honoraires pour services liés à l'audit n'ont été versés en 2022 et en 2023.
3. Services fiscaux : Services professionnels fournis par PwC en matière de consultation et de conformité fiscale.
4. Autres services : Services de certification non liés à l'audit et services connexes fournis par PwC.

Nous vous recommandons de voter **POUR** la reconduction du mandat de PwC à titre d'auditeur jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires selon la rémunération fixée par le conseil. Sauf s'ils ont reçu des instructions à l'effet contraire, les représentants de la direction qui sont désignés dans la procuration ci-jointe ont l'intention de voter **POUR** la reconduction du mandat de PwC à titre d'auditeur.

4 Vote consultatif non contraignant sur la rémunération des membres de la haute direction

En 2023, Stantec a tenu un vote consultatif des actionnaires sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. Sur la totalité des voix exprimées, 96,13 % ont approuvé l'approche de la Société. La Société donne de nouveau l'occasion aux actionnaires de s'exprimer à l'assemblée dans le cadre d'un vote consultatif sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, laquelle est décrite à la rubrique *Aperçu de la rémunération des membres de la haute direction* de la présente circulaire (qui débute à la page 50). La sous-rubrique *Analyse de la rémunération* indique la manière dont nous rémunérons nos membres de la haute direction, les divers éléments de la rémunération de nos membres de la haute direction visés et la manière dont leur rémunération est liée aux résultats de Stantec. Nous invitons tous les actionnaires qui souhaitent faire des observations au sujet de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction à les faire parvenir à Marie-Lucie Morin, présidente du comité de gouvernance et de rémunération, aux soins de Stantec Inc., à l'attention du secrétaire général, au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) T5J 0K4.

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à voter sur la résolution consultative suivante :

Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires approuvent l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction qui est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société remise dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2024 de la Société.

Comme il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lient pas le conseil. Toutefois, le comité de gouvernance et de rémunération du conseil analysera les résultats du vote et en tiendra compte dans son examen des principes, des politiques et du programme de rémunération des membres de la haute direction. La Société communiquera les résultats de ce vote dans son rapport sur les résultats des votes tenus à l'assemblée.

Nous vous recommandons de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction. Sauf s'ils ont reçu des instructions à l'effet contraire, les représentants de la direction désignés dans la procuration ci-jointe ont l'intention de voter **POUR** cette résolution.

Candidats à l'élection au conseil

Description des candidats

Les tableaux suivants donnent de l'information, en date du 31 décembre 2023, sur les candidats à l'élection au conseil, y compris leurs antécédents professionnels et leurs compétences clés qui sont pertinentes aux fonctions qu'ils exerceront au sein du conseil. Tous les candidats siègent actuellement au conseil de Stantec.



Douglas K. Ammerman
Administrateur de sociétés

Laguna Beach (Californie)
États-Unis

Âge : 72 ans
Administrateur depuis 2011
Administrateur indépendant

Douglas Ammerman est un associé retraité de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Au cours de ses quelque 30 années de carrière chez KPMG, il a été associé au sein du cabinet national, associé directeur du bureau d'Orange County et membre du comité de mises en candidature de son conseil d'administration. Il est titulaire d'une maîtrise en fiscalité des entreprises de l'université Southern California ainsi que d'un baccalauréat ès arts avec spécialisation en comptabilité de l'université de l'État de la Californie à Fullerton. Ancien président et administrateur émérite du Pacific Club, il a été adjoint spécial du ministre des affaires intérieures durant la présidence de Ronald Reagan.

Compétences clés

- Expertise comptable
- Conseil de sociétés ouvertes
- Gestion de services professionnels

Participation au conseil et aux comités en 2023

Conseil d'administration (président)	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques	4 de 4	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération	5 de 5	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	6 de 6	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés¹

Fidelity National Financial, Inc. (NYSE – FNF)	Comité d'audit (président)
Dun & Bradstreet Holdings, Inc. (NYSE – DNB)	Comité d'audit (président)
F&G Annuities & Life, Inc. (NYSE – FG)	Comité d'audit (président)
Cannae Holdings, Inc. (NYSE – CNNE)	Comité d'audit (président)

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	10 500 791 \$
-----------------------	---------------

¹ Les autres conseils d'administration de sociétés ouvertes auxquels M. Ammerman siège sont liés, ce qui donne lieu à des synergies et à des chevauchements qui atténuent considérablement toute préoccupation liée au cumul des mandats d'administrateur. Voir la page 40 de la présente circulaire pour en savoir plus.



Martin A. à Porta
Administrateur de sociétés

Zoug (Suisse)

Âge : 53 ans
Administrateur depuis 2021
Administrateur indépendant

Martin à Porta est un cadre et un consultant chevronné qui, depuis 25 ans, travaille au sein d'entreprises de services professionnels et d'entreprises industrielles et offre du soutien à de telles entreprises, y compris Siemens, où il a travaillé pendant plus d'une décennie et occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes partout dans le monde. Plus récemment, M. à Porta a agi comme président et chef de la direction de Pöyry Plc, une société internationale de services-conseils et d'ingénierie, fournissant des services en matière de production, de transmission et de distribution d'électricité; de sylviculture; de bioraffinage et de produits chimiques; de mines et métaux; d'infrastructures; d'eau et de services environnementaux. M. à Porta fournit actuellement des services de transformation, de croissance et de conseils stratégiques à plusieurs sociétés et il siège au conseil d'administration d'UPM Biofore, une entreprise de premier plan dans le domaine de la bio-industrie forestière située à Helsinki, en Finlande, et au conseil d'administration de BKW AG, une société internationale des secteurs de l'énergie et des infrastructures offrant des services dans les domaines de l'énergie, du bâtiment et des infrastructures. Il est titulaire d'une maîtrise ès sciences en ingénierie de l'ETH Zurich, Swiss Federal Institute of Technology.

Compétences clés

- Direction d'entreprises
- Développement durable
- Expérience du secteur

Participation au conseil et aux comités en 2023

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération	5 de 5	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	6 de 6	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

UPM-Kymmene Corporation (NASDAQ Helsinki – UPM)	Comité de la rémunération (président)
BKW AG (SIX Swiss Exchange – BKW)	—

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	2 375 438 \$
-----------------------	--------------



Shelley A. M. Brown
Administratrice de sociétés

Saskatoon (Saskatchewan)
Canada

Âge : 67 ans
Administratrice depuis 2018
Administratrice indépendante

Shelley Brown compte plus de 30 ans d'expérience à titre de membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, d'associations et de sociétés à but lucratif, y compris Inter Pipeline Ltd., Deloitte Canada, le Conseil de surveillance des normes comptables et le conseil des gouverneurs de l'University of Saskatchewan. Elle met à profit ses compétences en planification stratégique, en bonne gouvernance, en finances et en gestion des risques. Au cours de sa brillante carrière de 40 ans en comptabilité, M^{me} Brown a été associée dans deux des plus grands cabinets de services professionnels du monde. À titre de présidente de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, elle a joué un rôle clé dans l'unification de la profession comptable canadienne, qui a mené à la création des Comptables professionnels agréés du Canada. Elle est également une leader reconnue en matière de diversité et d'inclusion, et a été inscrite au palmarès des 100 femmes les plus influentes du Canada pendant quatre ans, ce qui lui a valu d'être intronisée au Women's Executive Network Hall of Fame. En 2018, M^{me} Brown a été nommée membre de l'Ordre du Canada pour ses contributions professionnelles et communautaires.

Compétences clés

- Experte en finances
- Gouvernance
- Environnements de contrôle en entreprise et évaluation des risques

Participation au conseil et aux comités en 2023

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques (présidente)	4 de 4	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

—	—
---	---

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	2 101 640 \$
-----------------------	--------------



Angeline G. Chen

Avocate

Bethesda (Maryland)
États-Unis

Âge : 58 ans
Administratrice depuis 2023
Administratrice indépendante

Angeline Chen est une cadre et une avocate qui travaille dans le secteur des logiciels au sein du marché fédéral américain. Elle compte près de 30 ans d'expérience en affaires dans de nombreux secteurs, dont l'aérospatiale et la défense, et les secteurs manufacturier et industriel. Elle possède une expertise en matière de sécurité nationale américaine, de cybersécurité, de gestion des risques, de gouvernance, de conformité réglementaire et de fusions et acquisitions. Auparavant, M^{me} Chen a été avocate conseil d'un grand cabinet d'avocats américain, et également vice-présidente, cheffe du contentieux, cheffe de la conformité et secrétaire générale de Siemens Government Technologies (filiale de Siemens AG) et de Fincantieri Marine Group, et a occupé des postes de haute direction au sein du gouvernement américain et de Lockheed Martin Corporation. Elle siège actuellement aux conseils d'Advisory Board for Women, Power and Influence in the Law et de Georgetown University Cybersecurity Law Institute. Ardente défenseuse de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en milieu de travail, M^{me} Chen est la présidente élue de l'association du barreau asiatique de la région métropolitaine de Washington, D.C. et membre active du comité DEI de l'Association for Corporate Counsel. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'un diplôme en droit de l'Université de Villanova, d'une maîtrise en droit international et comparé de l'Université de Georgetown et d'un MBA de l'Université du Maryland. Elle poursuit actuellement des études à la maîtrise en cybersécurité à l'Université Brown.

Compétences clés

- Affaires gouvernementales américaines
- Cybersécurité
- Gouvernance

Participation au conseil et aux comités en 2023¹

Conseil d'administration	4 de 4	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques	2 de 2	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération	2 de 2	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

—

—

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	214 255 \$
-----------------------	------------

1. M^{me} Chen a été nommée au conseil d'administration le 11 mai 2023.



Patricia D. Galloway
Administratrice de sociétés

Cle Elum (Washington)
États-Unis

Âge : 66 ans
Administratrice depuis 2020
Administratrice indépendante

Patricia Galloway a occupé plusieurs postes de haute direction et elle compte plus de 30 années d'expérience en gestion des risques d'entreprise. M^{me} Galloway est présidente du conseil de Pegasus Global Holdings, Inc. (Pegasus-Global), société qui offre des services de gestion des risques et de gestion ainsi que des services-conseils stratégiques aux entreprises. De juillet à décembre 2018, M^{me} Galloway a siégé au conseil de SCANA Corporation comme présidente du comité spécial des litiges. Son mandat a pris fin avec la fusion entre SCANA et Dominion Energy, Inc. De 2008 à 2018, M^{me} Galloway a été cheffe de la direction de Pegasus-Global. Elle a aussi siégé au U.S. National Science Board de 2006 à 2012. Auparavant, de 1981 à 2008, M^{me} Galloway a occupé divers postes au sein de The Nielsen-Wurster Group, Inc., notamment ceux de cheffe de la direction et directrice, et de présidente et cheffe des finances. M^{me} Galloway a été la première femme à occuper le poste de présidente de l'American Society of Civil Engineers. Elle a agi à titre d'administratrice de l'American Arbitration Association de 2010 à 2020 et agit actuellement comme arbitre dans des litiges en matière de construction et d'énergie. M^{me} Galloway est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de la Purdue University, d'un certificat en règlement de différends de la faculté de droit Pepperdine de la Straus Institute, d'un doctorat en génie des systèmes d'infrastructures (civil) de la Kochi University of Technology (Japon) et d'une maîtrise en administration des affaires de la New York Institute of Technology. De plus, M^{me} Galloway est administratrice agréée de la National Association of Corporate Directors (NACD) et a obtenu un certificat en leadership climatique de l'institut Diligent. M^{me} Galloway est également titulaire d'un certificat en surveillance de la cybersécurité de la NACD et d'une attestation en matière de cybercriminalité et de stratégie de l'institut Diligent.

Compétences clés

- Gouvernance
- Gestion des risques d'entreprise
- Livraison et exécution de mégaprojets internationaux

Participation au conseil et aux comités en 2023

Conseil d'administration	5 de 6	80 %
Comité de gouvernance et de rémunération	5 de 5	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	6 de 6	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

Granite Construction Inc. (NYSE – GVA)	Comité des mises en candidature et de gouvernance (présidente); comité de rémunération
--	---

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	1 405 037 \$
-----------------------	--------------



Gordon (Gord) A. Johnston

Président et chef de la direction de Stantec

Edmonton (Alberta)
Canada

Âge : 58 ans
Administrateur depuis 2018

Administrateur non indépendant

Gord Johnston est le président et chef de la direction actuel de Stantec. Il compte plus de 35 ans d'expérience en conception et en gestion de projets d'infrastructures dans les secteurs public et privé en Amérique du Nord et à l'étranger. Depuis qu'il s'est joint à Stantec en 1990, M. Johnston a occupé des postes à responsabilités croissantes, notamment ceux de chef du secteur de l'eau, de vice-président exécutif de l'unité d'exploitation de l'infrastructure et de participant actif aux activités de recherche d'acquisitions et d'intégration de Stantec. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences et d'une maîtrise en génie civil de l'University of Alberta et est ingénieur agréé, professionnel agréé en gestion de projets et professionnel en durabilité Envision.

Compétences clés

- Expérience dans le secteur de l'ingénierie
- Gestion et création de la croissance
- Planification et exécution stratégiques

Participation au conseil et aux comités en 2023

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
--------------------------	--------	-------

Participation au conseil d'autres sociétés

—	—
---	---

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	28 713 190 \$
-----------------------	---------------



Donald (Don) J. Lowry,
IAS.A, F.ICD

Administrateur de sociétés

Edmonton (Alberta)
Canada

Âge : 72 ans
Administrateur depuis 2013
Administrateur indépendant

Don Lowry compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité. De janvier 1998 à mars 2013, M. Lowry a agi comme président et chef de la direction d'EPCOR Utilities Inc. Il a été président du conseil de Capital Power Corporation, société cotée en bourse constituée lorsque EPCOR s'est départie de son entreprise de production d'électricité dans le cadre d'une scission partielle en juillet 2009, pendant 12 ans. Lorsqu'il a pris sa retraite en avril 2021, Capital Power Corporation a honoré M. Lowry en lui accordant le titre de président émérite pour le remercier pour ses services remarquables. Il a aussi présidé le conseil de Canadian Oilsands Limited jusqu'en février 2016, date à laquelle cette société a été acquise. En 2011, il a été nommé Alberta Business Person of the Year par le magazine *Alberta Venture* et, en janvier 2014, il a été nommé Alberta Resource Person of the Year de 2014 par l'Alberta Chamber of Resources. Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences commerciales (avec distinction) et une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Manitoba. Il est diplômé du programme de gestion avancée de Harvard et de l'École de gestion de Banff. Il a obtenu le titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés en janvier 2016 de l'École des affaires Rotman. En 2020, M. Lowry a reçu le titre de fellow de l'IAS, soit la plus haute distinction que peut recevoir un administrateur au Canada.

Compétences clés

- Croissance stratégique et supervision et connaissances connexes
- Gouvernance et rémunération des membres de la haute direction
- Marché des capitaux et gestion des risques

Participation au conseil et aux comités en 2023

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques	4 de 4	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité (président)	4 de 4	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

—

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle 8 422 988 \$



**Marie-Lucie Morin, C.P.,
C.M.**

Administratrice de sociétés

Ottawa (Ontario)
Canada

Âge : 66 ans
Administratrice depuis 2016
Administratrice indépendante

Marie-Lucie Morin a été directrice exécutive à la Banque mondiale de 2010 à 2013. Auparavant, M^{me} Morin a fait carrière pendant 30 ans dans la fonction publique fédérale. Elle a été nommée conseillère à la sécurité nationale auprès du premier ministre et secrétaire associée du Cabinet en 2008, après avoir été sous-ministre du Commerce international et sous-ministre déléguée des Affaires étrangères. Plus tôt dans sa carrière au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, M^{me} Morin a été affectée à San Francisco, à Jakarta, à Londres et à Moscou. En 1997, elle a été nommée ambassadrice en Norvège avec accréditation auprès de l'Islande. M^{me} Morin a agi à titre de conseillère dans le cadre de l'examen de la *Loi sur les transports au Canada*, dont le rapport a été déposé au Parlement en 2015. M^{me} Morin a été nommée Chevalier de la Légion d'honneur en 2012, a été assermentée au Conseil privé de la Reine en 2015 et est devenue membre de l'Ordre du Canada en 2016. M^{me} Morin siège actuellement à des conseils d'administration d'entreprises et d'organismes sans but lucratif; elle est membre de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).

Compétences clés

- Affaires internationales et affaires gouvernementales
- Planification et exécution stratégiques
- Gouvernance

Participation au conseil et aux comités en 2023

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques ¹	1 de 1	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération (présidente)	5 de 5	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

Chorus Aviation Inc. (TSX – CHR)	Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (présidente); comité des ressources humaines et de la rémunération
Sun Life Financial Inc. (TSX, NYSE – SLF)	Comité de la gestion des ressources; comité de la gestion des risques

**Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres
(actions ordinaires et unités d'actions différées)**

Valeur conditionnelle	3 455 613 \$
-----------------------	--------------

1. En raison du décès soudain de M. Richard Bradeen (un membre du conseil à l'époque), Mme Morin a siégé au comité d'audit et de gestion des risques pour le premier trimestre de 2023.



Celina J. Wang Doka
Administratrice de sociétés

Newport Beach (Californie)
États-Unis

Âge : 63 ans
Administratrice depuis 2023
Administratrice indépendante

Celina Wang Doka est associée en audit à la retraite de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Au cours de ses 39 années chez KPMG, elle a fourni des services de comptabilité et d'audit à un éventail de clients des secteurs public et privé, dans les secteurs de l'immobilier, de la gestion de placements, du génie civil, des appareils médicaux, des sciences de la vie, des produits pharmaceutiques et de l'assurance de titres. Elle a dirigé la pratique bâtiment, construction et immobilier de KPMG au bureau d'Orange County du cabinet, a siégé au comité d'audit de KPMG et a codirigé la section d'Orange County du réseau des femmes de KPMG. M^{me} Doka est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'université de Californie, à Los Angeles. Elle est actuellement présidente sortante du conseil d'administration de Human Options, un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de mettre fin au cycle de la violence familiale et a également présidé le conseil consultatif de la Paul Merage School of Business, programme de gestion de l'immobilier, de l'université de Californie, à Irvine.

Compétences clés

- Expertise comptable
- Experte en finances
- Pratique de gestion immobilière

Participation au conseil et aux comités en 2023¹

Conseil d'administration	5 de 5	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques	3 de 3	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	5 de 5	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

F&G Annuities & Life, Inc. (NYSE – FG)	Comité d'audit
--	----------------

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	306 340 \$
-----------------------	------------

1. Celina Wang Doka a été nommée au conseil d'administration le 1^{er} mars 2023.

Renseignements supplémentaires sur les administrateurs

L'information qui suit porte sur les résultats du vote relatif à l'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle de 2023 et sur la présence de nos administrateurs en 2023.

Résultats du vote tenu relativement à l'élection du conseil à notre assemblée générale annuelle de 2023

Les résultats du vote tenu à notre assemblée annuelle de 2023 s'établissent comme suit :

Administrateur	Pour (nombre)	Pour (pourcentage)	Contre (nombre)	Contre (pourcentage)
Douglas Ammerman	78 579 717	94,87	4 252 705	5,13
Martin à Porta	82 534 613	99,64	297 809	0,36
Shelley Brown	82 596 858	99,72	235 564	0,28
Angeline Chen	82 571 204	99,68	261 218	0,32
Patricia Galloway	82 351 209	99,42	481 213	0,58
Bob Gomes	82 075 267	99,09	757 155	0,91
Gord Johnston	82 374 600	99,45	457 822	0,55
Don Lowry	82 329 096	99,39	503 326	0,61
Marie-Lucie Morin	82 091 105	99,11	741 317	0,89
Celina Wang Doka	82 514 697	99,62	317 725	0,38

Présence des administrateurs

Le nombre et le pourcentage de réunions du conseil et des comités auxquels chaque candidat à l'élection au conseil a assisté en 2023 s'établissent comme suit :

Administrateur	Réunions du conseil		Réunions des comités		Nombre total de réunions	
Douglas Ammerman	6 de 6	100 %	15 de 15	100 %	21 de 21	100 %
Martin à Porta	6 de 6	100 %	11 de 11	100 %	17 de 17	100 %
Shelley Brown	6 de 6	100 %	4 de 4	100 %	10 de 10	100 %
Angeline Chen ¹	4 de 4	100 %	4 de 4	100 %	8 de 8	100 %
Patricia Galloway	5 de 6	83 %	11 de 11	100 %	16 de 17	94 %
Bob Gomes	6 de 6	100 %	6 de 6	100 %	12 de 12	100 %
Gord Johnston	6 de 6	100 %	—	— %	6 de 6	100 %
Don Lowry	6 de 6	100 %	10 de 10	100 %	16 de 16	100 %
Marie-Lucie Morin	6 de 6	100 %	6 de 6	100 %	12 de 12	100 %
Celina Wang Doka ²	5 de 5	100 %	8 de 8	100 %	13 de 13	100 %

1. M^{me} Chen s'est jointe au conseil d'administration le 11 mai 2023; par conséquent, son relevé des présences indique le nombre de réunions tenues pendant le reste de l'année.
2. M^{me} Wang Doka s'est jointe au conseil d'administration le 1^{er} mars 2023; par conséquent, son relevé des présences indique le nombre de réunions tenues pendant le reste de l'année.

Indépendance des administrateurs

Le conseil a établi que tous les candidats à l'élection au conseil, à l'exception de M. Johnston, étaient indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. M. Johnston, à titre de président et chef de la direction de Stantec, n'est pas considéré comme indépendant.

Candidat	Indépendant	Non indépendant	Motif du caractère non indépendant
Douglas Ammerman	☒		
Martin à Porta	☒		
Shelley Brown	☒		
Angeline Chen	☒		
Patricia Galloway	☒		
Gord Johnston		☒	Président et chef de la direction de la Société
Don Lowry	☒		
Marie-Lucie Morin	☒		
Celina Wang Doka	☒		

Chevauchement des participations à des conseils d'administration

Le tableau ci-dessous indique quels administrateurs siègent au même conseil et aux mêmes comités d'un autre émetteur assujéti. Nous sommes d'avis que ces participations aux mêmes conseils ou comités n'ont pas d'incidence défavorable sur l'efficacité de ces administrateurs au sein de notre conseil.

Société	Administrateur	Participations à des comités communs
F&G Annuities & Life, Inc. (NYSE – FG)	Douglas Ammerman	Comité d'audit (président)
	Celina Wang Doka	Comité d'audit (membre)

Rémunération des administrateurs

Nos administrateurs contribuent grandement à augmenter la valeur de la participation des actionnaires. C'est pourquoi notre programme de rémunération des administrateurs est conçu pour intéresser des personnes de haut calibre et les fidéliser et tient compte des risques et des responsabilités rattachés à la fonction d'administrateur. Il a également pour objet d'harmoniser les intérêts de nos administrateurs et ceux de nos actionnaires et de dissuader les premiers de prendre des risques inappropriés.

Conformément à nos principes en la matière, nous nous efforçons de verser à nos administrateurs une rémunération qui correspond à la rémunération médiane des administrateurs de nos sociétés homologues (voir la page 55 de la présente circulaire). Il incombe au comité de gouvernance et de rémunération de notre conseil d'examiner les questions relatives à la rémunération des administrateurs et de faire des recommandations au conseil à cet égard. Le comité examine régulièrement notre programme de rémunération des administrateurs et il recommande au conseil les ajustements qu'il considère comme nécessaires et appropriés pour que cette rémunération demeure concurrentielle par rapport aux tendances en matière de rémunération des administrateurs au sein des entreprises de taille et de complexité semblables à celles de Stantec.

La structure de notre programme de rémunération des administrateurs en 2023 est identique à celle de 2022. La rémunération de nos administrateurs non membres de la direction est fondée sur une rémunération forfaitaire annuelle, sans jetons de présence, ce qui est conforme aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance. De l'avis du conseil, les administrateurs devraient être rémunérés pour leurs responsabilités de surveillance et le jugement qu'ils exercent, comme l'exige leur rôle, et la présence aux réunions est une exigence minimale du poste.

Le tableau ci-après présente la rémunération forfaitaire annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de tous nos administrateurs non membres de la direction.

Poste d'administrateur ¹	Rémunération forfaitaire (\$ US)	Rémunération forfaitaire (\$ CA) ²
Président du conseil	350 000	472 395
Président du comité d'audit et de gestion des risques	221 000	298 284
Président du comité de gouvernance et de rémunération	218 000	294 235
Président du comité de développement durable et de la sécurité	218 000	294 235
Administrateur	200 000	269 940

1. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et qui occupent plus d'un poste recevront la rémunération forfaitaire la plus élevée correspondant à l'un ou l'autre de ces postes, de sorte qu'aucune rémunération en double ne leur sera versée.
2. Tous les administrateurs sont rémunérés en dollars américains. Les montants ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen annuel de 1,3497.

L'information ci-après porte sur notre programme de rémunération des administrateurs de 2023. Gord Johnston, président et chef de la direction de Stantec, ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses services en sa qualité d'administrateur; sa rémunération est entièrement gagnée à titre de président et chef de la direction de Stantec.

Éléments de la rémunération

Par défaut, environ un tiers (ou 32,5 %) de la rémunération des administrateurs non membres de la direction est versée en espèces, tandis que le reste (67,5 %) est versé sous forme d'actions. Les administrateurs peuvent toutefois choisir de recevoir 100 % de leur rémunération sous forme d'actions (en remplaçant leur rémunération annuelle en espèces par des UAD ou par l'achat d'actions ordinaires à la Bourse de Toronto). Les administrateurs qui n'ont pas satisfait aux exigences en matière d'actionnariat doivent affecter au moins les deux tiers de leur rémunération annuelle à l'acquisition d'actions de la Société (sous forme d'UAD ou d'actions ordinaires). Les administrateurs qui ont atteint ou dépassé leurs exigences en matière d'actionnariat peuvent réduire la pondération de leur rémunération fondée sur des actions à 30 % (augmentant ainsi la composante en espèces de leur rémunération).

Rémunération en espèces contre rémunération fondée sur des actions – Choix des administrateurs pour 2023

Le tableau suivant présente sommairement le choix fait par chacun de nos administrateurs non membres de la direction à l'égard de la pondération de la rémunération en espèces par rapport à la rémunération fondée sur des actions.

Administrateur	Rémunération en espèces (pondération en %)	Rémunération en espèces		Rémunération fondée sur des actions (pondération en %)	Rémunération fondée sur des actions	
		(US \$)	(CA \$) ¹		(US \$)	(CA \$) ¹
Douglas Ammerman	0 %	—	—	100,0 %	350 000	472 395
Martin à Porta	0 %	—	—	100,0 %	200 000	269 940
Shelley Brown ²	50,0 %	100 000	134 970	50,0 %	100 000	134 970
Angeline Chen ³	11,0 %	16 250	21 933	89,0 %	133 750	180 522
Patricia Galloway	32,5 %	65 000	87 730	67,5 %	135 000	182 210
Bob Gomes	70,0 %	140 000	188 958	30,0 %	60 000	80 982
Don Lowry ²	25,0 %	50 000	67 485	75,0 %	150 000	202 455
Marie-Lucie Morin ²	40,0 %	80 000	107 976	60,0 %	120 000	161 964
Celina Wang Doka ⁴	8,0 %	16 250	21 933	92,0 %	183 750	248 007

1. Tous les administrateurs sont payés en dollars américains. Les montants ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens en fonction du taux de change moyen annuel de 1,3497.
2. La rémunération forfaitaire des présidents de comités du conseil est entièrement versée en espèces. Ainsi, M^{me} Brown, M^{me} Morin et M. Lowry ont reçu un montant supplémentaire de 21 000 \$ US (28 344 \$ CA), de 18 000 \$ US (24 295 \$ CA) et de 18 000 \$ US (24 295 \$ CA), respectivement, pour présider le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de gouvernance et de rémunération et le comité de développement durable et de la sécurité. Ces valeurs figurent dans le tableau *Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2023* (voir la page 30 de la présente circulaire).
3. M^{me} Chen s'est jointe au conseil d'administration le 11 mai 2023; par conséquent, sa rémunération a été calculée au prorata pour l'année. Lorsqu'elle s'est jointe au conseil, M^{me} Chen a reçu le premier versement trimestriel de sa rémunération à titre d'administratrice sous forme d'espèces (32,5 %) et d'actions (67,5 %). Par la suite, elle a reçu la totalité de sa rémunération (100 %) sous forme d'actions (UAD) conformément à son choix annuel.
4. Lorsqu'elle s'est jointe au conseil, M^{me} Wang Doka a reçu le premier versement trimestriel de sa rémunération à titre d'administratrice sous forme d'espèces (32,5 %) et d'actions (67,5 %). Par la suite, elle a reçu la totalité de sa rémunération (100 %) sous forme d'actions (UAD) conformément à son choix annuel.

Rémunération fondée sur des actions

Pour l'élément en actions de la rémunération de nos administrateurs, nos administrateurs non membres de la direction choisissent de recevoir des actions ordinaires (achetées à la Bourse de Toronto) ou des unités d'actions différées (« UAD »). En 2023, tous nos administrateurs non membres de la direction ont choisi de recevoir leur rémunération fondée sur des actions sous forme d'UAD.

Régime d'UAD pour les administrateurs

Chaque UAD a la même valeur qu'une de nos actions ordinaires; toutefois, les UAD ne comportent aucun droit de vote, ne peuvent être transférées et ne comportent aucun droit d'échange contre nos actions ordinaires. Les UAD deviennent acquises au moment de leur émission et seront exercées et réglées en espèces au moment du décès ou du départ à la retraite d'un administrateur de Stantec. Chaque UAD sera évaluée selon la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de clôture de nos actions ordinaires pour les dix derniers jours de bourse du mois du décès ou du départ à la retraite de l'administrateur.

Les UAD sont attribuées le premier jour de chaque trimestre et, une fois attribuées, leur nombre n'est pas rajusté, même si l'administrateur décède ou prend sa retraite au cours du trimestre auquel se rapporte l'attribution d'UAD. Le nombre d'UAD détenues par les administrateurs et le nombre d'UAD que les administrateurs ont le droit de recevoir sont rajustés de façon appropriée pour tenir compte des changements apportés à nos actions ordinaires en circulation en raison d'un fractionnement d'actions, d'un regroupement ou d'un autre changement au sein de l'entreprise. Les UAD sont assorties de droits à des équivalents de dividendes et, par conséquent, des unités supplémentaires correspondant à la valeur des dividendes versés sur les actions ordinaires de Stantec s'y ajoutent pendant leur durée.

Autre rémunération

Nous remboursons à nos administrateurs les débours raisonnables qu'ils engagent relativement aux déplacements qu'ils effectuent pour assister aux réunions. Nous ne leur octroyons aucune option d'achat d'actions et ne leur offrons

aucun autre avantage social ou avantage indirect en lien avec leurs fonctions au conseil. L'administrateur qui prend sa retraite ou démissionne n'a droit à aucune forme d'indemnité de départ et n'en reçoit aucune. La seule somme qui lui est versée est celle qui correspond à la valeur de ses UAD qui lui revient.

Actionnariat des administrateurs

Afin d'harmoniser les intérêts de nos administrateurs et ceux de nos actionnaires, Stantec exige que chaque administrateur non membre de la direction soit propriétaire d'actions ordinaires ou d'UAD de Stantec correspondant à une certaine valeur. Conformément à la politique relative à l'actionnariat des administrateurs de Stantec, chaque administrateur non membre de la direction doit être propriétaire d'une participation d'une valeur d'au moins 750 000 \$ dans les cinq ans suivant sa nomination au conseil. Le président du conseil doit être propriétaire d'une participation d'une valeur d'au moins 1 500 000 \$.

Les administrateurs ne peuvent pas acheter des instruments financiers qui visent à couvrir ou à compenser une baisse de la valeur marchande des actions détenues aux fins de la politique relative à l'actionnariat des administrateurs de Stantec. À titre de président et chef de la direction de Stantec, Gord Johnston est tenu de se conformer à la politique en matière d'actionnariat du chef de la direction (qui est présentée à la page 67 de la présente circulaire).

Le tableau suivant présente des renseignements sur le nombre et la valeur des actions ordinaires et des UAD détenues par nos administrateurs non membres de la direction au 31 décembre 2023. La valeur de chaque action ordinaire de Stantec est fondée sur le cours de clôture de 106,38 \$ le 31 décembre 2023. La valeur de chaque UAD est de 102,76 \$ (le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pour les dix derniers jours de bourse jusqu'au 31 décembre 2023, inclusivement).

Administrateur ¹	Nombre d'actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée	Valeur des actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée (\$)	Nombre total d'UAD	Valeur des UAD détenues (\$)	Valeur totale des actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée et des UAD (valeur totale conditionnelle)(\$)	Actionnariat atteint?
Douglas Ammerman	32 660	3 474 371	68 377	7 026 420	10 500 791	Oui
Martin à Porta	10 400	1 106 352	12 350	1 269 086	2 375 438	Oui
Shelley Brown	5 051	537 325	15 223	1 564 315	2 101 640	Oui
Angeline Chen	—	—	2 085	214 255	214 255	En cours ²
Patricia Galloway	—	—	13 673	1 405 037	1 405 037	Oui
Don Lowry	22 300	2 372 274	58 882	6 050 714	8 422 988	Oui
Marie-Lucie Morin	—	—	33 628	3 455 613	3 455 613	Oui
Celina Wang Doka	—	—	2 982	306 430	306 430	En cours ³

1. À titre de président et chef de la direction, Gord Johnston est tenu de se conformer à l'exigence d'actionnariat du chef de la direction (voir la page 67 de la présente circulaire).
2. Mme Chen, nommée au conseil le 11 mai 2023, a jusqu'au 11 mai 2028 pour satisfaire à l'exigence d'actionnariat de la politique relative à l'actionnariat des administrateurs.
3. Mme Wang Doka, nommée au conseil le 1^{er} mars 2023, a jusqu'au 1^{er} mars 2028 pour satisfaire à l'exigence d'actionnariat de la politique relative à l'actionnariat des administrateurs.

Attributions aux termes d'un régime incitatif — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant résume la valeur de toute la rémunération fondée sur des actions gagnée par chacun des administrateurs non membres de la direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nom	Attributions fondées sur des options — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) ¹	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Douglas Ammerman	—	521 734	—
Martin à Porta	—	277 807	—
Shelley Brown	—	145 786	—
Angeline Chen	—	180 884	—
Patricia Galloway	—	191 580	—
Bob Gomes	—	98 561	—
Don Lowry	—	246 099	—
Marie-Lucie Morin	—	186 627	—
Celina Wang Doka	—	248 831	—

1. Représente la valeur des UAD dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice. Les UAD deviennent acquises au moment de leur émission, mais ne sont réglées qu'au moment du décès ou du départ d'un administrateur du conseil. La valeur des UAD est fondée sur la juste valeur à la date d'octroi des unités d'actions. Les UAD sont versées trimestriellement. Les montants indiqués dans cette colonne comprennent les droits à des équivalents de dividendes gagnés en 2023 sur le total des UAD détenues par chaque administrateur.

Attributions fondées sur des actions en circulation des administrateurs

Le tableau qui suit présente le nombre total d'attributions fondées sur des actions en circulation qui étaient détenues par chacun de nos administrateurs non membres de la direction en date du 31 décembre 2023.

Administrateur ¹	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits ont été acquis (n ^{bre}) ²	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)(\$) ³
Douglas Ammerman	—	—	68 377	7 026 420
Martin à Porta	—	—	12 350	1 269 086
Shelley Brown	—	—	15 223	1 564 315
Angeline Chen	—	—	2 085	214 255
Patricia Galloway	—	—	13 673	1 405 037
Bob Gomes	—	—	23 712	2 436 645
Don Lowry	—	—	58 882	6 050 714
Marie-Lucie Morin	—	—	33 628	3 455 613
Celina Wang Doka	—	—	2 982	306 430

1. Nos administrateurs non membres de la direction ne reçoivent aucune attribution fondée sur des options.
2. Représente les UAD détenues par chaque administrateur.
3. Le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pour les dix derniers jours de bourse de 2023 (102,76 \$) a été utilisé pour calculer la valeur globale. Dans ce tableau, le nombre d'UAD a été arrondi à la baisse au nombre entier le plus près; toutefois, la valeur de paiement est calculée au moyen du nombre non arrondi.

Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2023

Le tableau qui suit résume la rémunération de nos administrateurs non membres de la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Administrateur	Rémunération en espèces gagnée (\$) ¹	Attributions fondées sur des actions (\$) ²	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$) ³	Rémunération totale (\$)
Douglas Ammerman	—	472 395	—	—	—	49 339	521 734
Martin à Porta	—	269 940	—	—	—	7 867	277 807
Shelley Brown	163 314	134 970	—	—	—	10 816	309 100
Angelique Chen	21 933	180 522	—	—	—	362	202 817
Patricia Galloway	87 730	182 210	—	—	—	9 370	279 310
Bob Gomes	188 958	80 982	—	—	—	17 579	287 519
Don Lowry	91 780	202 455	—	—	—	43 644	337 879
Marie-Lucie Morin	132 271	161 964	—	—	—	24 663	318 898
Celina Wang Doka	21 933	248 007	—	—	—	824	270 764

1. La rémunération forfaitaire annuelle en espèces est versée en dollars américains. Les montants ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens en fonction du taux de change moyen annuel de 1,3497.
2. Les UAD octroyées aux administrateurs au cours de l'année civile 2023 sont évaluées à l'aide de la juste valeur à la date de l'octroi de chacun des quatre octrois faits en 2023.
3. Représente la valeur des droits à des équivalents de dividendes gagnée par chaque administrateur sur le nombre total d'UAD qu'il détient en 2023.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

L'une des valeurs fondamentales de Stantec est de faire ce qui est juste. Nous avons adopté des normes d'intégrité personnelle et professionnelle rigoureuses. Nos idéaux sont ceux que partagent toutes les bonnes sociétés : une gouvernance saine, un processus de reddition de comptes transparent et la plus-value à long terme de la participation des actionnaires. Ces normes rigoureuses tiennent compte non seulement des exigences juridiques et réglementaires en matière de gouvernance, mais également des pratiques actuelles et des nouvelles pratiques. L'exposé qui suit présente des renseignements sur les pratiques en matière de gouvernance qui appuient le mandat de notre conseil. On peut consulter les politiques et les descriptions de poste mentionnées, y compris notre code de conduite des affaires et nos lignes directrices en matière de gouvernance, sur notre site Web, au stantec.com, où vous pouvez communiquer avec nous pour obtenir sans frais une copie des politiques ou des lignes directrices. On peut également consulter le code de conduite des affaires sur le site Web de SEDAR+, au sedarplus.ca, et sur le site Web d'EDGAR, au sec.gov.

Code de conduite des affaires

Le conseil a adopté un code de conduite des affaires détaillé (le « code »), qui donne aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés des lignes directrices qui leur permettent de prendre des décisions conformes à l'éthique afin de protéger la réputation de la Société et l'intégrité de ses services. Tous les employés de Stantec doivent attester au moins une fois par année qu'ils ont lu le code et qu'ils en comprennent la teneur. Le comité de gouvernance et de rémunération examine le code au moins une fois par année afin de s'assurer qu'il respecte les exigences des lois applicables et les pratiques exemplaires en la matière. Si des modifications sont nécessaires, il présente des recommandations en ce sens au conseil pour approbation.

Le conseil estime que le fait de donner aux employés un moyen de signaler leurs préoccupations en matière d'éthique et de traiter toutes les plaintes avec le degré de sérieux approprié favorise une culture d'éthique au sein de Stantec. Notre code décrit le processus que les employés de Stantec doivent suivre pour faire des observations et soulever leurs préoccupations et celui que nous suivons pour effectuer l'enquête qui s'ensuit.

Nous surveillons de près la conformité à notre code. Les dirigeants, les employés, les parties prenantes et les membres du public peuvent soulever des préoccupations en ce qui a trait à la violation du code grâce à notre ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité qui est gérée par un tiers indépendant. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone, en ligne ou par la poste. Toutes les plaintes sont confidentielles et les demandes d'anonymat sont respectées dans la mesure du possible.

Le président du comité d'audit et de gestion des risques et le président du comité du développement durable et de la sécurité examinent toutes les plaintes. Un rapport trimestriel fourni aux deux comités présente un résumé de l'état des enquêtes actives sur les plaintes et du règlement de toutes les plaintes faites à l'aide de la ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité.

Le conseil estime que le fait de laisser les administrateurs exercer leur jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à conclure est vital. À chaque réunion du conseil, si un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important dans une question à l'ordre du jour, il doit s'absenter pendant que la question est débattue et s'abstenir de voter à ce sujet.

Politique en matière de communication

Stantec est déterminée à communiquer ses renseignements importants avec exactitude et dans les délais requis, conformément aux exigences des lois et des règlements. Pour nous, un événement ou un renseignement est considéré comme important s'il est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le prix ou la valeur des actions de Stantec. Conformément aux règles de la TSX et de la NYSE et aux lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société communique tant les bonnes que les mauvaises nouvelles dans les délais requis, sauf si des questions de confidentialité exigent que la communication soit retardée.

La Société a mis sur pied un comité responsable des communications qui est chargé d'aider le chef de la direction et le chef des finances à établir les renseignements qui sont importants, à décider comment et quand les communiquer et à s'assurer que tous les renseignements importants sont communiqués conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes.

Le comité responsable des communications se réunit pour examiner et évaluer d'autres renseignements qui doivent ou pourraient être communiqués avant la publication de nos documents d'information trimestriels et annuels ou à la demande du chef de la direction ou du chef des finances.

Différences entre les règles de la TSX et de la NYSE

En tant qu'émetteur assujéti canadien inscrit à la cote de la TSX et de la NYSE, Stantec s'assure que ses pratiques en matière de gouvernance respectent les exigences des lois et des règlements applicables ou, dans certains cas, les dépassent. Comme elle est un émetteur privé étranger en vertu des lois sur les valeurs mobilières américaines, elle n'est pas tenue de se conformer à bon nombre des critères d'inscription de la NYSE en matière de gouvernance; toutefois, ses pratiques de gouvernance sont conformes à ces critères à tous les égards importants, sauf ceux qui sont décrits ci-après.

L'article 303A.08 du guide de la NYSE à l'intention des sociétés inscrites exige que les actionnaires approuvent tous les régimes de rémunération fondés sur des actions et les modifications importantes qui y sont apportées, que les titres à remettre aux termes de ces régimes soient nouvellement émis ou acquis sur le marché libre (sous réserve de quelques exceptions limitées).

Les règles de la TSX exigent que les actionnaires approuvent les mécanismes de rémunération en titres uniquement s'ils comportent la remise de titres nouvellement émis. Les règles de la TSX exigent que les actionnaires approuvent les mécanismes de rémunération en titres au moment où ils sont instaurés et, par la suite, comme suit :

- tous les trois ans pour ce qui est des options, des droits et des autres titres qui n'ont pas été attribués dans le cadre de mécanismes qui prévoient un plafond variable exprimé en pourcentage;
- au moment où une modification est apportée à ces mécanismes (sauf si celle-ci a trait à un mécanisme qui a déjà été approuvé par les actionnaires et prévoit certains pouvoirs quant à certains types de modifications stipulés par la TSX).

Contrairement à la NYSE, la TSX n'exige pas que les actionnaires approuvent les régimes d'achat d'actions dans le cadre desquels des titres sont achetés sur le marché public sans aide financière ni escompte de la Société. Nous nous conformons aux règles de la TSX.

Composition du conseil

Les candidats à l'élection au conseil sont recommandés en fonction de leurs compétences et de leur expérience, de la mesure dans laquelle ils peuvent exercer un jugement indépendant et éclairé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et de la mesure dans laquelle ils adhèrent aux pratiques exemplaires pour une saine gouvernance que nous avons adoptées. Nous évaluons ces compétences et qualités en regard des affaires courantes et des besoins actuels de la Société. Les rubriques qui suivent décrivent la manière dont nous avons établi la liste de candidats à l'élection de 2024.

Indépendance des administrateurs

Selon nos lignes directrices en matière de gouvernance, le conseil doit être constitué en majorité d'administrateurs indépendants. De plus, tous les membres du comité d'audit et de gestion des risques et du comité de gouvernance et de rémunération doivent être indépendants. Le comité du développement durable et de la sécurité peut compter des administrateurs indépendants et non indépendants.

Le conseil a établi que tous les candidats à l'élection, à l'exception de M. Johnston, étaient indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables parce qu'ils n'ont pas de relation importante avec Stantec, directement ou indirectement, dont on pourrait raisonnablement s'attendre, selon le conseil, à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement. M. Johnston, à titre de président et chef de la direction, n'est pas considéré comme indépendant.

La politique du conseil stipule que les administrateurs indépendants doivent se réunir en l'absence de la direction et des administrateurs non indépendants après chaque réunion régulière ou extraordinaire du conseil ou d'un comité. En 2023, ils se sont réunis en l'absence de la direction après chacune des réunions du conseil et des comités.

Sélection des candidats à l'élection au conseil

Le comité de gouvernance et de rémunération a la responsabilité de trouver des candidats adéquats et de les recommander au conseil. Dans le cadre de l'exécution de cette fonction, le comité tient une liste permanente de candidats possibles. Les administrateurs en poste sont régulièrement appelés à faire des suggestions et le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes qui l'aideront à trouver des candidats. Le comité examine et met à jour la liste permanente au moins une fois par année.

Le comité gère la planification de la relève de chacun des membres du conseil ainsi que du président du conseil et des présidents des comités et la passe en revue chaque année. Lorsqu'il planifie la relève et qu'il dresse la liste des candidats éventuels, le comité examine ce qui suit :

- les compétences et la diversité du conseil dans son ensemble;
- les compétences des administrateurs en poste en fonction du nombre d'années qu'il leur reste à siéger au conseil;
- les compétences et la diversité que le conseil ne possède pas et dont il a besoin;
- les compétences supplémentaires que le conseil aurait intérêt à posséder dans le contexte des occasions qui s'offrent à la Société et des risques auxquels celle-ci est exposée.

Le comité évalue les candidats afin de s'assurer qu'ils possèdent des compétences financières, qu'ils ont le sens des responsabilités, qu'ils savent penser de façon stratégique et travailler en équipe de manière efficace, qu'ils sont intègres, qu'ils ont d'excellentes aptitudes à la communication et qu'ils possèdent une expérience pertinente. Les candidats choisis doivent être en mesure d'assister à toutes les réunions du conseil et s'y préparer convenablement afin d'être en mesure de faire un apport valable aux délibérations.

Inclusion, diversité et équité

Chez Stantec, notre engagement envers l'inclusion, la diversité et l'équité (« IDE ») à tous les échelons de la Société est essentiel à notre succès, car il nous permet de recruter, de former et de maintenir en poste les meilleurs talents et de faire une différence auprès de nos collectivités.

Le programme d'IDE de Stantec a été élaboré avec le soutien de la haute direction et en fonction des commentaires des employés et des meilleures pratiques du secteur. Nos initiatives d'IDE créent des occasions, rapprochent nos collectivités, abordent les préjugés inconscients, favorisent le changement organisationnel et tiennent les personnes et les équipes de projet responsables de l'établissement d'une culture d'inclusion, d'innovation et d'égalité des chances.

En se concentrant d'abord sur l'inclusion, Stantec a créé une culture qui lui permet de maintenir un bassin de talents plus diversifié, car pour améliorer la diversité à long terme, il est nécessaire que les employés qui proviennent d'horizons divers et qui sont sous-représentés se sentent inclus et aient un sentiment d'appartenance. Stantec s'efforce de créer un milieu de travail où les gens sont traités équitablement et respectueusement en mettant de l'avant les principes d'équité.

Le conseil reconnaît les avantages de la promotion de la diversité et il a mis en place une politique écrite officielle en matière de diversité. Cette politique confirme notre volonté de favoriser l'égalité des chances pour les nominations au conseil et à des postes de haute direction. Le conseil estime que la diversité est importante, car elle apporte une gamme de perspectives, de types d'expérience et de compétences qui lui permettent de bien remplir le mandat de gérance. De plus, le conseil exerce une meilleure gouvernance lorsqu'il est composé d'administrateurs et de membres de la haute direction très compétents qui proviennent de divers milieux et qui reflètent l'évolution démographique des collectivités où nous sommes présents ainsi que notre clientèle et nos employés.

Une plus grande représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles (chacun, un « groupe désigné ») au sein du conseil et de la haute direction est importante pour les aspirations de la Société en matière d'IDE, mais le conseil ne croit pas que des quotas ou une approche fondée sur une formule préétablie permettent de repérer et de choisir les meilleurs candidats. Bien que la Société n'ait pas établi

de cibles fixes pour la représentation des groupes désignés au conseil ou à la haute direction, nous nous engageons à suivre et à améliorer les paramètres d'inclusion et de diversité au sein de l'organisation.

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Société en matière de diversité, le comité de gouvernance et de rémunération prendra les facteurs suivants en considération dans le processus de sélection des candidats à l'élection ou à la réélection au conseil ou à la nomination à un poste de haute direction :

- la diversité, y compris le sexe, l'âge, l'origine ethnique, les handicaps, le statut autochtone ainsi que le lieu de provenance ou de résidence des administrateurs en poste, des membres de la haute direction et des candidats possibles;
- le niveau de représentation des groupes désignés au sein du conseil et de la haute direction. Lors du recrutement de candidats, à l'interne ou à l'externe à l'aide d'une entreprise de recrutement, le comité s'assure que les candidats retenus comprennent des membres d'un ou de plusieurs groupes désignés.

En 2024, cinq candidats au conseil d'administration sur neuf (55 %) sont des femmes. Deux candidates aux postes d'administratrices, Angeline Chen et Celina Wang Doka, font partie d'une minorité visible (représentant 22 % des membres à notre conseil). Aucun candidat à un poste d'administrateur n'est autochtone ou une personne handicapée (au sens des lois canadiennes sur les sociétés applicables). Trois membres de notre haute direction sur sept (43 %) sont des femmes et deux (29 %) font partie d'une minorité visible. Aucun n'est autochtone ou une personne handicapée.

En 2023, deux membres de la haute direction visés (MHDV) de la Société sur cinq sont des femmes : Theresa Jang, femme et membre d'une minorité visible, est cheffe de la direction financière de Stantec, et Catherine Schefer est cheffe de l'exploitation de Stantec (International). L'équipe de direction élargie de la Société est également de plus en plus diversifiée. Susan Walter occupe le poste de vice-présidente exécutive (Infrastructures), Susan Reisbord occupe le poste de vice-présidente exécutive (Services environnementaux) et Asifa Samji, femme et membre d'une minorité visible, est notre vice-présidente exécutive et cheffe des ressources humaines et de l'inclusion.

Au niveau opérationnel, Stantec s'engage à bâtir une culture qui favorise les possibilités, où chacun peut s'investir pleinement dans un environnement accueillant, tolérant, sûr et encourageant. Le programme est dirigé par une équipe d'IDE spécialisée qui relève directement de notre cheffe des ressources humaines et de l'inclusion. Notre conseil sur l'IDE à l'échelle de l'entreprise est parrainé par notre chef de la direction et présidé par la cheffe des ressources humaines et de l'inclusion. Il fournit une orientation stratégique aux conseils de chacune de nos principales régions géographiques, lesquels mettent en œuvre notre stratégie dans leurs bureaux, leurs secteurs d'activité et leurs régions. Ces conseils rendent compte de leurs progrès directement à notre cheffe des ressources humaines et de l'inclusion qui, par la suite, transmet cette information aux membres de notre haute direction et au conseil.

Stantec offre de la formation sur les préjugés inconscients afin de surmonter les obstacles involontaires à l'inclusion au sein de notre entreprise et encourage activement les groupes de ressources pour les employés (« GRE »), soit les groupes de collègues qui partagent une affinité ou des antécédents communs en matière de diversité, à sensibiliser les employés de Stantec aux divers aspects de la diversité, et encourage les occasions de collaboration, de formation et de réseautage. Tous les membres de Stantec sont invités à se joindre à l'un de nos GRE, qui sont ouverts à tous les employés.

Pour en savoir plus sur le programme d'IDE de Stantec, nous vous invitons à lire le rapport exhaustif sur le développement durable de la Société et le document traitant de notre approche en matière d'inclusion, de diversité et de gestion de l'équité, qui sont disponibles à l'adresse stantec.com/sustainability (en anglais seulement).

Grille de compétences des administrateurs

Afin de faciliter le processus de mise en candidature du conseil, le comité de gouvernance et de rémunération tient à jour une grille de compétences. Chaque année, chaque administrateur évalue son degré de compétence dans les domaines indiqués dans la grille et informe le comité des autres domaines, s'il y a lieu, qui devraient y être ajoutés. La grille de compétences sert également à évaluer les candidats éventuels et le comité la passe en revue chaque année.

La grille de compétences suivante indique les domaines pertinents dans lesquels les candidats à un poste d'administrateur possèdent actuellement un degré de compétence, ainsi que le pays où ils résident, leur sexe, leur fourchette d'âge et leur nombre d'années de service au sein du conseil.

Compétences des administrateurs

Nom	Expérience et compétences														Pays	Sexe	Fourchette d'âge				Nombre d'années de service au sein du conseil			
	Gestion ou création de la croissance	Compétences financières		Expérience à titre de membre de la haute direction ou de chef de la direction	Expérience dans l'un des secteurs d'activité de Stantec	Affaires gouvernementales (canadiennes, américaines ou mondiales)	Expérience en affaires internationales	Membre de conseils d'autres sociétés ouvertes	Rémunération des membres de la haute direction	Structuration du capital et marché des capitaux	Gouvernance	Gestion et atténuation des risques	Santé et sécurité	Facteurs environnementaux et sociaux			Technologies/TI	59 ans et moins	60-64 ans	65-69 ans	70-75 ans	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans
Douglas Ammerman	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	ÉU	M				●			●
Martin à Porta	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CHE	M	●				●		
Shelley Brown	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	F			●		●		
Angeline G. Chen	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	ÉU	F	●				●		
Patricia Galloway	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	ÉU	F			●		●		
Gord Johnston	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	M	●					●	
Don Lowry	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	M				●		●	
Marie-Lucie Morin	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	F			●		●		
Celina J. Wang Doka	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	ÉU	F		●			●		

■ Expérience ou compétences limitées dans le secteur donné

■ Expérience ou expertise générales dans le secteur donné

■ Grande expérience ou compétences développées dans le secteur donné

Renseignements sur le conseil d'administration

Rôle et responsabilités du conseil d'administration

Mandat du conseil

Les lignes directrices en matière de gouvernance de Stantec contiennent des principes selon lesquels le conseil gouverne les affaires de la Société. Le conseil est responsable de la gérance de la Société. Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, il supervise la gestion, l'orientation et les résultats de l'entreprise. La direction, quant à elle, est chargée de la gestion des activités commerciales et des affaires internes courantes de la Société ainsi que de la mise en œuvre des stratégies, des objectifs et des directives du conseil.

Le conseil et ses membres doivent agir en tout temps dans l'intérêt de la Société et les mesures que le conseil prend doivent être en accord avec la responsabilité qui lui incombe d'établir les normes d'éthique rigoureuses et les pratiques commerciales saines auxquelles on s'attend chez Stantec. Le conseil approuve toutes les questions qui exigent expressément son approbation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, des autres lois applicables et des statuts et règlements administratifs de Stantec.

Descriptions de poste

Le conseil a rédigé des descriptions de poste pour le chef de la direction, ainsi que le président du conseil, le président du comité d'audit et de gestion des risques, le président du comité de gouvernance et de rémunération et le président du comité du développement durable et de la sécurité. Le comité de gouvernance et de rémunération passe en revue ces descriptions de poste chaque année et les met à jour au besoin. Elles peuvent être consultées dans nos lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web, au stantec.com

Présidents du conseil et des comités indépendants

Notre conseil est dirigé par un président indépendant non membre de la direction. Le président du conseil fait preuve de leadership et il accroît l'efficacité de notre conseil en veillant à ce que les relations entre le conseil, la direction, les actionnaires et les autres parties prenantes soient efficaces et propices aux intérêts de la Société. Nous estimons que le fait de séparer les postes de chef de la direction et de président du conseil aide le conseil à fonctionner de façon indépendante de la direction. Le président de notre comité d'audit et de gestion des risques, le président de notre comité de gouvernance et de rémunération et le président de notre comité du développement durable et de la sécurité sont également indépendants.

Surveillance de la planification stratégique

Le conseil exerce une fonction de surveillance de la planification stratégique de Stantec et a le dernier mot à ce sujet. Le processus de planification stratégique de Stantec se compose de cycles de trois ans entre les années d'examen stratégique exhaustif et les années de mise en œuvre et d'exécution intermédiaire. Au cours d'une année de planification complète, le plan à long terme (trois ans) est élaboré. Dans les périodes intermédiaires, le cycle de planification est axé sur la mise en œuvre et l'exécution du plan à long terme.

L'année 2023 a été une année de planification complète. Tout au long de l'année, la direction et le conseil se sont réunis pour établir des objectifs financiers, culturels et d'exploitation clés afin de guider le rendement futur de Stantec. Ce processus a abouti au lancement réussi du nouveau plan stratégique 2024-2026 de Stantec, intitulé « Purpose-driven Growth », le 5 décembre 2023. Le processus de planification stratégique pour 2024, qui repose sur des bases solides, sera axé sur la mise en œuvre du nouveau plan stratégique et s'appuiera sur les tendances mondiales les plus récentes, les dynamiques de marché et les mesures prises par les concurrents, ce qui permettra à Stantec de mieux comprendre le contexte commercial dans lequel elle évolue et les mesures qui doivent être prises. Ainsi, le plan stratégique est mis à jour tout au long de l'année en suivant continuellement les tendances du marché et du rendement et en examinant régulièrement l'efficacité des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Des mises à jour de la planification stratégique sont présentées au conseil chaque trimestre.

Gestion des risques

Le conseil exerce une fonction de surveillance et de gestion des risques et remplit ce mandat principalement par l'entremise du comité d'audit et de gestion des risques. Bien qu'il ne participe pas aux activités courantes de gestion des risques, le comité fournit une orientation stratégique et s'assure que la Société dispose d'un système de gestion des risques d'entreprise approprié qui permet notamment à la direction de signaler au conseil les risques auxquels la Société est exposée.

Le comité d'audit et de gestion des risques supervise l'élaboration et l'évolution :

- des méthodes appropriées pour identifier, évaluer, atténuer et signaler les principaux risques inhérents aux activités et à l'orientation stratégique de la Société;
- des systèmes, des politiques et des pratiques appropriés pour gérer nos principaux risques;
- de la propension au risque et de la tolérance au risque de la Société et de la mesure dans laquelle celle-ci devrait s'assurer ou non contre les risques.

La Société gère les risques de manière stratégique grâce à son programme de gestion des risques d'entreprise, lequel est fondé sur la norme ISO 31000:2018 relative au management du risque, qui consiste en un processus officiel et continu visant à identifier, analyser, évaluer, surveiller et déclarer les risques d'entreprise et à y répondre. Le profil de risque de la Société est examiné chaque trimestre par des membres clés de l'équipe de haute direction et le comité d'audit et de gestion des risques et un compte rendu complet est présenté au conseil chaque année. Des rapports trimestriels faisant état de l'évolution des principaux risques, des stratégies d'atténuation et des risques émergents sont fournis au comité d'audit et de gestion des risques.

Le comité d'audit et de gestion des risques effectue également une évaluation officielle des risques pour ce qui suit :

- chaque acquisition proposée dans les marchés principaux de Stantec lorsque la valeur de l'entreprise est supérieure à 150 M\$ ou, à l'extérieur de ces marchés, lorsque la valeur de l'entreprise est supérieure à 100 M\$;
- toute acquisition, quelle que soit la valeur de l'entreprise, comportant des risques atypiques par rapport au modèle de service et d'affaires actuel de la Société.

Outre le comité d'audit et de gestion des risques, deux autres comités du conseil jouent un rôle dans la gestion des risques :

- le comité du développement durable et de la sécurité se concentre sur les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement, ainsi que sur les risques liés au climat et la transition vers une économie durable et carboneutre;
- le comité de gouvernance et de rémunération s'assure que la direction maintienne des politiques visant à soutenir un programme de conformité, d'intégrité et d'éthique efficace. Il supervise également le programme de rémunération des membres de la haute direction de Stantec afin de s'assurer que notre structure de rémunération favorise la prise de décisions rentables, mais non la prise de risques excessifs.

Planification de la relève des membres de la haute direction

Le comité de gouvernance et de rémunération est chargé de superviser le processus de planification de la relève des hauts dirigeants, particulièrement du chef de la direction. La planification de la relève des autres membres de l'équipe de haute direction est principalement une fonction de chef de la direction. Conformément au mandat qui lui a été donné par le conseil, le comité de gouvernance et de rémunération supervise la stratégie de planification de la relève du chef de la direction pour la haute direction. Chaque trimestre, le chef de la direction présente au comité un rapport sur les mesures de planification de la relève à long terme et essentielles pour le chef de la direction et les autres postes de direction clés au sein de Stantec. À chaque réunion en personne, le conseil rencontre des employés clés qui sont des successeurs éventuels des titulaires de ces postes et écoute leurs exposés. Après chaque réunion, le comité et le conseil se réunissent à huis clos sans la présence du chef de la direction pour discuter des plans de relève du chef de la direction et de la haute direction et évaluer ces plans.

Siéger au conseil

Orientation

Le comité de gouvernance et de rémunération est responsable du programme d'orientation de tous les nouveaux administrateurs; le comité passe le programme en revue au moment de la nomination de chaque nouvel administrateur.

Les nouveaux membres du conseil reçoivent un manuel d'orientation complet qui comprend les éléments suivants :

- les règlements administratifs et toutes les politiques de la Société qui ont été approuvées par le conseil, y compris notre code de conduite des affaires et la politique en matière d'opération d'initiés;
- des résumés des programmes et des pratiques clés que la Société a mis en place pour gérer les responsabilités de gouvernance et de gérance du conseil;
- les mandats de chacun des comités du conseil;
- les notes biographiques de tous les membres du conseil et de tous les membres de la direction, y compris les membres de l'équipe de haute direction, qui interagissent régulièrement avec le conseil;
- des copies des procès-verbaux des réunions de la dernière année, des plans de travail des comités, des documents annuels et du plan stratégique;
- un aperçu des services et du modèle d'affaires de la Société;
- les autres documents que le comité de gouvernance et de rémunération juge appropriés.

Avant leur première réunion du conseil, les nouveaux membres du conseil rencontrent les membres de la direction suivants pour une séance d'orientation complète :

- le chef de la direction, le chef des finances, le secrétaire et chef du contentieux et le chef adjoint du contentieux afin de se renseigner sur notre plan d'affaires, notre plan stratégique, notre programme d'acquisition et nos stratégies de gestion des risques, ainsi que sur les responsabilités et les obligations que leur impose la loi à titre d'administrateurs de Stantec;
- le président du conseil et, au besoin, les autres administrateurs, avant leur première réunion, pour se renseigner sur leur rôle au sein du conseil et sur les attentes dont les membres du conseil de Stantec font l'objet.

Formation permanente

Le comité de gouvernance et de rémunération s'assure qu'un programme de formation permanente approprié et solide est en place pour les membres du conseil. Ce programme donne aux administrateurs un accès en temps opportun à des renseignements sur les activités de la Société et les risques auxquels la Société et son secteur d'activité sont exposés. Le comité discute du programme de formation permanente chaque trimestre et se concentre sur les sujets d'intérêt dominants en fonction de la direction, du secteur et de la dynamique mondiale. Les sujets les plus importants pour Stantec sont ensuite présentés.

La direction appuie le programme de formation permanente en donnant aux administrateurs des comptes rendus sur les faits nouveaux qui marquent les secteurs géographiques dans lesquels la Société évolue et de l'information sur les communications du chef de la direction à l'intention des employés et d'autres sujets que la direction juge être d'intérêt pour le conseil. Deux fois par année, les réunions du conseil sont tenues dans des bureaux où la Société est très présente afin que le conseil puisse interagir avec les gestionnaires de projets régionaux et les membres de la direction locaux.

Les administrateurs sont encouragés à assister à des séminaires et à des conférences et à participer à d'autres programmes de formation continue pour les aider à se tenir au courant des enjeux pertinents comme la gouvernance, l'éthique d'entreprise et les pratiques financières et comptables. La Société a mis en place une politique de remboursement de la formation des administrateurs, et Stantec appuie la formation externe des administrateurs qui est pertinente pour leur permettre de continuer à siéger à notre conseil.

Dans le cadre du programme de formation continue, les administrateurs reçoivent à chaque réunion une mise à jour trimestrielle sur les questions juridiques et réglementaires qui résume les documents publiés par les principaux cabinets de services-conseils en matière de procurations et cabinets d'avocats et de comptables, ainsi que d'autres périodiques susceptibles d'être pertinents. De plus, les membres du conseil assistent à divers exposés de la direction et de spécialistes externes et le chef de la direction et d'autres membres de la direction les informent régulièrement des changements stratégiques survenus au sein de notre secteur d'activité. Les sujets présentés en 2023 comprennent les suivants :

Présentation	Conférencier(s)	Présence
Services bancaires d'investissement, perspective du secteur de l'architecture, du génie et de la construction	Aimee Mungovan, directrice générale, Services bancaires d'investissement, Goldman Sachs	Tous les membres du conseil
Activités de Stantec dans le secteur de l'eau	Ryan Roberts, vice-président exécutif, Secteur de l'eau	Tous les membres du conseil
Projet du Lucas Museum of Narrative Art (visite du site)	Michael Siegel, architecte	Tous les membres du conseil
Présentation intitulée <i>Finding the Flow: Diverse Perspectives Transform Design Process</i> (transformation du processus de conception)	Grant Ginn, directeur principal, Environnement	Tous les membres du conseil
Présentation intitulée <i>Planning a Smart City or Infrastructure? Don't Start with Technology</i> (technologie dans la planification d'une ville intelligente ou d'une infrastructure)	Rick Huijbregts, chef mondial, Villes intelligentes	Tous les membres du conseil
Aperçu du projet Thames Water (visite du site)	Cath Schefer, cheffe de l'exploitation, International	Tous les membres du conseil
Aperçu des assurances	EJ Hentenaar, chef de la direction, Lockton Europe	Tous les membres du conseil
Économie du Royaume-Uni	Jeremy Stretch, stratège international en chef, Marchés des capitaux CIBC	Tous les membres du conseil
Centres à forte valeur ajoutée et programme d'apprentis pour le secteur de l'eau au Royaume-Uni	Emily Rousseau, leader régionale Katherine Cannings, partenaire d'affaires, Formation et développement Scott Jackson, directeur régional, Secteur de l'eau au Royaume-Uni Tim Williams, directeur, Croissance stratégique et développement des affaires Liz Chapman, directrice, Génie-conseil	Tous les membres du conseil

Évaluations

Le comité de gouvernance et de rémunération dirige un processus d'évaluation annuel détaillé du rendement de chaque administrateur, de l'apport des comités du conseil et de l'efficacité du conseil dans son ensemble. L'évaluation a pour objectif d'améliorer le rendement de l'ensemble du conseil et de chacun de ses membres et de donner à ces derniers l'occasion de s'exprimer et de cibler des domaines dans lesquels le conseil aurait pu fournir un meilleur apport. Habituellement, l'évaluation annuelle est menée au moyen d'un sondage confidentiel détaillé élaboré par le comité de gouvernance et de rémunération et envoyé à tous les membres du conseil. Les membres du conseil sont invités à commenter le rendement du conseil dans son ensemble et de chacun des membres (ainsi, un examen par les pairs est effectué pour chaque administrateur).

Le chef du contentieux reçoit les résultats des sondages du conseil à la mi-octobre, puis prépare un rapport sommaire. La confidentialité est respectée en vue de permettre aux administrateurs de s'exprimer franchement. Les résultats du sondage et le rapport et les recommandations du comité sont présentés au conseil à sa réunion de novembre. Les membres du conseil en discutent et peuvent soulever leurs préoccupations pendant la réunion ou en faire part à titre confidentiel au président du conseil ou du comité de gouvernance et de rémunération. L'évaluation

détaillée et rigoureuse du conseil et de chaque administrateur effectuée en novembre permet au comité d'évaluer adéquatement les candidats qu'il devrait recommander à l'élection au printemps suivant.

En 2023, le comité a retenu les services d'un consultant indépendant pour effectuer l'évaluation annuelle du conseil de la Société. Le comité s'est penché sur le lancement du nouveau plan stratégique de Stantec et a jugé que l'évaluation par une partie externe était un moment approprié pour réfléchir à l'efficacité du conseil, à son rendement et aux possibilités d'amélioration. Le consultant a mené des entrevues distinctes avec chaque membre du conseil, y compris le président et chef de la direction. À l'issue de l'évaluation, le consultant a fourni un rapport détaillé décrivant la méthode d'évaluation et analysant les principales conclusions tirées des entretiens. Le conseil a discuté du rapport du consultant à sa réunion de novembre. Le rapport a démontré que les administrateurs, les comités et le conseil, dans leur ensemble, exercent efficacement leurs fonctions et remplissent leurs rôles et leurs mandats de manière prudente et productive.

Cumul de mandats

Chaque année, le comité de gouvernance et de rémunération évalue notre conseil pour déceler toute préoccupation liée au cumul des mandats. Lorsqu'il examine le nombre de conseils d'autres sociétés ouvertes auxquels siègent nos administrateurs, le comité de gouvernance et de rémunération suit les lignes directrices publiées par d'importantes sociétés d'experts-conseils en matière de procurations et la Bourse de New York. Le comité de gouvernance et de rémunération estime que les administrateurs qui siègent au conseil de plus de cinq sociétés ouvertes cumulent trop de mandats. Quant aux membres du comité d'audit et de gestion des risques, un cumul de trois mandats au sein de comités d'audit est considéré comme une limite raisonnable. Le conseil pourrait tolérer un cumul de quatre mandats pour les membres du comité d'audit et de gestion des risques ayant une expertise financière manifeste. Les exceptions à cette limite sont examinées par le comité de gouvernance et de rémunération au cas par cas et dépendent de l'assiduité de l'administrateur et de son rendement, de son expertise et de son apport au conseil. L'administrateur qui est un membre actif de la haute direction d'une autre société ne devrait pas siéger à plus de deux conseils de sociétés ouvertes (y compris celui de Stantec).

Comme il est indiqué dans son profil d'administrateur, M. Ammerman siège au conseil de quatre sociétés ouvertes en plus de Stantec : Fidelity National Financial, Inc. (NYSE : FNF), Dun & Bradstreet Holdings, Inc. (NYSE : DNB), F&G Annuities & Life, Inc. (NYSE : FG), et Cannae Holdings, Inc. (NYSE : CNNE). Les conseils de FNF, DNB, FG et CNNE sont tous liés, et comportent un degré important de chevauchement et de surveillance par M. Ammerman et William P. Foley II (« Bill Foley »). Les équipes de direction dirigées par Bill Foley tirent parti de leur expertise en matière d'exploitation, de leurs relations à long terme, de leurs liens avec le secteur et de leurs capacités d'approvisionnement en capitaux d'une manière qui permet d'accroître l'efficacité. À noter :

- FG est une filiale de FNF et une « société contrôlée » (au sens de *controlled company*) au sens des règles de la NYSE. FNF est propriétaire d'environ 85 % des actions ordinaires de FG (au 28 février 2024) et, par conséquent, conserve des droits importants à l'égard de la gouvernance de FG et des mesures prises par celle-ci.
- CNNE est une société issue d'une scission partielle avec échange d'actions de FNF. Le 17 novembre 2017, FNF a procédé à une scission-échange et a fait l'apport d'un portefeuille de sociétés non liées aux principales activités d'assurance et immobilières de FNF, qui comprenait des participations majoritaires et minoritaires dans un certain nombre d'entités et certains placements à revenu fixe.
- DNB est l'un des investissements qui a fait l'objet de la scission et qui a constitué un apport fait par FNF à CNNE. CNNE détient environ 18 % de DNB (au 28 février 2024). Grâce à un consortium d'investisseurs dirigé par Bill Foley, CNNE a la capacité d'exercer une influence notable au moyen de ses votes sur les questions fondamentales de l'entreprise et les opérations auxquelles participe DNB.

Les fonctions de M. Ammerman au sein de ces conseils comportent des synergies qui atténuent les préoccupations liées au cumul des mandats. De plus, M. Ammerman est un expert financier du comité d'audit (au sens donné au terme *audit committee financial expert* dans les règles et règlements de la Securities and Exchange Commission des États-Unis) et apporte ainsi son sens aigu des finances aux conseils et aux comités auxquels il siège.

Limites d'âge et de durée du mandat

La Société impose une limite à la durée du mandat de ses administrateurs. En règle générale, les administrateurs ne se présenteront pas en vue de leur réélection lorsqu'ils atteignent 15 ans de service au conseil d'administration. Le comité de gouvernance et de rémunération évalue une fois par année, en consultation avec le président du conseil et

le chef de la direction, si chaque administrateur doit continuer de siéger au conseil, et chaque administrateur a la possibilité de confirmer s'il souhaite ou non continuer à le faire. En raison de la limite de la durée du mandat des administrateurs, M. Gomes ne se représentera pas à l'élection cette année.

Bien que le conseil n'ait pas adopté de politique officielle quant à l'âge du départ à la retraite obligatoire des administrateurs, il estime qu'une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 72 ans, le comité de gouvernance et de rémunération et le conseil devraient évaluer si sa présence au conseil est toujours souhaitable. Afin de s'assurer que Stantec maintienne un bon équilibre entre l'expérience et les nouvelles perspectives au sein du conseil, et après avoir pris en considération l'apport actuel de MM. Ammerman et Lowry au conseil, le comité de gouvernance et de rémunération et le conseil se sont penchés sur la question de leur maintien en poste au sein du conseil et ont conclu qu'il était dans l'intérêt de la Société qu'ils continuent d'y exercer leurs fonctions. Le leadership et l'expérience de MM. Ammerman et Lowry au sein du conseil apportent des connaissances précieuses qui, avec les nouvelles perspectives offertes par nos membres relativement nouveaux, permettent au conseil d'être bien équilibré.

Planification de la relève des membres du conseil

Le comité de gouvernance et de rémunération maintient un cadre de planification de la relève et des plans de la relève du président du conseil et du président de chacun des comités, tant pour les situations de crise que pour la relève à long terme. Chaque année, chaque administrateur est appelé à confirmer son intention de se présenter de nouveau comme candidat à la prochaine assemblée, ainsi qu'au cours des trois à cinq prochaines années, de manière à ce que le comité puisse planifier les vacances prévues et gérer les risques liés au roulement.

Comptes rendus des comités

Comité d'audit et de gestion des risques

Mandat

Le mandat du comité d'audit et de gestion des risques s'établit comme suit :

- Superviser la qualité et l'intégrité de la présentation de l'information financière de Stantec et le moment où cette information est présentée;
- S'assurer que des contrôles internes adéquats ont été mis en place, y compris le contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière et les contrôles et les procédures de communication de l'information;
- Surveiller et examiner les systèmes de gestion des risques, y compris l'examen et la surveillance de la cybersécurité;
- Surveiller la fonction d'audit interne et sa conformité avec les exigences légales et réglementaires;
- Examiner et évaluer les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe de Stantec.

Composition du comité et expérience des membres du comité

Les membres du comité d'audit et de gestion des risques sont Shelley Brown (présidente), Angeline Chen, Don Lowry et Celina Wang Doka. Douglas Ammerman assiste à toutes les réunions en tant que membre d'office indépendant sans droit de vote. M^{me} Chen siège au comité de gouvernance et de rémunération et M. Lowry préside le comité du développement durable et de la sécurité. M^{me} Wang Doka siège au comité de développement durable et de la sécurité. Le conseil est d'avis que le fait que les membres des comités siègent à plus d'un comité donne au comité d'audit et de gestion des risques la latitude et la transparence nécessaires pour surveiller adéquatement le programme de gestion des risques de Stantec.

Une description de la formation et de l'expérience de chaque membre du comité — pertinentes aux responsabilités du comité en matière d'audit et de gestion des risques — est présentée ci-après.

Shelley Brown (présidente)	Au cours d'une brillante carrière de 40 ans en comptabilité, M ^{me} Brown a été associée en audit au sein de deux des plus grands cabinets de services professionnels au monde, dont la clientèle était composée de grandes sociétés ouvertes. M ^{me} Brown est comptable professionnelle agréée et compte plus de 30 ans d'expérience au sein de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, d'associations et de sociétés à but lucratif, dont Inter Pipeline Ltd., Deloitte Canada, le comité de surveillance du Conseil des normes comptables et le conseil des gouverneurs de l'Université de la Saskatchewan.
Angeline Chen	M ^{me} Chen compte près de 30 ans d'expérience dans le domaine des affaires dans de nombreux secteurs, notamment l'aérospatiale et la défense, la fabrication et le secteur industriel. Elle a été avocate-conseil au sein d'un grand cabinet d'avocats américain, où elle a conseillé des clients sur des questions liées à la sécurité nationale américaine, à la cybersécurité, à la gestion des risques, à la gouvernance, à la conformité réglementaire et aux fusions et acquisitions. Tout au long de sa carrière professionnelle, elle a été responsable des budgets et de la planification de services et de projets, ainsi que de l'examen des rapports et des états financiers. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'un diplôme en droit de l'Université de Villanova et d'une maîtrise en droit international et comparé de l'Université de Georgetown. Elle poursuit actuellement des études à la maîtrise en cybersécurité à l'Université Brown. L'expertise juridique de M ^{me} Chen et sa vaste expérience en matière de conformité réglementaire, de gestion des risques et de cybersécurité apportent des compétences précieuses au comité d'audit et de gestion des risques.
Don Lowry	M. Lowry, ancien président et chef de la direction d'EPCOR Utilities Inc. et ancien président du conseil de Canadian Oilsands Limited et de Capital Power Corporation, compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité, ce qui en fait un atout précieux pour le comité. Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences commerciales (avec distinction) et une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Manitoba. Il est diplômé du programme de gestion avancée de Harvard et de l'École de gestion de Banff. Il est fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés, ce qui constitue la plus haute distinction pour les administrateurs de sociétés au Canada, témoignant encore une fois de son engagement solide envers le leadership au sein des conseils d'administration.

Celina Wang Doka

M^{me} Wang Doka a récemment pris sa retraite de KPMG où elle était associée en audit. Au cours de ses 39 années de carrière chez KPMG, elle a fourni des services de comptabilité et d'audit à un éventail de clients des secteurs public et privé, et elle possède une vaste expérience au service de promoteurs immobiliers, de constructeurs d'habitations, de sociétés d'ingénierie et de construction, de compagnies d'assurance de titres et de sociétés de gestion de placements. Elle a siégé au comité d'audit du volet américain de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et a présidé le conseil d'administration de Human Options, un organisme sans but lucratif californien dont l'objectif est de mettre fin au cycle de la violence familiale. M^{me} Wang Doka siège actuellement au comité d'audit de F&G Annuities & Life, Inc. Comptable professionnelle agréée et diplômée de l'université de Californie, à Los Angeles, M^{me} Wang Doka apporte au comité d'audit et de gestion des risques ses connaissances et son expertise en matière de comptabilité technique et de présentation de l'information financière.

Indépendance des membres du comité

Chaque membre du comité d'audit et de gestion des risques est considéré comme « indépendant » et possède des « compétences financières » (au sens des lois sur les valeurs mobilières et des règles des bourses canadiennes et américaines applicables). Shelley Brown, Don Lowry et Celina Wang Doka sont des « experts financiers du comité d'audit » (au sens de *audit committee financial expert* dans les règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis).

Principales activités en 2023

Le comité d'audit et de gestion des risques s'est réuni quatre fois en 2023. Conformément à son plan de travail interne et à son mandat, le comité a donné des conseils et exercé une surveillance à l'égard des éléments suivants :

- l'intégrité des états financiers annuels et trimestriels et des processus de présentation de l'information financière de la Société et la conformité aux exigences légales et réglementaires en matière comptable et financière;
- les compétences, l'indépendance, le rendement et les rapports de l'auditeur externe, y compris l'examen rigoureux selon les lignes directrices professionnelles relatives à ces examens;
- la fonction et les processus d'audit interne, y compris l'interaction continue avec le chef de l'audit;
- le respect des politiques de la Société en matière d'éthique commerciale et d'intégrité, y compris l'examen des rapports trimestriels des équipes de gestion des risques et de l'intégrité de la Société afin de s'assurer, entre autres, qu'il n'y a pas eu d'opérations importantes avec une personne apparentée ni de violation du code de conduite des affaires de la Société;
- le processus de repérage, d'évaluation, d'atténuation et de communication des risques établi par la direction relativement aux principaux risques auxquels la Société est exposée;
- les systèmes de repérage et d'atténuation du risque de fraude de la Société.

Surveillance de l'auditeur

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit et de gestion des risques doit approuver au préalable les services d'audit et autres que d'audit fournis par notre auditeur indépendant afin de s'assurer que la prestation de ces services ne nuit pas à son indépendance. Sauf si un type de services devant être fourni a fait l'objet d'une approbation préalable générale, il doit faire l'objet de l'approbation préalable expresse du comité. Tous les services proposés qui dépassent les frais approuvés au préalable doivent également être approuvés au préalable par le comité.

Opérations avec une personne apparentée

Le comité d'audit et de gestion des risques supervise le programme de gestion des risques de la Société, y compris ses politiques en matière d'éthique commerciale et d'intégrité. Entre autres choses, le comité supervise l'ensemble du code de conduite des affaires de la Société. Aux termes de cette politique, les administrateurs, les dirigeants et les employés de Stantec ont le devoir de ne pas se laisser influencer en situation de conflits d'intérêts lorsqu'ils représentent Stantec. Dans leurs relations avec des clients actuels ou éventuels, des sous-traitants, des fournisseurs, des entrepreneurs, de même que des concurrents, les administrateurs, les dirigeants et les employés sont tenus d'agir dans l'intérêt de Stantec, à l'exclusion de tout avantage personnel. Si la direction avait connaissance d'une opération importante avec une personne apparentée, elle en informerait le président du comité d'audit et de gestion des risques et la personne apparentée serait récusée de toutes les discussions et les

négociations relatives à l'opération. Si l'opération était approuvée, Stantec divulguerait publiquement les détails de l'opération, comme l'exigent les lois et les règlements applicables. Aucune opération avec une personne apparentée importante n'a été signalée en 2023.

Renseignements supplémentaires

De plus amples renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques, ses membres et son mandat se trouvent dans notre notice annuelle datée du 28 février 2024, qui est déposée sur notre site Web à stantec.com, sur SEDAR+ à sedarplus.ca, et est jointe à notre formulaire 40-F sur EDGAR à sec.gov. Vous pouvez également communiquer avec nous pour obtenir une copie sans frais du mandat.

Comité de gouvernance et de rémunération

Mandat

Le mandat du comité de gouvernance et de rémunération s'établit comme suit :

- S'assurer qu'un système de gouvernance approprié et efficace permet au conseil de s'acquitter de sa responsabilité de gérance globale et des obligations qui lui incombent envers les parties prenantes de la Société;
- Proposer de nouveaux candidats au conseil, s'assurer de la mise en œuvre d'un programme de formation permanente à l'intention des membres du conseil et évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de chaque administrateur;
- Examiner l'échelle de rémunération des membres de l'équipe de direction et du conseil, évaluer le rendement et la rémunération du chef de la direction et examiner la planification de la relève pour les postes de chef de la direction et des autres principaux membres de la haute direction.

Composition du comité et expérience des membres du comité

Les membres du comité de gouvernance et de rémunération sont Marie-Lucie Morin (présidente), Martin à Porta, Angeline Chen et Patricia Galloway. Douglas Ammerman assiste à toutes les réunions du comité en tant que membre d'office indépendant sans droit de vote. Angeline Chen est membre du comité d'audit et de gestion des risques, et Martin à Porta et Patricia Galloway siègent au comité du développement durable et de la sécurité. Le conseil est d'avis que la représentation de membres de tous les comités permet au comité de gouvernance et de rémunération d'avoir les compétences et l'expérience nécessaires pour superviser et gérer adéquatement les pratiques de gouvernance et de rémunération de Stantec.

Une description de l'expérience de chacun des membres du comité — pertinente aux responsabilités du comité en matière de gouvernance et de rémunération des membres de la haute direction — est présentée ci-après :

Marie-Lucie Morin (présidente)	Au cours de sa brillante carrière dans le secteur public, M ^{me} Morin a occupé plusieurs postes de haute direction, dont ceux de directrice générale pour le Canada, l'Irlande et les Caraïbes à la Banque mondiale, de conseillère à la sécurité nationale et de secrétaire adjointe du cabinet. Tous ces postes exigeaient une compréhension approfondie des questions en matière de gouvernance et de rémunération. Elle possède une vaste expérience à l'égard des politiques, de la gestion, de la gouvernance et des communications et a siégé à de nombreux conseils et comités consultatifs. À l'heure actuelle, M ^{me} Morin siège au comité de planification de la direction de la Financière Sun Life inc. et préside le comité de gouvernance, de sécurité et de développement durable de Chorus Aviation Inc.
Martin à Porta	M. à Porta est un cadre chevronné qui, depuis 25 ans, travaille au sein d'entreprises de services professionnels et d'entreprises industrielles et offre du soutien à de telles entreprises. Son expérience du secteur et sa connaissance approfondie du marché apportent une perspective importante au comité. Il préside le comité de rémunération d'UPM Biofore, société ouverte de bio-industrie forestière, et possède une connaissance approfondie des systèmes de gouvernance et des pratiques en matière de rémunération de la haute direction.
Angelique Chen	Forte de près de 30 ans d'expérience dans le domaine des affaires dans de nombreux secteurs, notamment l'aérospatiale et la défense, la fabrication et le secteur industriel, M ^{me} Chen a participé à de nombreuses discussions, délibérations et décisions concernant la conception de programmes de rémunération de membres de la haute direction. Son expérience des politiques, des procédures et des pratiques liées à la gouvernance en tant qu'avocate et secrétaire générale lui donne une compréhension approfondie de ces questions, ce qui constitue un avantage pour le comité. À titre d'ancienne administratrice de sociétés fermées (y compris des filiales de grandes sociétés cotées en

bourse) et haute dirigeante, M^{me} Chen a contribué de manière importante aux questions liées à la gouvernance d'entreprise et à la prise de décisions en matière de rémunération grâce à la profondeur et aux perspectives multiples qu'elle apporte, ce qui fait d'elle une collaboratrice talentueuse au sein du comité.

Patricia Galloway Ayant occupé plusieurs postes de haute direction et de gouvernance, M^{me} Galloway apporte au comité plus de 40 ans d'expérience en gestion des risques d'entreprise, en croissance des affaires internationales et en gouvernance. Elle préside le comité des mises en candidature et de la gouvernance de Granite Construction, Inc. et connaît très bien les principes de gouvernance. À titre de fellow de la National Association of Corporate Directors, elle suit régulièrement les tendances du secteur et les pratiques exemplaires des programmes de rémunération de la haute direction. La diversité de l'expérience et de l'expertise de Mme Galloway apporte une valeur considérable au fonctionnement du comité.

Indépendance des membres du comité

Le conseil a établi que chaque membre du comité de gouvernance et de rémunération était « indépendant » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables).

Principales activités en 2023

Le comité de gouvernance et de rémunération s'est réuni à cinq reprises en 2023. Conformément à son plan de travail interne et à son mandat, le comité a réalisé les principaux projets suivants au cours de l'exercice :

- Recrutement et intégration de deux nouvelles administratrices, M^{mes} Celina Wang Doka et Angeline Chen, dans le cadre de la planification de la relève du conseil;
- Analyse comparative approfondie des niveaux de rémunération des membres de la haute direction de Stantec et supervision et orientation sur les questions de rémunération des membres de la haute direction;
- Examen des programmes d'inclusion, de diversité et d'équité de la Société avec la cheffe des ressources humaines et de l'inclusion de Stantec;
- Évaluation du programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société, pour s'assurer d'un lien étroit avec le rendement en matière d'ESG dans le cadre du programme incitatif à court terme de la Société;
- Examen et mise à jour des politiques et des pratiques de la Société en matière de gouvernance, conformément aux modifications apportées à la réglementation et aux pratiques exemplaires, y compris l'adoption d'une politique en matière de récupération de la rémunération des membres de la haute direction conforme aux exigences de la SEC;
- Soutien à la réalisation d'une évaluation complète du conseil, des comités et de chaque administrateur par l'entremise d'un consultant indépendant et application des recommandations qui en sont ressorties.

Vous pouvez consulter le mandat du comité sur le site Web de Stantec au stantec.com ou communiquer avec nous pour en obtenir une copie sans frais.

Comité du développement durable et de la sécurité

Mandat

Le mandat du comité du développement durable et de la sécurité s'établit comme suit :

- Superviser le cadre de gestion des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement de Stantec;
- Examiner les mesures de préparation en cas d'urgence de la Société en cas d'incident majeur en matière de sécurité;
- Superviser le programme de développement durable de la Société;
- Surveiller et examiner les risques non financiers découlant du programme de gestion de l'intégrité de la Société.

Composition du comité et expérience des membres du comité

Les membres du comité du développement durable et de la sécurité sont Don Lowry (président), Martin à Porta, Patricia Galloway, Bob Gomes et Celina Wang Doka. Douglas Ammerman assiste à toutes les réunions en tant que membre d'office indépendant sans droit de vote. Don Lowry et Celina Wang Doka siègent au comité d'audit et de gestion des risques, et Martin à Porta et Patricia Galloway siègent au comité de gouvernance et de rémunération. Le conseil est d'avis que la présence de représentants de tous les comités permet au comité du développement durable et de la sécurité d'avoir l'expertise et la perspective nécessaires pour assurer une surveillance appropriée du programme de développement durable de Stantec et du cadre de gestion des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement de la Société.

Une description de l'expérience de chacun des membres du comité — pertinente aux responsabilités du comité — est présentée ci-après :

Don Lowry (président)	M. Lowry possède des connaissances et une expertise approfondies en matière de programmes de santé et de sécurité et de développement, d'innovation et de développement durable dans les secteurs des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité. L'expérience de M. Lowry en matière de leadership et sa capacité à établir des objectifs et des orientations clairs dans de nombreux secteurs d'activité fournissent au comité des renseignements et des points de vue précieux qui contribuent au fonctionnement du comité.
Martin à Porta	À titre d'ancien président et chef de la direction de Pöryr PLC et, auparavant, chef de la direction de Siemens Building Technologies Division Europe, M. à Porta possède une solide compréhension de ce qui soutient la valeur durable. Il est régulièrement invité à titre de conférencier dans le cadre de séminaires auprès d'universités de premier plan dans le monde entier, dont Harvard, le MIT et la Hult International Business School. Ses discours liminaires ont inclus, entre autres sujets, l'avenir de la bioéconomie, le conflit lié au carbone et les investissements dans les énergies renouvelables en Afrique. Il est l'ancien vice-président principal des solutions de sécurité incendie de Siemens et connaît donc très bien les programmes de santé et de sécurité. L'expérience pratique de M. à Porta et sa solide compréhension des questions de développement durable et de sécurité font de lui un collaborateur clé du comité.
Patricia Galloway	Spécialisée dans la construction de mégaprojets dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures, Mme Galloway possède une mine de connaissances et d'expertise en matière de risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Elle a travaillé dans des dossiers importants en matière d'énergie, notamment les énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique et géothermique) et possède une vaste expérience de travail auprès de clients des secteurs public et privé. Parmi ses nombreuses réalisations, elle a obtenu la certification du programme Climate Leadership de Diligent (présenté par le Diligent Institute) et est une mentore en affaires auprès de nombreuses professionnelles du secteur de l'architecture, du génie et de la construction, ayant été la première femme présidente de l'American Society of Civil Engineers. Elle a siégé pendant six ans au National Science Board et a supervisé de nombreux projets de recherche scientifiques et techniques de premier plan aux États-Unis. Ses connaissances et son expérience font d'elle un atout considérable pour le comité.
Robert Gomes	M. Gomes compte plus de 40 ans d'expérience pertinente dans le secteur dans des rôles d'exploitation et de gestion. Alors qu'il était président et chef de la direction de Stantec jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2017, il a supervisé le programme de développement durable de Stantec. Sous sa direction, Stantec a mis au point un cadre en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui a permis à Stantec de prendre de l'expansion à l'échelle internationale et de devenir l'une des dix principales sociétés de conception mondiales. Les connaissances et l'expérience de M. Gomes dans le secteur en matière de gestion, d'atténuation et de réaction aux risques et aux incidents liés à la santé et à la sécurité font de lui un collaborateur précieux pour le comité.
Celina Wang Doka	Mme Wang Doka apporte une diversité et une perspective d'ensemble au comité, ayant été associée en audit chez KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de sa pratique, elle a notamment fourni ses services professionnels à des promoteurs immobiliers, à des constructeurs d'habitations, à des sociétés d'ingénierie et de construction, à des compagnies d'assurance de titres et à des sociétés de gestion de placements. Elle a joué un rôle clé dans la création de la section d'Orange County du réseau des femmes de KPMG, où elle a recueilli de précieux renseignements sur les questions d'inclusion, de diversité et d'équité qui ont une incidence sur le secteur des services professionnels en tant que codirigeante de la section. L'expérience de Mme Wang Doka comme dirigeante, conjuguée à ses connaissances des régimes de réglementation en matière de présentation de l'information, fait d'elle une collaboratrice clé au sein du comité.

Indépendance des membres du comité

Le conseil a établi que chaque membre du comité du développement durable et de la sécurité est « indépendant » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables).

Principales activités en 2023

Le comité du développement durable et de la sécurité s'est réuni à six reprises en 2023. Conformément à son plan de travail interne et à son mandat, le comité a accompli ce qui suit :

- Leadership et gérance dans le cadre des examens des incidents de sécurité de la Société;
- Examen du cadre de sécurité au travail de la Société avec le vice-président exécutif, Santé, sécurité et environnement, de la Société;
- Réalisation d'une analyse de la concurrence en matière de sécurité et de développement durable par rapport à l'ensemble du secteur de Stantec; contribution de renseignements et points de vue aux fins du processus de planification stratégique;
- Surveillance et examen des progrès réalisés par la Société relativement à son engagement à l'égard de la carboneutralité et son engagement en matière d'exploitation de zéro émission nette;
- Facilitation des visites des sites des projets de Stantec où les pratiques de conception durable sont mises en œuvre (le Lucas Museum of Narrative Art et l'usine de traitement des eaux usées Thames);
- Surveillance, commentaires et perspective relativement au rapport annuel sur le développement durable de la Société;
- Examen du contexte législatif et réglementaire des questions de santé, de sécurité, d'environnement et de développement durable;
- Examen du rendement de la Société en matière d'inclusion, de diversité et d'équité (IDE) en ce qui a trait au maintien en poste des employés et à la rémunération des membres de la haute direction;
- Suivi du chiffre d'affaires généré par la Société par rapport aux Objectifs de développement durable des Nations Unies;
- Examen du programme d'assurance de la Société et de sa conformité aux risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Vous pouvez consulter le mandat du comité sur le site Web de Stantec au stantec.com ou communiquer avec nous pour en obtenir une copie sans frais.

Développement durable

Le programme de développement durable de Stantec est fondé sur la prémisse selon laquelle il est possible d'obtenir des résultats économiques positifs lorsque nous gérons efficacement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de notre chaîne de valeur. Nous sommes membres du Pacte mondial des Nations Unies (ONU), soutenons activement les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et sommes signataires des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies. Le rapport annuel sur le développement durable que nous avons publié est conforme aux normes d'information de la Global Reporting Initiative (GRI), du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), et nous communiquons annuellement de l'information sur le climat à CDP (anciennement connu comme le Carbon Disclosure Project).

Le développement durable fait partie intégrante de la culture d'entreprise de Stantec. Le ton est donné par la direction, notre chef de la direction étant l'un des rares leaders de notre secteur à avoir obtenu la certification Envision (un programme de certification pour les infrastructures durables). Notre comité de direction ESG est présidé par notre cheffe de la direction financière et comprend notamment la participation active de notre cheffe de l'exploitation, International, de notre chef des pratiques d'affaires et des projets, de notre cheffe des ressources humaines et de l'inclusion et de notre vice-présidente exécutive, Services environnementaux.

Le comité du développement durable et de la sécurité du conseil assure une surveillance, un leadership et une gestion supplémentaires dans le cadre du programme de développement durable de Stantec, dont les questions environnementales et sociales font régulièrement l'objet de discussions au sein du comité.

Le lien que nous établissons entre le développement durable et la rémunération rend la direction de Stantec responsable de son rendement à l'égard des enjeux ESG. Tel qu'il est indiqué à la page 58 de la présente circulaire, la carte de pointage de la direction pour les attributions aux termes du RICT comprend des objectifs qui tiennent les membres de la haute direction responsables du respect des critères en matière d'ESG.

Stantec possède également une structure de prêt liée au développement durable (PLDD) rattachée à ses facilités de crédit consortiales de premier rang qui permet d'ajuster le coût de financement selon des cibles liées aux cibles de réduction des émissions de GES de Stantec et le résultat de l'indice d'égalité des genres (IEG) de Bloomberg. Toute économie d'intérêt réalisée grâce à la réalisation de ces objectifs est investie dans des activités ou des entreprises qui ont une influence positive sur les questions environnementales ou sociales.

Le développement durable est un élément clé de la stratégie d'entreprise de Stantec. Nous suivons les mégatendances (changements climatiques, changements démographiques et sociaux, évolution de l'économie et innovations technologiques) et nous avons ciblé une série de créateurs de valeur clés : les gens, l'innovation, l'excellence et la croissance. Nos trois initiatives de croissance stratégique, soit solutions climatiques, collectivités et infrastructures de demain et technologies d'avenir, ont toutes un lien direct avec la lutte contre les changements climatiques et permettent à Stantec d'être le conseiller de confiance de ses clients, dans un monde en évolution dans lequel nous devons tous nous adapter.

Les initiatives en matière de développement durable opérationnel sont des composantes prévues des activités d'entreprise et des services en matière de développement durable liés aux projets sont offerts dans chaque unité d'exploitation commerciale et chaque emplacement géographique que nous desservons.

Stantec a établi à 1,5 °C ses cibles d'émissions scientifiques à court terme qui ont été approuvées par l'initiative Science Based Target (SBTi). Sur le plan des activités, nous sommes carboneutres (nous équilibrons nos émissions résiduelles avec l'achat de crédits carbone), ce qui constitue une étape intermédiaire dans notre cheminement vers un objectif de zéro émissions nettes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de développement durable de Stantec, nous vous invitons à lire le rapport exhaustif sur le développement durable de la Société à l'adresse <https://www.stantec.com/fr/about/sustainability>.

Engagement envers les actionnaires

Le conseil accorde de l'importance à l'opinion de nos actionnaires et nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un solide programme d'engagement envers les actionnaires. Les commentaires des actionnaires sur notre stratégie, nos activités, notre gouvernance, la rémunération de nos membres de la haute direction et nos pratiques en matière de développement durable sont des éléments importants dont le conseil doit tenir compte tout au long de l'année.

Au cours de l'année 2023, notre équipe de direction et de relations avec les investisseurs a rencontré des professionnels qualifiés en matière d'investissement institutionnel partout au Canada, aux États-Unis et en Europe, ainsi que 20 de nos investisseurs les plus importants. Les réunions ont été tenues de manière virtuelle et en personne dans le cadre de conférences et de séances de présentation sans transaction.

Nous communiquons avec nos actionnaires et les autres parties prenantes par divers moyens, y compris par l'intermédiaire :

- de nos rapports annuels et trimestriels;
- de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction;
- de notre notice annuelle;
- de notre rapport sur le développement durable;
- de nos communiqués de presse;
- de notre site Web (stantec.com);
- de présentations à des conférences au sein du secteur et à des conférences à l'intention d'investisseurs;
- de réunions et d'appels avec des actionnaires.

En décembre 2023, notre chef de la direction, notre cheffe de la direction financière, nos vice-présidents exécutifs et d'autres membres de la haute direction ont également participé à la Journée des investisseurs 2023 de Stantec pour lancer notre plan stratégique 2024-2026.

Certaines de nos pratiques sur l'engagement envers nos actionnaires de longue date comprennent ce qui suit :

- Tenue de réunions avec des actionnaires et des actionnaires éventuels, des agences de notation en matière d'ESG (questions environnementales, sociales et de gouvernance) et des groupes de défense des actionnaires (par exemple, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance);
- Tenue de quatre conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels avec des analystes financiers et des investisseurs institutionnels afin de présenter les résultats financiers et d'exploitation du trimestre. Toutes les conférences sont diffusées sur le Web et comprennent des présentations ainsi que des séances de questions ouvertes;
- Organisation de visites de sites et participation à des conférences du secteur avec nos membres de la haute direction au Canada, aux États-Unis et en Europe auxquelles assistent des analystes et des investisseurs (ces événements ont eu lieu en personne et de manière virtuelle en 2023);
- Maintien d'une ligne d'assistance téléphonique confidentielle sur l'éthique, de l'adresse courriel ir@stantec.com et de notre site Web, pour encourager les actionnaires et le public à communiquer avec nous pour toute question ou préoccupation.

Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent également communiquer avec le conseil par la poste, en indiquant « Confidentiel » sur l'enveloppe (service d'assistance en matière d'intégrité, a/s de Stantec, 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) T5J 0K4). Le conseil s'efforce de répondre à toute la correspondance pertinente en temps opportun.

Aperçu de la rémunération des membres de la haute direction

Sommaire des résultats et de la rémunération

Le texte qui suit présente les points saillants des résultats de la Société de 2023 et leur lien avec la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction, ainsi que les caractéristiques de gestion des risques qui se rapportent à notre programme sur la rémunération des membres de la haute direction.

Nos résultats en 2023

En 2023, Stantec a concrétisé notre valeur fondamentale : nous sommes motivés à réussir. Stantec a affiché un solide rendement financier, et a réalisé des projets de transformation pour ses clients partout dans le monde. Nous avons innové, collaboré et tissé des liens d'une manière qui a créé un fort sentiment de fierté dans toute notre organisation. Ce faisant, nous avons établi les bases nécessaires au lancement réussi de notre nouveau plan stratégique triennal, qui promet une croissance axée sur les objectifs. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli en 2023, mais nous demeurons encore plus inspirés et motivés à offrir à nos clients des solutions concrètes qui redéfinissent ce qui est possible.

Voici les réalisations et les activités stratégiques particulières en 2023 qui ont contribué à notre rendement financier et à nos résultats positifs dans l'ensemble :

- **Rendement record.** Stantec a clos l'exercice 2023 en affichant un bénéfice dilué par action de 2,98 \$ et un bénéfice dilué ajusté par action de 3,67 \$, lesquels constituent des niveaux records et des augmentations de 34,2 % et de 17,3 %, respectivement, par rapport aux résultats de 2022. Soutenu par une solide exécution de projets et une optimisation de notre empreinte immobilière, le bénéfice net a augmenté de 34,1 %, ou 84,2 M\$, pour s'établir à 331,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Sur une base ajustée, le bénéfice net a augmenté de 17,7 %, ou 61,3 M\$, pour s'établir à 408,4 M\$, ce qui représente 8,1 % des produits des activités ordinaires nets.
- **Un carnet de commandes bien rempli.** Stantec a clôturé l'exercice 2023 avec un carnet de commandes de 6,3 G\$, en hausse de 6,8 % par rapport au 31 décembre 2022. Soutenu par le succès de nos programmes relatifs à la gestion des comptes, à la poursuite stratégique et aux campagnes commerciales, le carnet de commandes de Stantec a connu une croissance interne de 4,6 % (y compris une croissance de plus de 23 % dans notre unité d'exploitation du secteur de l'eau).
- **Croissance au moyen des acquisitions.** Stantec a élargi son expertise en infrastructures essentielles et en centres de données grâce à l'acquisition d'Environmental Systems Design, Inc. (ESD), une société établie à Chicago. Stantec a ensuite annoncé son intention de pénétrer le marché allemand grâce à l'acquisition de ZETCON Engineering, une société d'ingénierie de 645 personnes ayant son siège social à Bochum, en Allemagne. Ensemble, ces acquisitions nous ont permis d'étendre notre portée géographique, de renforcer nos capacités et d'ajouter à nos rangs des gens inspirants.
- **Chef de file en matière de développement durable.** Stantec a maintenu sa position de chef de file dans les services de développement durable liés à l'ingénierie, à l'architecture, à la planification et aux services environnementaux, en proposant des solutions novatrices visant à améliorer la résilience des collectivités et des clients qu'elle sert. En reconnaissance de nos efforts, en janvier 2024, nous avons été classés au premier rang parmi un groupe de sociétés comparables faisant partie des 100 sociétés les plus engagées sur le plan du développement durable à l'échelle mondiale selon Corporate Knights. Nous avons également obtenu la note A- à titre de chef de file en matière de climat attribuée par le CDP pour la sixième année consécutive et nous nous sommes engagés en faveur de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en travaillant sur la restauration de plus de 68 000 acres de terres.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats de la Société en 2023, nous vous invitons à consulter notre rapport annuel de 2023 qui se trouve sur notre site Web, au stantec.com, sur SEDAR+, au sedarplus.ca, et sur EDGAR, au sec.gov. La rubrique portant sur les définitions et la partie sur la réconciliation des mesures financières non conformes aux IFRS de ce rapport sont intégrés par renvoi aux présentes.

Points saillants du programme de rémunération des membres de la haute direction en 2023

Chez Stantec, notre programme de rémunération des membres de la haute direction est conçu pour faire concorder la rémunération avec les résultats, attirer et maintenir en poste des personnes de talent clés et maximiser la valeur durable à long terme pour les actionnaires. Nous faisons concorder notre rémunération avec les résultats principalement au moyen de nos régimes incitatifs à court et à long terme (RICT et RILT). Nous récompensons les actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans notre plan stratégique et qui génèrent de la valeur pour les actionnaires.

Nous avons fixé des cibles du RICT ambitieuses au début de 2023 et notre équipe a dépassé les attentes. Le cours de nos actions s'est apprécié de plus de 60 % en 2023 et nous avons généré un rendement total pour les actionnaires (RTA) supérieur à 300 % dans le cadre de notre plan stratégique 2020-2023. En retour, nos membres de la haute direction ont été récompensés pour leur rendement. Selon la carte de pointage annuelle de la direction de la Société (décrite plus en détail à la page 58 de la présente circulaire), nos membres de la haute direction visés ont atteint de 160 % à 200 % de leur RICT annuel cible en 2023. Ce niveau de paiement reflète le rendement exemplaire de nos membres de la haute direction en 2023 et lie leur succès personnel au succès de la Société.

En 2023, Stantec a dégagé un bénéfice solide par rapport aux exercices précédents. Par conséquent, les perspectives à l'égard de notre RILT sont solides puisque les paiements sont étroitement liés à la création de valeur pour les actionnaires. Les conditions relatives au rendement des capitaux propres (RCP) et au RTA relatif sur trois ans établies en 2021 pour les UAR attribuées en 2021 ont été respectées en 2023, soit à environ 150 % de la cible. Par conséquent, le RILT offre une valeur de maintien en poste élevée pour notre équipe de haute direction très performante. Nous sommes convaincus que nos RICT et RILT sont conçus de façon à récompenser adéquatement le rendement de nos membres de la haute direction tout en tenant compte des intérêts et des attentes des actionnaires.

Caractéristiques de gestion efficace des risques

Afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires et d'atténuer le risque, nous intégrons diverses autres mesures à notre programme de rémunération des membres de la haute direction. Nous faisons ce qui suit :

- Offrir une rémunération comportant une rémunération fixe et une rémunération à risque selon des proportions appropriées;
- Fixer des limites de paiement minimales et maximales à nos incitatifs liés au rendement à court et à long terme, ce qui comprend des cibles de rendement qui incitent à prendre des décisions qui se révèlent rentables, mais non à prendre des risques indus;
- Exiger que chaque membre de la haute direction et que notre chef de la direction détiennent trois fois et cinq fois, respectivement, leur salaire de base en titres de capitaux propres de Stantec;
- Exiger que notre chef de la direction conserve les actions de Stantec pendant un an après son départ à la retraite de la Société;
- Interdire à tous les employés de spéculer sur les titres de la Société ou d'acheter des instruments financiers qui sont conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur des titres de capitaux propres de la Société;
- S'engager à respecter le principe selon lequel la rémunération versée à nos membres de la haute direction reposant sur de l'information financière qui a été redressée depuis devrait être remboursée, tel qu'il est indiqué dans notre politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction.

Engagement envers les actionnaires

À notre assemblée générale annuelle des actionnaires de 2023, nous vous avons invité à voter sur nos pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction. Parmi les voix exprimées, 96,13 % étaient « en faveur » de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction. Le comité de gouvernance et de rémunération évalue continuellement et modifie, au besoin, notre programme de rémunération des membres de la haute direction afin de s'assurer qu'il répond efficacement à nos objectifs en matière de rémunération, qu'il est bien compris et appuyé par nos actionnaires et qu'il est conforme aux pratiques exemplaires en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Nous invitons les actionnaires à nous envoyer leurs observations sur tous les aspects de notre programme de rémunération. Nous vous invitons à communiquer avec nous à ce sujet et à vous prévaloir de votre droit de vous prononcer de nouveau en 2024 sur notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Handwritten signature of Douglas K. Ammerman in black ink.

Douglas K. Ammerman, président
Conseil d'administration

Handwritten signature of Marie-Lucie Morin in black ink.

Marie-Lucie Morin, présidente
Comité de gouvernance et de rémunération

Analyse de la rémunération

Membres de la haute direction visés

La présente analyse de la rémunération porte sur la description de nos politiques et de nos programmes en matière de rémunération des membres de la haute direction pour 2023, plus particulièrement en ce qui concerne les membres de la haute direction visés suivants, dont les noms figurent dans le *Tableau sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés*, à la page 70.

Nom	Titre du poste occupé en 2023
Gord Johnston	Président et chef de la direction
Theresa Jang	Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction financière
Stu Lerner	Vice-président exécutif et chef de l'exploitation, Amérique du Nord
Cath Schefer	Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation, International
Steve Fleck	Vice-président exécutif et chef des pratiques d'affaires et des projets

Stratégie en matière de rémunération

Chez Stantec, les gens sont notre priorité. Grâce à notre stratégie en matière de rémunération, nous disposons des bons outils pour attirer et maintenir en poste les gens dont nous avons besoin pour réaliser nos objectifs commerciaux. Notre programme de rémunération vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Appuyer notre plan stratégique global, y compris nos objectifs en matière de développement durable;
- Faire cadrer le succès personnel de nos membres de la haute direction avec le succès de la Société;
- Respecter à la fois les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires du secteur;
- Tenir compte de notre propension aux risques et inciter les membres de la haute direction à être prudents lorsqu'ils exposent la Société à des risques;
- Nous garder concurrentiels pour attirer, motiver et maintenir en poste les meilleurs talents;
- Avoir un coût total qui est approprié compte tenu de la taille et de la structure de notre entreprise.

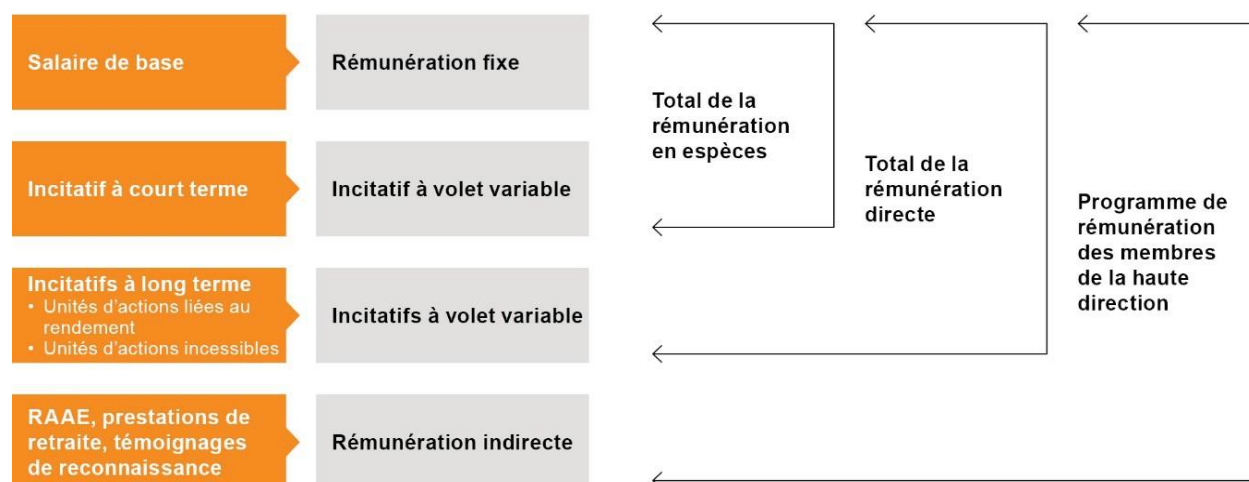
Nos objectifs de rémunération, conçus pour appuyer cette stratégie en matière de rémunération, permettent d'établir un lien transparent entre la rémunération et le rendement et de définir clairement ce que le rendement et la responsabilisation signifient chez Stantec. Nos objectifs de rémunération sont les suivants :

- Faire en sorte que la rémunération directe totale que les membres de la haute direction peuvent gagner corresponde environ au 50^e centile du marché;
- Offrir des occasions de gagner un salaire supérieur au 50^e centile lorsque la direction et Stantec dépassent les objectifs indiqués dans nos programmes incitatifs à court et à long terme;
- Équilibrer les incitatifs à court et à long terme afin de nous assurer que nos membres de la haute direction se concentrent sur les objectifs à court et à long terme;
- Accorder une plus grande pondération à la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres qu'à la rémunération en espèces pour mieux faire cadrer les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires au fil du temps;
- Accorder une pondération considérable à la rémunération à risque dans les incitatifs à court et à long terme et réduire la pondération du salaire de base;
- Offrir deux types d'attributions (UAR et UAI) dans le cadre de notre RILT pour favoriser l'équilibre des avantages et des limites de chacun;

- Faire cadrer la rémunération de nos membres de la haute direction avec le rendement durable à long terme pour les actionnaires.

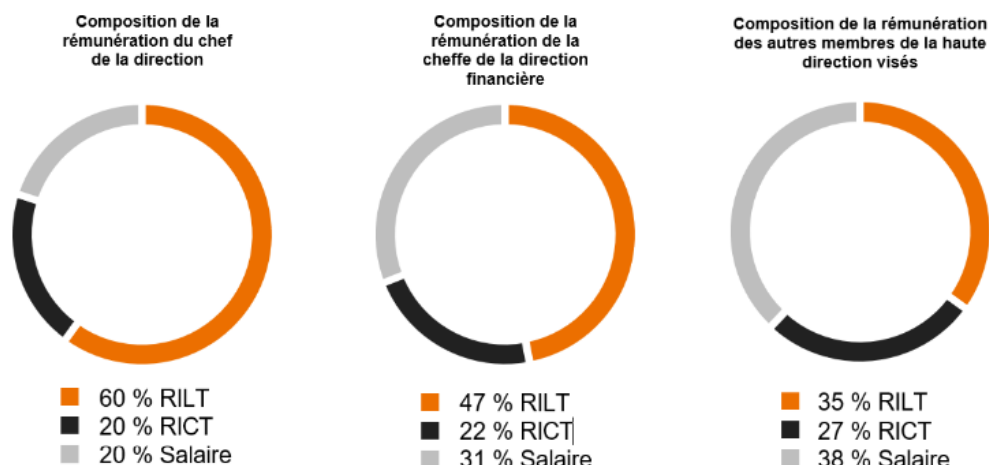
Composantes de la rémunération et composition de la rémunération

En 2023, notre programme de rémunération des membres de la haute direction se composait du salaire de base, des paiements incitatifs en espèces à court terme, des incitatifs à long terme, des cotisations au régime d'achat d'actions des employés, des cotisations au régime de retraite et des témoignages de reconnaissance pour service continu.



Chaque année, le comité de gouvernance et de rémunération examine les composantes de la rémunération décrites ci-dessus, ainsi que la composition et la pondération relative de chaque composante. Notre objectif est de faire en sorte que la composition de notre rémunération directe totale cible corresponde aux pratiques en vigueur sur le marché et aux principes qui sous-tendent notre démarche en matière de rémunération. Nous accordons une plus grande pondération aux composantes variables et à risque qu'aux composantes fixes afin de nous assurer que la rémunération totale que nos membres de la haute direction touchent augmentera ou diminuera en fonction du rendement de la Société. Nous accordons une plus grande pondération aux composantes à long terme fondées sur des titres de capitaux propres pour notre chef de la direction et notre cheffe de la direction financière que pour nos autres membres de la haute direction visés. Le conseil est d'avis qu'en accordant une plus grande pondération au rendement des titres de capitaux propres à long terme qu'au salaire et aux incitatifs à court terme pour le chef de la direction et la cheffe de la direction financière, ceux-ci ne seront pas motivés à atteindre des objectifs à court terme au détriment du rendement à long terme pour les actionnaires.

Les diagrammes qui suivent illustrent la pondération relative des diverses composantes de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés en 2023, soit le salaire de base et les incitatifs à court et à long terme :



Analyse comparative de la rémunération

Le comité de gouvernance et de rémunération examine et compare la rémunération et la composition de la rémunération des membres de la haute direction de Stantec à celles d'un groupe de référence afin de s'assurer que nous offrons une rémunération concurrentielle. En 2023, le groupe de référence de la Société était composé des sociétés suivantes :

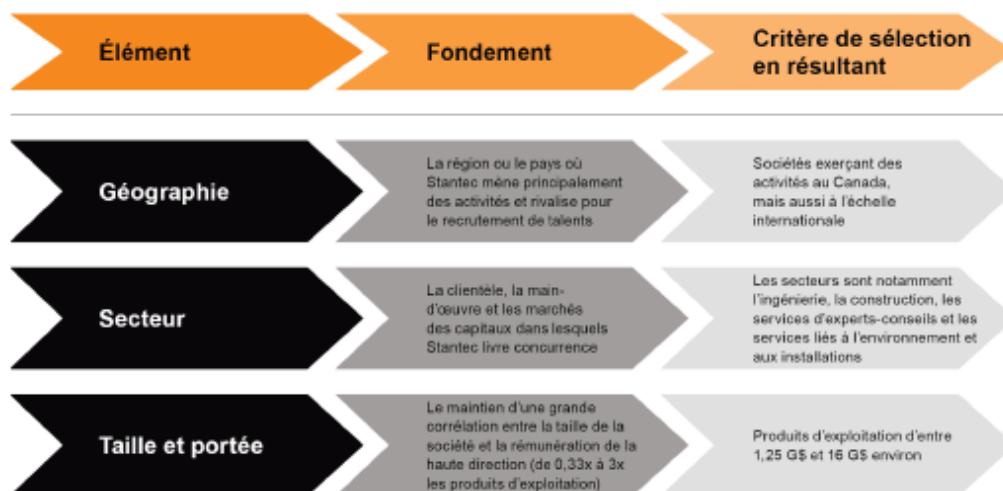
Nom de la société	Classification sous-sectorielle selon les normes GICS	Siège social	Produits des activités ordinaires annuels (en M\$) ¹	Capitalisation boursière (en M\$) ²
Groupe Aecon Inc.	Construction et ingénierie	Canada	4 644	807
Arcadis NV	Construction et ingénierie	Pays-Bas	5 451	6 434
AtkinsRealis	Construction et ingénierie	Canada	8 634	7 489
CAE Inc. ⁴	Aéronautique et défense	Canada	4 354	9 103
Colliers International Group Inc. ⁴	Services immobiliers	Canada	4 335	7 907
Finning International Inc. ⁴	Sociétés de négociation et distributeurs	Canada	8 215	5 594
Granite Construction Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	4 760	2 946
John Wood Group PLC ³	Construction et ingénierie	G.-B.	7 982	2 001
KBR Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	9 435	9 864
MasTec, Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	16 271	7 870
Quanta Services, Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	28 324	41 341
Sweco AB	Génie-conseil et architecture	Suède	3 707	6 425
Tetra Tech, Inc.	Services liés à l'environnement et aux installations	É.-U.	5 466	11 721
Tutor Perini Corporation	Construction et ingénierie	É.-U.	5 263	624
Worley Limited ³	Construction et ingénierie	Australie	11 086	8 289
WSP Global Inc.	Construction et ingénierie	Canada	10 897	23 149
Stantec Inc.	Construction et ingénierie	Canada	5 066	12 134

Source : Nasdaq (dollars canadiens); rapports d'entreprise

1. Produits des activités ordinaires sur les douze derniers mois en date du 31 décembre 2023.
2. Chiffres relatifs à la capitalisation boursière en date du 31 décembre 2023.
3. Produits des activités ordinaires sur la période de douze mois terminée le 30 juin 2023. Résultats annuels de 2023 non disponibles à la date de référence.
4. CAE, Colliers et Finning ne font pas partie du groupe de rémunération de base de la Société (c'est-à-dire qu'elles sont exclues du calcul du RTA relatif aux fins des UAR). Pour plus de renseignements, voir la page 61 de la présente circulaire.

Le comité procède à des examens périodiques pour s'assurer que le groupe de référence comprend les principaux concurrents de la Société pour ce qui est du recrutement des meilleurs talents et reflète adéquatement la taille et la complexité de Stantec et l'étendue de ses activités. De plus, la configuration géographique de notre liste de sociétés

comparables vise à ressembler étroitement à l'empreinte mondiale de la Société. La méthodologie et les critères de sélection pour la constitution de notre groupe de référence sont illustrés ci-après :



Le comité de gouvernance et de rémunération utilise les données de notre liste de sociétés comparables et d'autres facteurs pertinents comme le rendement individuel, les responsabilités et la durée de mandat pour établir un salaire de base et une cible de rémunération totale pour chaque membre de la haute direction. Afin de faire cadrer davantage la rémunération au rendement, la rémunération réelle est mesurée par rapport aux données de référence, mais elle est fonction du rendement des membres de la haute direction et de l'entreprise.

Se reporter au texte qui suit pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque composante de notre programme de rémunération. Vous trouverez également des renseignements sur la façon dont les résultats de 2023 ont influé sur les décisions que nous avons prises quant à chaque composante de la rémunération.

Salaire de base

Nous cibons le salaire de base au 50^e centile de notre groupe de référence, puis nous ajustons les salaires au besoin pour tenir compte des divers niveaux de responsabilité et d'expérience de nos membres de la haute direction, de l'étendue de leurs connaissances et de leur rendement individuel global. Les salaires de base font l'objet d'un examen annuel. Les augmentations, le cas échéant, sont accordées en fonction de l'apport individuel et de l'ampleur du rôle et des responsabilités, et de manière à demeurer concurrentiel par rapport au marché.

Régime incitatif à court terme (RICT)

Notre RICT est conçu pour récompenser l'atteinte de nos objectifs d'affaires annuels en offrant un revenu immédiat sous forme d'espèces. Au début de 2023, la Société a ciblé des objectifs de rendement financiers et non financiers clés tirés de son plan stratégique et s'en est servi pour établir la carte de pointage de rendement du RICT. Cette carte de pointage sert à évaluer la mesure dans laquelle la Société a atteint ses objectifs commerciaux à court terme et à établir l'attribution de chaque membre de la haute direction aux termes du RICT de 2023. Nos mesures du rendement – fondées sur nos quatre énoncés de valeurs – sont les suivantes :

Les gens au premier plan	Meilleurs ensemble	Faire ce qui est juste	Motivés à réussir
Maintien de l'effectif	Gestion de compte	Santé, sécurité et environnement	Croissance globale des produits d'exploitation
Engagement des employés	Activités stratégiques	Développement durable	Croissance interne des produits des activités ordinaires nets
Inclusion et diversité	Carnet de commandes par employé	Gestion de la qualité	Efficacité d'exploitation
	Créativité et innovation	Intégrité	Marge du projet
			Coûts administratifs et de marketing
			Bénéfice net ajusté ¹
			Gestion du ratio DSO ¹
			Croissance du bénéfice par action (BPA) ajusté ¹

1. La croissance interne, le BPA ajusté, le bénéfice net ajusté et le délai moyen de recouvrement des créances (« ratio DSO ») sont des mesures non conformes aux IFRS. Les rubriques sur les définitions et la réconciliation des mesures financières non conformes aux IFRS de notre rapport annuel 2023 (qui peut être consulté sur notre site Web, au stantec.com, sur SEDAR+, au sedarplus.ca, et sur EDGAR, au sec.gov) sont intégrées par renvoi aux présentes.

Pour 2023, les mesures établies dans la carte de pointage représentent le rendement cible. Les cibles sont fondées sur les conclusions de notre examen exhaustif du rendement des sociétés comparables et des facteurs sectoriels, ainsi que sur nos propres attentes en matière de rendement. L'atteinte de ces mesures signifie que nos membres de la haute direction devraient s'attendre à gagner des montants aux termes du RICT selon leurs niveaux cibles, puisque leur rendement aura répondu à nos attentes. Cette approche est conforme à notre objectif de rémunération directe totale qui consiste à verser une rémunération correspondant au 50^e centile du marché pour le rendement au niveau du secteur.

Évaluation au moyen de la carte de pointage et pondération par mesure

Les objectifs individuels de la carte de pointage ne comportent aucune pondération individuelle officielle prédéterminée. Le comité de gouvernance et de rémunération évalue plutôt le rendement réel en fonction de chaque mesure, puis évalue le rendement de la Société dans son ensemble à son appréciation et selon son bon jugement. Le conseil peut ainsi déterminer l'importance relative d'un non-respect ou d'un dépassement des attentes à l'égard de quelque mesure individuelle que ce soit pour la Société dans son ensemble au cours d'un exercice donné. Bien qu'il n'y ait pas de formule, le conseil accorde la plus grande importance aux mesures financières de la carte de pointage. Le conseil est d'avis que l'atteinte des mesures de rendement non financières figurant dans la carte de pointage place la Société en bonne position pour réussir, mais que les mesures financières sont plus étroitement liées à la création de valeur pour les actionnaires et qu'il s'agit donc de la meilleure corrélation entre la rémunération et le rendement.

En plus des objectifs de la carte de pointage, chaque membre de la haute direction se voit attribuer certains objectifs d'affaires individuels pour l'année qui ont trait à son rôle individuel et à ses propres réalisations. Encore une fois, aucune pondération relative n'est attribuée aux objectifs individuels dans le cadre de l'établissement de l'attribution finale aux termes du RICT. Cette approche discrétionnaire fait contrepois à l'approche fondée sur des formules de notre RILT et permet au conseil de tenir compte des tendances macroéconomiques et sectorielles lorsqu'il évalue le rendement d'un membre de la haute direction. Le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire de manière à responsabiliser les membres de la haute direction et à faire en sorte que leur rémunération soit manifestement liée au rendement de la Société.

Cibles du RICT

Nos membres de la haute direction se voient attribuer une cible aux termes du RICT exprimée en pourcentage de leur salaire de base. Les cibles du RICT étaient les mêmes en 2022 et en 2023. Selon le rendement de la Société et l'atteinte des objectifs individuels des membres de la haute direction, ceux-ci peuvent gagner entre 0 % et 200 % de leur cible.

Le tableau ci-dessous présente les cibles du RICT du chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés pour 2023 (exprimées en pourcentage du salaire de base de chaque membre de la haute direction visé) :

Titre de poste	Prime minimale aux termes du RICT	Prime cible aux termes du RICT	Prime maximale aux termes du RICT
Chef de la direction	0 %	100 %	200 %
Autres membres de la haute direction visés	0 %	70 %	140 %

Résultats des attributions aux termes du RICT de 2023

Au début de 2024, le comité de gouvernance et de rémunération a examiné la carte de pointage remplie de 2023, le compte rendu final des résultats des mesures de la carte de pointage et les chiffres préliminaires du rendement financier annuel de la Société.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la carte de pointage remplie et de l'évaluation du rendement :

Mesures		Mesure de rendement	Évaluation du rendement par le conseil
LES GENS AU PREMIER PLAN			
Maintien de l'effectif	Faible taux de roulement volontaire	< 15 %	Dépassé
Engagement des employés	Amélioration de l'engagement des employés	> 60 %	Dépassé
Inclusion et diversité	Soutien des initiatives d'inclusion et de diversité fondées sur la culture d'entreprise de Stantec favorisant un environnement de travail inclusif.	Mesures qualitatives	Dépassé
MEILLEURS ENSEMBLE			
Gestion de compte	Accroissement des produits des activités ordinaires nets tirés des principaux clients	> 4 %	Dépassé
Activités stratégiques	Ratio gains/pertes pour les activités stratégiques (par nombre)	> 40 %	Dépassé
	Ratio gains/pertes pour les activités stratégiques (en dollars, pondéré selon la valeur de l'activité)	> 33 %	Dépassé
Carnet de commandes	Moyenne pondérée pour chaque employé à temps plein	> 150 000 \$	Dépassé
Créativité et innovation	Création d'une culture de l'innovation en augmentant le nombre d'idées novatrices soumises par les employés.	> 5 %	Dépassé
Créativité et innovation	Commercialisation (c.-à-d. avoir une trésorerie positive) des initiatives financées par le bureau de l'innovation	> 1	Non atteint
FAIRE CE QUI EST JUSTE			
Santé, sécurité et environnement	Diminution du taux total d'incidents à signaler	< 0,5	Dépassé
	Amélioration de l'indice de sécurité des indicateurs de premier plan	1,15	Dépassé
Développement durable	Réalisation de progrès à l'égard de l'engagement de carboneutralité de 2022 et de l'atteinte de la cible de réduction des émissions fondée sur des données scientifiques	Mesures qualitatives	Dépassé
Gestion de la qualité	Amélioration des résultats de l'audit de conformité aux normes ISO	> 90 %	Dépassé
Intégrité	Taux de réussite des employés à temps plein de la formation annuelle sur l'éthique	> 95 %	Dépassé
MOTIVÉS À RÉUSSIR			
Croissance globale des produits d'exploitation	Croissance des produits des activités ordinaires nets sur une période continue moyenne de 5 ans	10 %	Non atteint

Mesures		Mesure de rendement	Évaluation du rendement par le conseil
Croissance interne	Augmentation de la croissance interne ¹ des produits des activités ordinaires nets	8 %	Dépassé
Efficacité d'exploitation	Atteinte du BAIIA ajusté ¹ en % des produits des activités ordinaires nets	16 %	Dépassé
Marge du projet	Atteinte de la marge du projet en % des produits des activités ordinaires nets	54 %	Atteint
Coûts administratifs et de marketing	Atteinte de l'efficacité des frais de vente et des frais généraux et administratifs en pourcentage des produits des activités ordinaires nets	38 %	Atteint
Bénéfice net	Atteinte du bénéfice net ajusté ¹	> 7,9 %	Dépassé
Gestion du ratio DSO	Amélioration du ratio DSO ¹ par rapport à la cible	< 80 jours	Dépassé
Croissance des bénéfices	Croissance annuelle du BPA dilué ajusté ¹	8,6 %	Dépassé

1. La croissance interne, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le ratio DSO et le BPA dilué ajusté sont des mesures financières non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières qui n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières, qui sont intégrés par renvoi, sont présentés à la rubrique sur les définitions des mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières de notre rapport annuel 2023, qui peut être consulté sur SEDAR+, au sedarplus.ca, sur EDGAR, au sec.gov, et sur le site Web de la Société, au stantec.com.

Après avoir examiné la carte de pointage remplie, ainsi que nos résultats financiers de 2023 et l'évaluation de notre rendement par rapport au secteur en général, le comité de gouvernance et de rémunération a conclu que le RICT du chef de la direction devrait correspondre à 200 % de sa cible. Lorsque le comité a établi cette attribution, il a reconnu le rôle joué par le chef de la direction et nos autres membres de la haute direction visés pour positionner la Société comme chef de file en matière de développement durable. Bien qu'aucune pondération fondée sur une formule n'ait été liée à cette réalisation, le profil ESG de Stantec est devenu un facteur de plus en plus important dans la pondération des réalisations stratégiques non financières de la Société. Par conséquent, le solide rendement de Stantec en matière d'ESG a eu une incidence positive sur la rémunération de nos membres de la haute direction (établissant ainsi un lien clair entre la rémunération des membres de la haute direction et les facteurs ESG).

Tous les membres de la haute direction visés ont reçu des attributions aux termes du RICT supérieures à la cible, comme il est indiqué et décrit plus en détail ci-après, ce qui témoigne d'un solide effort combiné.

Membre de la haute direction	Cible du RICT	Attribution aux termes du RICT en % de la cible du RICT	Paiement aux termes du RICT en % du salaire de base	Paiement réel aux termes du RICT (\$)
Gord Johnston, chef de la direction	100 %	200 %	200,0 %	2 800 000
Theresa Jang, cheffe de la direction financière	70 %	200 %	140,0 %	1 050 000
Stu Lerner, chef de l'exploitation ¹	70 %	175 %	122,5 %	950 695
Cath Schefer, cheffe de l'exploitation ²	70 %	160 %	112,0 %	704 886
Steve Fleck, chef des pratiques d'affaires et des projets	70 %	160 %	112,0 %	660 800

1. M. Lerner est rémunéré en dollars américains. Son RICT était de 704 375 \$ US. Le paiement aux termes du RICT ci-dessus a été converti en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien de 1,3497.
2. M^{me} Schefer est rémunérée en livres sterling. Son RICT était de 420 000 £. Le paiement aux termes du RICT ci-dessus a été converti en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen de la livre sterling par rapport au dollar canadien de 1,6783.

L'attribution aux termes du RICT de 2023 de M^{me} Jang a été versée à 200 % de la cible, ce qui reflète son excellent rendement en 2023. Parmi ses réalisations, M^{me} Jang a travaillé à l'obtention d'une facilité de crédit bilatérale à court terme (à des taux d'intérêt préférentiels par rapport à la facilité de crédit renouvelable consortiale de la Société) et a réalisé un placement d'obligations de 250 M\$ et un placement d'actions de 288 M\$. Ensemble, ces opérations ont amélioré la structure du capital de Stantec et ont permis à celle-ci de mettre en œuvre sa stratégie de croissance en affectant des capitaux à des acquisitions clés au besoin.

L'attribution aux termes du RICT de M. Lerner a été versée à 175 % de la cible. Sa contribution aux activités de Stantec en 2023 a eu une influence directe sur le rendement solide dont font foi les résultats de Stantec en Amérique du Nord. Dans toutes les unités d'exploitation, Stantec a enregistré une croissance interne des produits des activités ordinaires nets. Les compétences en leadership de M. Lerner et sa détermination à améliorer l'efficacité ont aidé à traduire ces résultats par un bénéfice net solide.

L'attribution aux termes du RICT de 2023 de M^{me} Schefer a été versée à 160 % de la cible, ce qui témoigne d'un rendement bien au-delà de la cible. En 2023, M^{me} Schefer a joué un rôle clé dans la gestion et la supervision de nos activités mondiales, contribuant à l'atteinte de résultats positifs dans l'ensemble. Les efforts qu'elle a déployés pour intégrer les entreprises acquises à l'extérieur de l'Amérique du Nord sous une même marque et pour les rallier autour d'un objectif commun ont renforcé la communauté mondiale de Stantec. L'approche axée sur les clients et les solutions que M^{me} Schefer et son équipe ont adoptée à l'égard de la réalisation des projets a contribué à la nomination de Stantec à titre de meilleure société de consultation dans le secteur de l'eau au Royaume-Uni en 2023.

L'attribution aux termes du RICT de M. Fleck a été versée à 160 % de la cible. Son RICT témoigne d'une gestion et d'une supervision solides des équipes de soutien fonctionnel de Stantec. La discipline financière dont il a fait preuve pour contrôler les coûts discrétionnaires et administratifs a renforcé notre bénéfice net. En outre, son travail à titre de président de notre comité de gestion des risques à l'échelon de la haute direction a permis à Stantec de réduire considérablement son exposition aux risques liés aux projets d'envergure en soulignant l'importance des principes de saine gestion des projets au sein de nos équipes de projet.

Régime incitatif à long terme (RILT)

Notre RILT est conçu pour faire cadrer la rémunération de nos membres de la haute direction avec les intérêts à long terme des actionnaires. Étant entièrement fondée sur des titres de capitaux propres, la valeur de notre RILT pour nos membres de la haute direction dépend du rendement du cours de l'action, dont tous les actionnaires bénéficient à leur tour. Tel qu'il est établi, notre RILT est composé d'unités d'actions liées au rendement (UAR), qui sont liées à notre rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif et au rendement des capitaux propres (RCP), et d'unités d'actions incessibles (UAI), dont les droits sont acquis à la fin d'une période de service de trois ans et qui sont réglées entièrement en espèces. Le conseil est d'avis que l'utilisation de deux types de mesures incitatives à long terme permet d'équilibrer les avantages et les limites de l'utilisation d'une seule mesure, tout en maintenant une structure incitative à long terme relativement simple.

Chaque poste de haute direction comporte une valeur cible des incitatifs à long terme pouvant être attribuée; cette valeur correspond à un pourcentage du salaire de base du membre de la haute direction. Le tableau qui suit présente les cibles du chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés en 2023.

Titre de poste	Cible aux termes du RILT
Chef de la direction	300 %
Cheffe de la direction financière	150 %
Chef de l'exploitation (Amérique du Nord)	120 %
Autres membres de la haute direction visés	80 %

Les principales modalités qui s'appliquent à chaque composante de notre régime incitatif à long terme sont les suivantes :

Unités d'actions liées au rendement (UAR)

Sous réserve d'un multiplicateur de rendement, les UAR sont des unités d'actions théoriques qui reflètent la valeur marchande des actions ordinaires de Stantec. Les UAR sont assorties de droits à des équivalents de dividendes et, par conséquent, des unités supplémentaires correspondant à la valeur des dividendes versés sur les actions de Stantec s'y ajoutent pendant leur durée. Ces unités sont acquises à la réalisation d'une condition de service qui commence le premier jour d'une période de rendement de trois ans. Afin d'éliminer tout effet dilutif, toutes les UAR attribuées aux termes du RILT sont réglées en espèces seulement, et non en actions.

Chaque année, le comité de gouvernance et de rémunération examine et approuve les objectifs de rendement qui s'appliqueront à chaque octroi d'UAR. Les objectifs de rendement pour chaque année d'octroi sont utilisés pour établir le nombre final d'UAR dont les droits seront acquis à la fin du cycle de rendement de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits seront acquis peut varier de 0 % à 200 % du nombre d'unités qui ont été octroyées au membre de la haute direction.

Stantec utilise une mesure de rendement absolu (RCP) et de rendement relatif (RTA) pour ses UAR. La pondération entre ces mesures est établie à 60 % pour le RCP et à 40 % pour le RTA relatif. Le conseil est d'avis que l'utilisation d'une mesure relative en plus d'une mesure absolue donne une image plus complète du rendement individuel de nos membres de la haute direction et du rendement de la Société.

Notre octroi aux termes du RILT en 2023 a eu lieu en mai. S'appuyant sur les données du groupe de référence et le plan stratégique de la Société, le comité de gouvernance et de rémunération a approuvé les niveaux de rendement ci-après. Ceux-ci dictent la valeur des UAR que chaque membre de la haute direction gagnera au moment du paiement, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Rendement sur les capitaux propres (pondéré à 60 %)	Aucun paiement	Manqué	Planifié	Dépassé
Taux de rendement moyen sur les capitaux propres de la Société ¹	4,0 %	9,0 %	12,5 %	14,5 %
Montant de l'attribution pour le rendement sur les capitaux propres	0 %	50 %	100 %	200 %
Rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif (pondéré à 40 %)	Aucun paiement	Manqué	Planifié	Dépassé
Rang centile du RTA relatif de la Société	25 %	37,5 %	50 %	100 %
Montant de l'attribution pour le RTA relatif	0 %	50 %	100 %	200 %

1. Moyenne du rendement ajusté sur les capitaux propres de la Société pour les exercices 2023, 2024 et 2025, où le bénéfice net de la Société est ajusté pour exclure l'effet des éléments extraordinaires, inhabituels et/ou non récurrents. Le taux de rendement moyen sur les capitaux propres de la Société est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Critère du rendement des capitaux propres

Si le taux de RCP moyen rajusté de la Société est inférieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer aux UAR est de 0 % et, par conséquent, la tranche de l'attribution correspondant au RCP est également de zéro. Si le taux est supérieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer à la tranche du rendement sur les capitaux propres de l'attribution est interpolé sur une base linéaire entre les niveaux de rendement indiqués ci-dessus, atteignant un niveau maximal à « Dépassé ». Si le RCP est supérieur à « Dépassé », le facteur de rendement à appliquer à la tranche du rendement sur les capitaux propres de l'attribution sera plafonné à 200 %.

Critère de rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif

Stantec calcule le RTA relatif par rapport à son groupe de référence de base en matière de rémunération (présenté à la page 55 de la présente circulaire) sur une période de trois ans. Notre groupe de référence de base en matière de rémunération comprend les sociétés comparables qui ressemblent le plus à Stantec en ce qui a trait au secteur et aux activités et, par conséquent, il exclut CAE, Colliers et Finning (qui, bien que leur taille et leur complexité soient semblables à celles de Stantec, n'exercent généralement pas leurs activités dans le même secteur). Le RTA mesure l'appréciation du cours de nos actions ordinaires et les dividendes versés au cours de la période de rendement, en supposant le réinvestissement des dividendes. Si le RTA relatif de la Société est inférieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer aux UAR est de 0 % et, par conséquent, la tranche du RTA relatif de l'attribution est également de zéro. Si le RTA relatif de Stantec est supérieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer à la tranche du RTA relatif de l'attribution est interpolé sur une base linéaire entre les niveaux de rendement indiqués ci-dessus, atteignant un niveau maximal à « Dépassé ».

Les UAR sont payées à leur valeur en espèces, qui est déterminée après un cycle de rendement de trois ans. Pendant la période d'acquisition, la valeur d'une UAR fluctue selon la fluctuation du cours des actions de Stantec.

Unités d'actions incessibles (UAI)

Les UAI sont des unités d'actions théoriques qui ont la même valeur que nos actions ordinaires; toutefois, les UAI ne comportent aucun droit de vote, ne peuvent être transférées et ne comportent aucun droit d'échange contre nos actions ordinaires. Les UAI permettent d'harmoniser les intérêts de nos membres de la haute direction et de nos actionnaires à l'égard de la croissance du rendement des actions. Elles favorisent également le maintien en poste des employés et des membres de la haute direction grâce à l'acquisition fondée sur l'écoulement du temps. Les UAI sont réglées en espèces et les droits sont acquis en bloc au troisième anniversaire de leur date d'octroi. Elles sont assorties de droits à des équivalents de dividendes et, par conséquent, des unités supplémentaires correspondant à la valeur des dividendes versés sur les actions ordinaires de Stantec s'y ajoutent pendant leur durée. La valeur de paiement de nos UAI correspond au nombre d'UAI dont les droits sont acquis (y compris les droits à des équivalents

de dividendes gagnés sur celles-ci) multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de Stantec pendant la période de cinq (5) jours de bourse se terminant à la date d'acquisition.

Options et droits à la plus-value des actions (DPVA)

Les options et les DPVA ont été remplacés par des UAI aux fins de notre octroi aux termes du RILT en 2019 et par la suite. Par conséquent, la Société a cessé d'attribuer des options d'achat d'actions et des DPVA. Lorsqu'ils étaient utilisés, les DPVA reflétaient les modalités de nos options d'achat d'actions, mais ne pouvaient être réglés qu'au moyen d'un exercice sans décaissement (aucune action sous-jacente n'était émise à l'exercice). À des fins de compte rendu historique uniquement, le tableau suivant présente la dilution et le taux d'épuisement des options d'achat d'actions et des DPVA de Stantec pour les trois derniers exercices. Les pourcentages indiqués sont en date des 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Taux	Description	2021	2022	2023
Dilution	La dilution désigne la dilution actuelle attribuable aux options d'achat d'actions. Elle est calculée en divisant le nombre total d'options d'achat d'actions en cours par le nombre d'actions ordinaires en circulation.	0,76 %	0,25 %	— %
Taux d'épuisement	Le taux d'épuisement indique le volume des octrois d'options d'achat d'actions annuels. Le taux d'épuisement est calculé en divisant le nombre total d'options d'achat d'actions émises au cours d'un exercice par le nombre d'actions ordinaires en circulation ¹ .	— %	— %	— %

1. Aucune option ni aucun DPVA n'a été octroyé en 2021, en 2022 ou en 2023. Toutes les options d'achat d'actions et tous les DPVA en cours ont expiré le 15 mai 2023.

Pour une description détaillée du RILT, voir l'annexe A de la présente circulaire.

Autre rémunération

Nos membres de la haute direction ne touchent aucun avantage indirect et n'ont droit à aucune autre rémunération, à l'exception du droit de participer aux régimes de retraite et de prestations de maladie et aux programmes de témoignages de reconnaissance qui sont généralement offerts à nos employés. Le texte qui suit décrit nos régimes de retraite et nos programmes de témoignages de reconnaissance.

Régimes de retraite

Tous les membres de la haute direction peuvent participer aux régimes de retraite que Stantec offre à ses employés. Nous n'offrons aucun avantage indirect ou autre avantage spécial conçu expressément pour nos membres de la haute direction.

Nous offrons quatre régimes de retraite à nos employés canadiens : un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif), un régime d'achat d'actions des employés (RAAE) enregistré, un RAAE non enregistré et un compte d'épargne libre d'impôt collectif (CELI collectif). Aucun des régimes de retraite ne prévoit l'émission de nouvelles actions de Stantec.

Aux termes du REER collectif, Stantec verse une cotisation correspondant à 100 % de la cotisation de l'employé sur la première tranche de 3 % du salaire de base de l'employé. Les cotisations au REER collectif sont investies dans les fonds de placement que l'employé choisit parmi 17 possibilités, y compris la possibilité d'investir dans les actions de Stantec. Aux termes des RAAE enregistré et non enregistré, les employés achètent des actions de Stantec. Stantec verse une cotisation aux termes du RAAE correspondant à 50 % de la cotisation de l'employé sur la première tranche de 4 % du salaire de base de l'employé (jusqu'à concurrence de 2 % du salaire de base de l'employé). Stantec cotise un maximum de 5 % du salaire de base de l'employé (3 % dans le cas du REER collectif et 2 % dans le cas des RAAE enregistré et non enregistré). Aux termes du CELI collectif, les cotisations sont investies dans les fonds de placement que l'employé choisit parmi 17 possibilités, y compris la possibilité d'investir dans les actions de Stantec.

Les employés américains de Stantec peuvent participer au régime 401(k) de Stantec. Stantec verse une cotisation correspondant à 100 % de la cotisation de l'employé sur la première tranche de 3 % du salaire de base de l'employé et à 50 % de la cotisation de l'employé sur la tranche suivante de 2 % du salaire de base de l'employé. Les cotisations au régime 401(k) sont investies dans les fonds de placement que l'employé choisit parmi 16 possibilités. Les employés américains peuvent également participer au RAAE; Stantec verse une cotisation correspondant à 0,5 % de la rémunération admissible lorsque l'employé cotise 1 % et à 1 % de la rémunération admissible lorsque l'employé cotise 2 % ou plus.

Régime de retraite du R.-U.

Les employés du R.-U. peuvent participer à un régime de retraite à cotisations déterminées. Le régime permet à notre personnel d'accumuler des fonds pour bénéficier d'un revenu à la retraite. Aux termes des modalités du régime de retraite, les employés sont tenus de verser une cotisation minimale correspondant à 4,5 % de leur salaire ouvrant droit à pension (soit leur salaire de base au 1^{er} avril de chaque année). En retour, les employés reçoivent une cotisation standard de l'employeur de 6,5 % de leur salaire ouvrant droit à pension. De plus, les cotisations de l'employeur augmentent à titre nominal pour tenir compte de l'âge, d'une cotisation de 25 % des cotisations personnelles des employés et d'une cotisation de 2 % du salaire annuel ouvrant droit à pension supérieur à 50 000 £ (soit le plafond des gains au R.-U.). Les employés peuvent choisir de cotiser au régime de retraite au moyen de retenues salariales ou non. Le fait de cotiser des fonds au moyen d'une retenue salariale (un mécanisme de sacrifice salarial au R.-U.) donne lieu à des retenues à la source d'assurance nationale (*National Insurance* (NI)) légèrement favorables.

Tous les employés du R.-U. peuvent participer au régime de retraite à cotisations déterminées dès leur entrée en fonction et ils peuvent continuer d'y participer jusqu'à l'âge de 75 ans. Une retraite anticipée peut être prise à partir de 55 ans (et à partir de 57 ans à compter de 2028).

M^{me} Schefer participe activement au régime de retraite à cotisations déterminées du R.-U. de la Société. Ses soldes cumulés aux 31 décembre 2022 et 2023¹ sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice (\$)	Valeur de rémunération (\$)²	Valeur cumulée à la fin de l'exercice (\$)
Cath Schefer	1 031 879	88 396	1 240 147

1. Le solde du régime de retraite de M^{me} Schefer est établi en livres sterling (£). Les montants ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen de 1,6783.
2. Représente la cotisation de l'employeur versée à la caisse de retraite de M^{me} Schefer. Aucun gain supérieur au cours du marché ni gain préférentiel n'est crédité à son compte. Le solde cumulé de fin d'exercice de M^{me} Schefer comprend les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur. L'augmentation de valeur à la fin de l'exercice est attribuable au rendement des placements sous-jacents détenus dans son compte de retraite à cotisations déterminées.

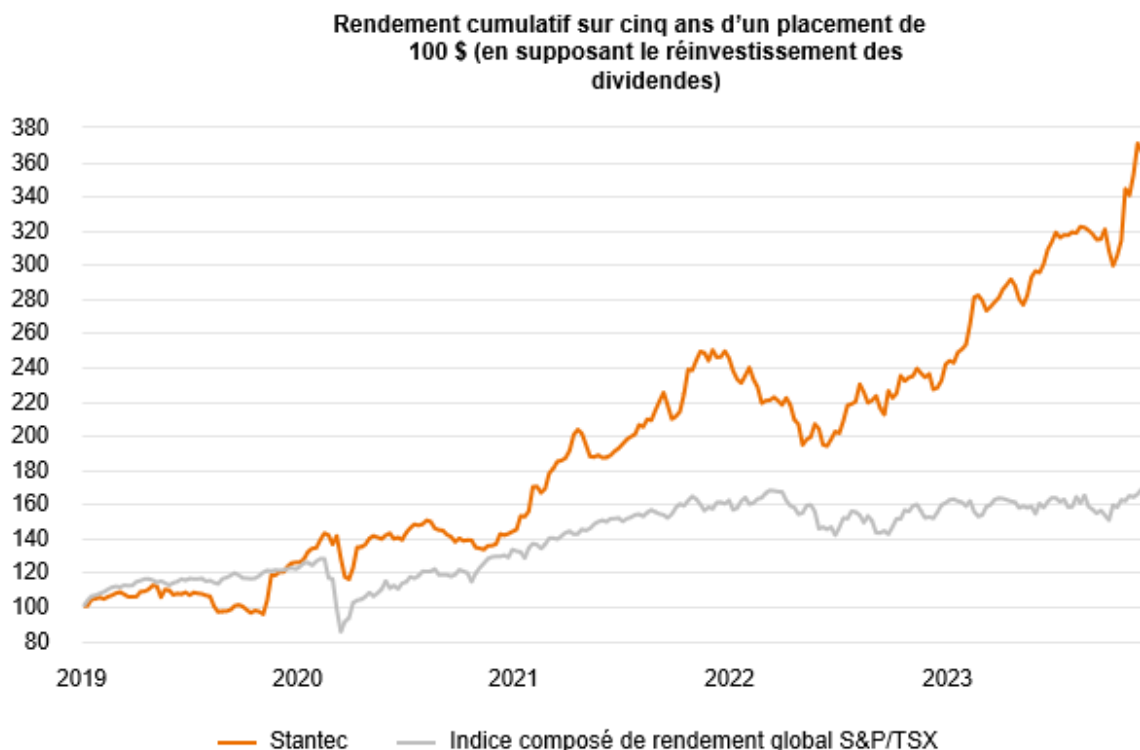
Programme de témoignages de reconnaissance

À l'échelle mondiale, le programme de témoignages de reconnaissance de Stantec reconnaît et récompense nos employés pour leurs précieuses contributions et leur engagement soutenu envers le succès de Stantec. Tous les employés permanents à temps plein et à temps partiel sont admissibles à ces témoignages, dans la mesure où ils demeurent au service de Stantec sans interruption pendant le nombre requis d'années.

Les attributions aux termes du programme varient selon le pays. En Amérique du Nord, des attributions d'actions sont versées aux employés. Les employés canadiens reçoivent une cotisation forfaitaire unique de 500 \$ à leur RAAE non enregistré pour chaque période de 5 ans de service, jusqu'à concurrence d'une attribution maximale de 2 000 \$ pour 20 ans de service. L'attribution de 2 000 \$ se poursuit par tranche de cinq ans de service par la suite. Les employés américains reçoivent les mêmes attributions, mais en dollars américains.

Graphique du rendement

Le graphique suivant compare le rendement total réalisé par les actionnaires par tranche de 100 \$ investie dans nos actions ordinaires à la TSX du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 (en supposant le réinvestissement des dividendes) au rendement total de l'indice composé de rendement global S&P/TSX pour la même période.



Le rendement total réalisé par les actionnaires de Stantec sur cinq ans a nettement surpassé celui de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. En analysant le graphique plus en détail, on constate que le rendement de Stantec a été légèrement inférieur à celui de l'indice composé S&P/TSX au cours de la première année de la période de rendement, mais qu'il a surpassé celui de l'indice depuis 2020. La rémunération des membres de la haute direction de Stantec a été fortement alignée sur le rendement de Stantec au cours de cette période, étant donné qu'une grande partie de la rémunération des membres de la haute direction est versée sous forme d'incitatifs à long terme qui suivent de près la valeur de nos actions ordinaires. Les UAR octroyées aux membres de la haute direction en 2019 ont été réglées en deçà de la cible. C'est au cours de cette période que le rendement de Stantec a été inférieur à celui de l'indice composé S&P/TSX. Les attributions aux termes du RICT ont également été inférieures pendant cette période.

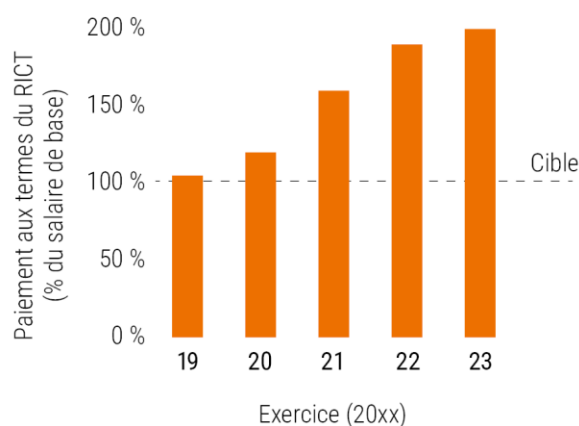
Récemment, toutefois, le rendement de Stantec a nettement surpassé le rendement de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, ce qui a généré une valeur considérable pour les actionnaires. Par conséquent, la rémunération de nos membres de la haute direction a augmenté et les récents niveaux de paiement aux termes du RICT ont été supérieurs à la cible. De même, le multiplicateur de rendement de nos UAR a été supérieur à la cible. Si le rendement de Stantec maintient sa courbe actuelle, les actionnaires devraient s'attendre à obtenir de bons rendements, et les membres de notre haute direction devraient eux aussi toucher une rémunération plus élevée.

Le tableau et les graphiques ci-après font état des niveaux de paiement cibles et réels de nos incitatifs à court et à long terme pour notre chef de la direction au cours des cinq dernières années, calculés au 31 décembre 2023 :

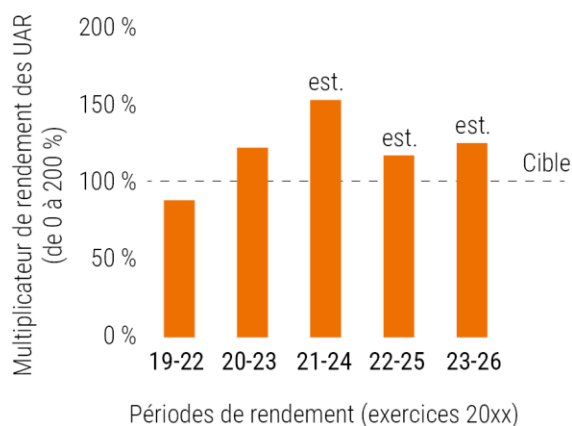
Année	Salaire de base (\$)	RICT				RILT			
		Cible (en % du salaire de base)	Paiement cible (\$)	Réel (en % du salaire de base)	Paiement réel (\$)	Cible (en % du salaire de base)	Juste valeur à la date d'octroi (\$)¹	Multiplicateur de rendement des UAR (%)²	Paiement réel/estimé (\$)³
2023	1 400 000	100	1 400 000	200	2 800 000	300	4 200 000	126	6 604 045
2022	1 250 000	100	1 250 000	190	2 375 000	300	3 750 000	118	8 378 198
2021	1 100 000	100	1 100 000	160	1 760 000	300	3 300 000	154	9 502 204
2020	950 000	100	950 000	120	1 140 000	300	2 850 000	123	6 850 963
2019	850 000	100	850 000	105	892 500	200	1 700 000	89	2 788 458

1. Représente la juste valeur à la date d'octroi de l'attribution aux termes du RILT du chef de la direction. De 2019 à 2023, les attributions aux termes du RILT ont été versées sous forme d'UAR (80 %) et d'UAI (20 %).
2. Les multiplicateurs de rendement appliqués aux UAR attribuées en 2019 et en 2020 sont fondés sur les résultats des paiements réels. Les multiplicateurs de rendement pour 2021, 2022 et 2023 sont des estimations fondées sur le paiement prévu en conséquence du rendement de Stantec pendant la durée des unités (calcul en date du 31 décembre 2023).
3. Aux fins de cette information, les valeurs des UAR pour 2019 et 2020 sont fondées sur les résultats des paiements réels. Les valeurs des UAR pour 2021, 2022 et 2023 sont fondées sur la meilleure estimation de la Société du multiplicateur de rendement à appliquer aux attributions, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus. Le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pendant les 5 derniers jours de bourse de 2023 (104,70 \$) a été utilisé pour calculer la valeur des UAR et des UAI.

Paiement aux termes du RICT (Exprimé en % du salaire de base)



RILT (Multiplicateur de rendement des UAR)



Notre processus de prise de décision et d'approbation

Il incombe au comité de gouvernance et de rémunération d'établir la stratégie de rémunération des membres de la haute direction pour le compte du conseil et d'administrer les politiques de rémunération des membres de la haute direction. En se fondant sur la stratégie, le comité établit les objectifs de rémunération; les programmes sont ensuite conçus pour atteindre efficacement ces objectifs.

Chaque année, le comité revoit et approuve les programmes de rémunération des membres de la haute direction de la Société ainsi que les critères de rendement associés au RICT et aux UAR. Le conseil établit la rémunération du chef de la direction selon la recommandation du comité. La rémunération de chaque membre de la haute direction visé, autre que le chef de la direction, est approuvée par le chef de la direction — selon les recommandations et les conseils du comité — et est conforme aux attributions minimales et maximales pour les montants attribués aux termes du RICT et les octrois d'incitatifs à long terme prévus dans nos programmes de rémunération.

Conseil indépendant

Le comité de gouvernance et de rémunération a adopté une politique d'approbation préalable concernant le recours par la direction au conseiller en rémunération du conseil, Mercer (Canada) limitée. Conformément aux modalités de cette politique, le comité fera ce qui suit :

- il ne permettra pas à la direction d'avoir recours aux services de son consultant si cela pourrait compromettre l'indépendance de celui-ci à titre de conseiller du conseil;
- dans les cas où le recours à ces services est permis, il en examinera les modalités, y compris les honoraires et les modalités de service proposées, et, s'il est jugé raisonnable de le faire, approuvera de telles modalités au préalable;
- autoriser l'achat de données d'enquêtes en matière de rémunération disponibles sur le marché qui n'exigent pas de services de consultation ni ne nuisent à l'indépendance du consultant.

En août 2023, le comité a retenu les services de Mercer (Canada) limitée pour le conseiller sur diverses questions de rémunération. Mercer a fourni une analyse comparative complète des niveaux de rémunération des membres de la haute direction et une analyse détaillée de la conception de notre programme RILT.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés à Mercer en contrepartie de ses services en matière de rémunération des membres de la haute direction et les honoraires versés à Mercer et aux membres de son groupe en contrepartie d'autres services fournis à la Société.

Honoraires versés à Mercer (Canada) limitée en 2022 et en 2023

Exercice	Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction (\$)	Autres honoraires (\$)¹
2022	44 625	105 766
2023	59 849	165 298

1. En 2022 et en 2023, la direction a acheté diverses données d'enquêtes en matière de rémunération auprès d'une société membre du même groupe que Mercer (Canada) limitée. Il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à des services de consultation ni de retenir les services du personnel de l'équipe du cabinet-conseil du conseil pour avoir accès à ces ensembles de données. Les honoraires ont été payés en dollars américains. Les montants indiqués ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens annuels de 2022 et de 2023, soit 1,3017 et 1,3497, respectivement.

Mesures d'atténuation des risques intégrées à notre programme de rémunération

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance et de rémunération revoit régulièrement notre programme de rémunération afin de s'assurer que la rémunération tienne compte des stratégies en matière de gestion des risques de la Société et afin de dissuader les membres de la haute direction de prendre des risques inappropriés. Le comité n'a décelé aucun risque lié au programme de rémunération des membres de la haute direction de Stantec qui serait raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur la Société. Les éléments de notre programme de rémunération des membres de la haute direction qui sont décrits ci-après servent à atténuer les risques :

Rémunération composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération à risque

- Nous offrons à nos membres de la haute direction une rémunération qui comprend un volet fixe et un volet à risque de même que des incitatifs à court et à long terme, selon une répartition appropriée.

Programme équilibré

- Nous offrons différentes cibles de salaire de base, de RICT et de RILT, selon le poste du membre de la haute direction au sein de la Société; la rémunération du chef de la direction est celle dont la proportion de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres est la plus élevée.
- Nous offrons diverses mesures de rendement pour le RICT et le RILT en vue d'appuyer notre principe de rémunération au rendement et de répondre aux attentes de nos actionnaires.

Limites fixes applicables à la rémunération variable

- Tant le RICT que le RILT sont conçus pour prévoir la possibilité d'un paiement nul, de même qu'un paiement maximal préétabli (un plafond) pour éviter des niveaux de rémunération excessifs.

- Les UAR de notre RILT sont assorties de critères de rendement, et nos UAR et nos UAI sont assorties d'une composante d'acquisition liée au temps.

Contrats d'emploi

- Tous les membres de la haute direction ont conclu un contrat d'emploi qui comprend des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation.
- Ces contrats d'emploi comportent une disposition relative à « deux éléments déclencheurs » : une indemnité de cessation d'emploi ne sera versée qu'après la survenance d'un changement de contrôle et, par la suite, a) le congédiement du membre de la haute direction sans motif valable ou b) la démission du membre de la haute direction en raison d'une diminution importante de son salaire, de ses pouvoirs, de ses fonctions ou de ses responsabilités ou en raison d'un changement important de l'emplacement géographique où il doit effectuer la prestation de ses services.
- Les membres de la haute direction visés reçoivent une indemnité raisonnable en cas de congédiement sans motif valable et ne touchent aucune indemnité en cas de départ à la retraite.

Exigences en matière d'actionnariat

Nous estimons que l'actionnariat joue un rôle important afin de faire cadrer les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires; par conséquent, le conseil impose les exigences suivantes aux membres de la haute direction en matière d'actionnariat :

Titre de poste	Actionnariat exprimé en multiple du salaire de base
Chef de la direction	5x
Cheffe de la direction financière, cheffe de l'exploitation, chef des pratiques d'affaires et des projets, chef de l'information gouvernementale, cheffe des ressources humaines et de l'inclusion et vice-présidents exécutifs	3x

Aux termes des politiques en matière d'actionnariat du chef de la direction et des vice-présidents exécutifs, chaque membre de la haute direction doit respecter l'exigence en matière d'actionnariat précisée ci-dessus dans les cinq ans suivant sa nomination au poste. La conformité à chaque politique est mesurée au moyen d'un multiple du salaire de base du membre de la haute direction au moment de sa nomination à son poste. Si le salaire de base d'un membre de la haute direction augmente de plus de 20 % (cumulativement au cours des cinq années) par rapport au salaire en vigueur à la date de sa nomination au poste, le membre de la haute direction sera tenu de se conformer à la politique applicable en utilisant le salaire le plus élevé, mais il disposera de deux années supplémentaires pour atteindre l'exigence en matière d'actionnariat.

Le tableau ci-après présente les éléments suivants :

- Les actions ordinaires, les UAR et les UAI détenues par chaque membre de la haute direction visé. La valeur des actions ordinaires a été calculée au moyen du cours de clôture des actions de Stantec au 31 décembre 2023 (106,38 \$); la valeur des UAR et des UAI a été calculée au moyen du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pendant les 5 derniers jours de bourse de 2023 (104,70 \$).
- La participation de chaque membre de la haute direction visé, ce qui démontre la conformité à notre politique en date du 31 décembre 2023.
- Le montant total des titres de capitaux propres détenus par le membre de la haute direction visé qui est à risque.

Nom	Valeur des actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée (\$)	Valeur des UAI détenues (\$)	Salaire de base pour les critères de conformité (\$)	Valeur admissible comme multiple du salaire de base ¹	Conformité à la politique?	Valeur des UAR détenues (\$)	Valeur totale de la rémunération à risque (\$) ²
Gord Johnston	9 293 038	3 886 059	1 400 003	9,41	Oui	15 534 094	28 713 191
Theresa Jang	1 854 523	1 089 682	690 009	4,27	Oui	4 354 878	7 299 083
Stu Lerner	2 920 557	833 961	683 411	5,49	Oui	3 332 539	7 087 057
Cath Schefer	2 408 975	477 549	546 689	5,28	Oui	1 908 611	4 795 135
Steve Fleck	1 962 285	476 581	550 017	4,43	Oui	1 904 497	4 343 363

1. La valeur des UAR détenues par les membres de la haute direction n'est pas prise en considération pour établir si le membre de la haute direction se conforme aux exigences en matière d'actionnariat minimal; par conséquent, ce calcul n'en tient pas compte. Notre chef de la direction doit détenir des actions dont la valeur correspond à au moins deux fois son salaire de base, et peut détenir le reste en actions et/ou en UAI. Pour nos autres membres de la haute direction visés, la totalité de l'exigence en matière d'actionnariat peut être détenue en actions ou en UAI.
2. La valeur totale de la rémunération à risque pour chaque membre de la haute direction correspond à la valeur des actions ordinaires, des UAR et des UAI du membre de la haute direction visé.

Exigences en matière de détention d'actions

Pendant la période d'un an suivant le moment où le chef de la direction cesse d'occuper ce poste, il doit détenir le même nombre d'actions ordinaires qu'il était tenu de détenir la veille de son départ à la retraite. Nous estimons que cette politique décourage une prise de décision à haut risque et à court terme avant le départ du chef de la direction.

Politique en matière de récupération de la rémunération des membres de la haute direction

Stantec a adopté une politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction qui est conforme à la loi américaine intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*. Aux termes de cette politique, Stantec est tenue de récupérer la rémunération incitative excédentaire de tous les membres de la haute direction occupant un poste à l'échelon de vice-président exécutif ou à un échelon supérieur (ce qui comprend tous nos membres de la haute direction visés ainsi que d'autres membres de la haute direction actuels et anciens) lorsque cette rémunération excédentaire a été versée sur la base d'informations financières erronées. L'élément déclencheur d'un recouvrement aux termes de la politique de récupération est un retraitemment comptable découlant d'un manquement important par Stantec aux exigences d'information financière prévues par les lois sur les valeurs mobilières. Le recouvrement est effectué sans égard à la faute, ce qui signifie que la rémunération doit être récupérée sans égard au fait que le membre de la haute direction ait commis un écart de conduite ou une faute ou non.

En cas de retraitemment comptable, la politique de récupération de Stantec s'applique à toute la rémunération incitative qu'un membre de la haute direction a reçue au cours des trois exercices précédant la date à laquelle Stantec est tenue de procéder à un tel retraitemment. La rémunération incitative comprend toute rémunération octroyée, gagnée ou acquise en totalité ou en partie à l'atteinte d'un objectif lié à l'information financière. Les objectifs liés à l'information financière, selon leur définition générale, comprennent des objectifs tirés des états financiers de Stantec ainsi que des objectifs fondés sur le cours de nos actions ou le rendement total pour les actionnaires.

En 2023, Stantec a réalisé une analyse de la récupération de la rémunération en lien avec la correction d'une erreur de classification dans la ventilation par zone géographique de ses actifs non courants et de ses produits des activités ordinaires bruts. Dans le rapport annuel de Stantec pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (disponible en anglais seulement), des produits des activités ordinaires bruts de 61,2 M\$ enregistrés par des filiales étrangères ont été inclus par inadvertance dans le montant des produits des activités ordinaires bruts au Royaume-Uni au lieu d'être inclus à la ligne « Autres régions géographiques » (*Other global geographies*). Par conséquent, nos produits des activités ordinaires bruts au Royaume-Uni ont été surévalués et nos produits des activités ordinaires dans nos autres régions géographiques ont été sous-évalués du même montant. Le total des produits des activités ordinaires bruts, les produits des activités ordinaires bruts par secteur à présenter et les autres régions géographiques n'ont pas été touchés.

Stantec a conclu que les écarts n'étaient pas importants par rapport à ses états financiers publiés antérieurement, mais elle a néanmoins déterminé qu'il était approprié de corriger l'information dans les informations comparatives présentées à la note 34 de ses états financiers consolidés audités de 2023. L'erreur de classification ne se rapportait pas à une mesure financière utilisée pour établir la rémunération incitative versée par Stantec et, en raison de sa nature, n'a pas d'incidence sur les mesures du rendement total pour les actionnaires utilisées dans nos mécanismes de rémunération. Par conséquent, le comité de gouvernance et de rémunération a conclu qu'aucun recouvrement n'était requis aux termes de la politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction de Stantec.

La politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction de Stantec est disponible sur notre site Web, au stantec.com, et en annexe de notre formulaire 40-F sur EDGAR, au sec.gov (en anglais seulement). Vous pouvez également communiquer avec nous pour obtenir une copie sans frais de la politique.

Politique interdisant les opérations de couverture

Conformément à la politique en matière d'opération d'initiés de la Société, il est interdit aux administrateurs et aux membres de la haute direction de spéculer sur les titres de la Société et de vendre des titres de la Société à découvert ou d'acheter ou de vendre une option d'achat ou de vente. Il ne leur est pas permis non plus d'acheter des contrats à terme ou des instruments similaires — comme des contrats à terme variables prépayés, des swaps d'actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange — qui sont conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur des titres de capitaux propres de la Société.

Description de la rémunération de 2023

Tableau sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération du chef de la direction, de la cheffe de la direction financière et des trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés qui, collectivement, sont nos membres de la haute direction visés.

Stu Lerner réside aux États-Unis et a été payé en dollars américains (\$ US). Cath Schefer réside au Royaume-Uni et a été payée en livres sterling (£). Tous les autres membres de la haute direction visés résident au Canada et sont rémunérés en dollars canadiens (\$ CA). Tous les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous sont exprimés en dollars canadiens. Pour la rémunération de M. Lerner, les équivalents en dollars canadiens sont calculés selon le taux de change annuel moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien, qui était de 1,3497 \$ en 2023, de 1,3017 \$ en 2022 et de 1,2537 \$ en 2021. Pour la rémunération de M^{me} Schefer, les équivalents en dollars canadiens sont fondés sur le taux de change annuel moyen de la livre sterling par rapport au dollar canadien, qui était de 1,6783 \$ en 2023, de 1,6079 \$ en 2022, et de 1,7243 \$ en 2021.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$) ¹	Rémunération à long terme (\$)		Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$) ²	Rémunération totale (\$)
			Attributions fondées sur des actions ³	Attributions fondées sur des options	Régime incitatif annuel	Régimes incitatifs à long terme			
Gord Johnston Président et chef de la direction	2023	1 400 003	4 199 973	—	2 800 000	—	—	193 755	8 593 731
	2022	1 250 010	3 749 982	—	2 375 000	—	—	192 698	7 567 690
	2021	1 100 016	3 300 003	—	1 760 000	—	—	140 433	6 300 452
Theresa Jang Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction financière	2023	750 009	1 125 009	—	1 050 000	—	—	77 290	3 002 308
	2022	690 009	1 035 010	—	845 250	—	—	68 628	2 638 897
	2021	650 013	974 981	—	728 000	—	—	39 914	2 392 908
Stu Lerner Vice-président exécutif et chef de l'exploitation (Amérique du Nord)	2023	776 099	934 295	—	950 695	—	—	45 661	2 706 750
	2022	683 411	814 557	—	765 400	—	—	32 009	2 295 377
	2021	582 977	676 784	—	550 907	—	—	38 805	1 849 473
Cath Schefer Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation (International)	2023	629 370	506 258	—	704 886	—	88 396	29 496	1 958 406
	2022	546 689	430 550	—	554 886	—	77 663	25 056	1 634 844
	2021	560 896	488 266	—	529 576	—	61 918	25 604	1 666 260
Steve Fleck Vice-président exécutif et chef des pratiques d'affaires et des projets	2023	590 012	471 986	—	660 800	—	—	48 088	1 770 886
	2022	565 014	451 969	—	573 475	—	—	64 470	1 654 928
	2021	550 017	440 000	—	519 750	—	—	44 272	1 554 039

1. En raison des dates limites de paie, le salaire gagné par les membres de la haute direction visés dans la première période de paie d'une année est fondé sur le salaire de l'année précédente.
2. Représente la valeur des unités d'actions liées au rendement (UAR) et des unités d'actions incessibles (UAI) supplémentaires créditées à chaque membre de la haute direction visé pour tenir compte de l'émission de droits à des équivalents de dividendes sur le total de leurs avoirs en unités, des cotisations versées au régime enregistré d'épargne-retraite du membre de la haute direction visé et au régime d'achat d'actions des employés et du règlement des témoignages de reconnaissance. La valeur donnée pour M^{me} Schefer comprend une allocation de voiture de 6 360 £ par an.
3. En 2023, en 2022 et en 2021, les membres de la haute direction visés ont reçu leurs attributions fondées sur des actions sous forme d'UAR (80 %) et d'UAI (20 %). Les valeurs indiquées pour 2023 représentent la juste valeur à la date d'octroi des UAR et des UAI octroyées le 15 mai 2023, au prix de 80,64 \$, soit le cours de clôture des actions de Stantec à la TSX le jour précédant la date d'octroi.

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau qui suit présente sommairement toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours pour chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2023.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur totale des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)¹	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Gord Johnston	—	—	—	—	185 484	24 484 446	—
Theresa Jang	—	—	—	—	52 002	6 888 716	—
Stu Lerner	—	—	—	—	39 795	5 237 668	—
Cath Schefer	—	—	—	—	22 742	3 018 848	—
Steve Fleck	—	—	—	—	22 790	3 028 135	—

1. Représente la valeur des UAR et des UAI attribuées aux membres de la haute direction visés en 2021, en 2022 et en 2023. La valeur des UAR a été établie sur la base du paiement que l'on prévoyait devoir faire en fonction du rendement de Stantec pendant la durée des unités (par conséquent, un multiplicateur de 154 % a été appliqué aux UAR octroyées en 2021, un multiplicateur de 118 % a été appliqué aux UAR octroyées en 2022 et un multiplicateur de 126 % a été appliqué aux UAR octroyées en 2023 aux fins de la présentation de ces renseignements). Le nombre d'UAR qui sont réellement acquises et réglées dépend du rendement réel de Stantec applicable à la période à laquelle ces UAR se rapportent. Le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pendant les 5 derniers jours de bourse de 2023 (104,70 \$) a été utilisé pour calculer la valeur des UAR et des UAI.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant résume la valeur de toutes les attributions fondées sur des options et des actions dont les droits ont été acquis en 2023, ainsi que les attributions aux termes du RICT (rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres) gagnées en 2023 :

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)¹	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)²	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Gord Johnston	0	6 850 900	2 800 000
Theresa Jang	0	2 073 365	1 050 000
Stu Lerner³	0	1 044 160	950 695
Cath Schefer³	0	996 602	704 886
Steve Fleck	0	903 822	660 800

1. Stantec a cessé d'émettre des options d'achat d'actions en 2019. Par conséquent, aucun droit aux attributions fondées sur des options n'a été acquis en 2023.
2. Représente la valeur des UAR et des UAI émises dans le cadre de la rémunération de nos membres de la haute direction visés de 2020 dont les droits ont été acquis et qui ont été réglées en 2023.
3. M. Lerner est payé en dollars américains; M^{me} Schefer est payée en livres sterling. Les valeurs de rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres de M. Lerner et de M^{me} Schefer gagnées en 2023 ont été converties en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling de 1,3497 et de 1,6783, respectivement.

Gains réalisés grâce aux options exercées en 2022 et 2023

Le tableau suivant présente la valeur des gains réalisés par les membres de la haute direction visés à la suite de l'exercice des options d'achat d'actions en 2022 et en 2023.

	2022 (\$) ¹	2023 (\$) ¹
Gord Johnston	0	0
Theresa Jang	0	0
Stu Lerner	256 669	509 405
Cath Schefer ²	0	467 096
Steve Fleck	0	0

1. Représente le gain réel réalisé à l'exercice des options. Le gain reflète la différence entre le prix de l'option et le prix d'exercice à la date d'exercice.
2. Les gains réalisés reflètent la valeur des gains réalisés suite à l'exercice des droits à la plus-value des actions (DPVA).

Renseignements sur le régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2023, le nombre de titres devant être émis à l'exercice des options en circulation, le prix d'exercice pondéré des options en circulation et le nombre de titres restant à émettre aux termes de tous les régimes fondés sur des titres de capitaux propres approuvés antérieurement par les actionnaires. Au 31 décembre 2023, la Société n'avait aucun régime fondé sur des titres de capitaux propres qui n'avait pas été approuvé par les actionnaires et aucun tel régime n'ayant pas été ainsi approuvé n'était en vigueur à la date de la présente circulaire.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation a) ¹	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation b) (\$)	Nombre de titres restant à émettre aux termes de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres qui figurent dans la colonne a) c) ²
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	—	—	4 134 818

1. Aucune option n'était émise et en circulation aux termes du régime au 31 décembre 2023. Toutes les options en circulation ont expiré le 15 mai 2023.
2. Ce nombre correspond au nombre maximal d'options de Stantec dont l'émission est autorisée aux termes du RILT de Stantec (8 550 728), moins les 4 415 910 options exercées.

Contrats d'emploi

Contrats d'emploi

Stantec a conclu un contrat d'emploi écrit avec chaque membre de la haute direction visé. Les modalités et conditions sont concurrentielles et reflètent les mesures de rémunération et de gestion des risques décrites ailleurs dans la présente circulaire.

Non-concurrence et non-sollicitation

Tous les contrats d'emploi comprennent des clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation d'une portée et d'une durée variables. Le contrat de M. Johnston l'empêche a) de solliciter des employés de Stantec ou des clients à l'égard desquels Stantec a entrepris des activités de développement des affaires au cours de la dernière année de son emploi et b) de faire concurrence à l'entreprise de Stantec au Canada ou aux États-Unis. Ces restrictions s'appliquent pendant deux ans suivant la cessation de son emploi. Les contrats de M^{me} Jang, de M. Lerner, de M^{me} Schefer et de M. Fleck les empêchent de solliciter les employés ou les clients de Stantec pendant un an après la cessation de leur emploi.

Confidentialité

Chaque contrat d'emploi comporte une clause de confidentialité qui s'applique indéfiniment. À la suite de la cessation d'emploi d'un membre de la haute direction visé, toutes les notes, toutes les données et tous les renseignements qu'il

a accumulés ou produits doivent être retournés à la Société. Tous les renseignements demeurent confidentiels et il est interdit aux membres de la haute direction visés de les utiliser d'une façon qui nuirait aux intérêts de la Société.

Le tableau suivant résume les clauses restrictives mentionnées précédemment :

Membre de la haute direction	Non-concurrence	Non-sollicitation des employés et des clients	Clause de confidentialité
Gord Johnston	2 ans après le départ	2 ans après le départ	Indéfiniment après le départ
Theresa Jang	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ
Stu Lerner	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ
Cath Schefer	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ
Steve Fleck	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ

Politique de récupération et exigences en matière d'actionnariat

Chaque contrat d'emploi prévoit une obligation pour le membre de la haute direction de se conformer à la politique en matière d'actionnariat du chef de la direction ou des vice-présidents exécutifs de Stantec, selon le cas, ainsi qu'une reconnaissance et un engagement selon lesquels il se conformera à la politique en matière de récupération de la rémunération des membres de la haute direction de la Société.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Le tableau suivant résume les paiements dus à chaque membre de la haute direction visé en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle suivi d'une cessation d'emploi sans motif valable ou d'une démission du membre de la haute direction pour une raison valable.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle à l'intention de nos membres de la haute direction visés

Nom	Démission	Cessation d'emploi sans motif valable	Conditions relatives au changement de contrôle et aux « deux événements déclencheurs » remplies ¹	Retraite ²
Incitatif à court terme	Aucun	Aucun, sauf ce qui pourrait être prévu dans l'indemnité de cessation d'emploi (décrite ci-après)	Aucun, sauf ce qui pourrait être prévu dans l'indemnité de cessation d'emploi (décrite ci-après)	Aucun
Options d'achat d'actions dont les droits sont acquis	Doivent être exercées dans un délai de 90 jours suivant la date de démission; les options qui n'ont pas été exercées après cette date sont annulées	Doivent être exercées dans un délai de 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; les options qui n'ont pas été exercées après cette date sont annulées	Doivent être exercées dans un délai de 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; les options qui n'ont pas été exercées après cette date sont annulées	Demeurent en cours et peuvent être exercées conformément à la durée de l'option
Options d'achat d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Annulées	Annulées	Les droits de toutes les options sont immédiatement acquis et les options doivent être exercées dans les 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; les options qui n'auront pas été exercées après cette date sont annulées	Demeurent en cours et les droits sont acquis conformément à leur calendrier d'acquisition initial
Unités d'actions incessibles (UAI)	Annulées	Annulées	Tous les droits des UAI sont immédiatement acquis et les UAI sont réglées dans les deux mois et demi (2 ½) suivant la date de cessation d'emploi	Demeurent en cours et les droits sont acquis conformément à leur calendrier d'acquisition initial
Unités d'actions liées	Annulées	Annulées	Tous les droits des UAR sont acquis selon le rendement réel	Demeurent en cours, leurs droits

au rendement (UAR)			de la Société entre la date d'octroi et la date de cessation d'emploi; les UAR sont réglées dans les 60 jours suivant la date de cessation d'emploi	sont acquis et elles sont réglées conformément aux objectifs de rendement réellement atteints pendant la durée de l'unité à la date de règlement initialement prévue
Autres prestations, y compris aux termes du REER collectif et du RAAE	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises
Indemnité de cessation d'emploi	Aucune	Salaire impayé gagné jusqu'à la date de la cessation d'emploi, accompagné d'un paiement équivalant à : - deux fois (2x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - deux fois (2x) le montant de l'incitatif à court terme historique du chef de la direction³ dans le cas du chef de la direction. Pour tous les autres membres de la haute direction visés, le paiement est : - une fois (1x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - une fois (1x) le montant de l'incitatif à court terme historique du membre de la haute direction visé	Salaire impayé gagné jusqu'à la date de la cessation d'emploi, accompagné d'un paiement équivalant à : - deux fois (2x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - deux fois (2x) le montant de l'incitatif à court terme historique du chef de la direction³ dans le cas du chef de la direction. Pour tous les autres membres de la haute direction visés, le paiement est : - une fois (1x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - une fois (1x) le montant de l'incitatif à court terme historique du membre de la haute direction visé	Aucune

- Les dispositions relatives aux « deux événements déclencheurs » sont remplies si un changement de contrôle survient et que, dans les 12 mois suivant le changement de contrôle, a) il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction sans motif valable ou b) le membre de la haute direction met fin à son emploi pour une raison valable. Aux fins du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction, un changement de contrôle se produirait si a) une personne acquiert plus de 50 % des actions ordinaires de Stantec, b) les candidats au poste d'administrateur d'une personne détenant au moins 30 % des actions ordinaires de Stantec sont élus à titre d'administrateurs et forment la majorité du conseil de Stantec ou c) la totalité ou la quasi-totalité de l'actif de Stantec est vendue à un tiers. Aux fins du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction, « raison valable » désigne une diminution considérable du salaire, des pouvoirs, des fonctions ou des responsabilités du membre de la haute direction ou un changement important de l'emplacement géographique où il doit effectuer la prestation de ses services.
- La retraite désigne une cessation d'emploi après l'âge de 60 ans avec au moins dix années de service au sein de la Société, si le membre de la haute direction et la Société en conviennent mutuellement.
- Aux fins du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction, le « montant de l'incitatif à court terme historique » désigne le montant moyen des trois derniers paiements incitatifs en espèces à court terme versés au membre de la haute direction. Dans le cas de M^{me} Schefer, le « montant de l'incitatif à court terme historique » désigne le plus élevé des montants suivants : a) le montant moyen des trois derniers paiements incitatifs en espèces à court terme qui lui ont été versés et b) sa cible actuelle en matière d'incitatifs à court terme (soit 70 % de son salaire de base).

Calcul du paiement de l'indemnité de cessation d'emploi

Le tableau qui suit présente les sommes supplémentaires que nous aurions dû verser à chaque membre de la haute direction visé si un événement déclencheur (c'est-à-dire une cessation d'emploi sans motif valable ou un

changement de contrôle) s'était produit le dernier jour ouvrable de l'exercice le plus récent de Stantec, soit, dans le présent cas, l'exercice 2023 :

Nom	Indemnité en cas de cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Indemnité de cessation d'emploi en cas de changement de contrôle (\$)
Gord Johnston	6 316 673	6 316 673
Theresa Jang	1 435 426	1 435 426
Stu Lerner	1 385 725	1 385 725
Cath Schefer	1 135 224	1 135 224
Steve Fleck	1 086 020	1 086 020

1. En cas de cessation d'emploi sans motif valable ou de cessation d'emploi en cas de changement de contrôle (dans l'hypothèse où les conditions relatives aux deux événements déclencheurs sont remplies), tous les incitatifs à long terme (UAI et UAR) dont les droits ne sont pas acquis sont annulés. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'indemnité de cessation d'emploi requise en cas de cessation d'emploi sans motif valable ou de changement de contrôle comportant deux événements déclencheurs.

Renseignements supplémentaires

Monnaie

Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction sont exprimés en dollars canadiens.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

À notre connaissance, à l'exception de l'élection des administrateurs, aucun de nos administrateurs ou de nos membres de la haute direction, ni aucune personne ayant des liens avec eux ni aucun membre de leur groupe, n'a un intérêt important, directement ou indirectement, que ce soit par la détention de titres ou autrement, dans un point à l'ordre du jour de l'assemblée.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun de nos : i) administrateurs ou membres de la haute direction, ii) actionnaires de la Société qui sont propriétaires véritables ou exercent une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % des titres avec droit de vote en circulation de la Société, ni aucune iii) personne ayant des liens avec les personnes mentionnées aux points i) et ii) ou faisant partie du même groupe que celles-ci, n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée au cours des trois derniers exercices clos ou depuis le début du dernier exercice qui a eu ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

Propositions des actionnaires 2024/2025

Les propositions des actionnaires doivent être soumises après le 11 décembre 2024 et au plus tard le 9 février 2025 pour qu'elles soient étudiées en vue d'être incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de l'année à venir aux fins de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025 de Stantec.

Information continue

Pour obtenir un exemplaire de la présente circulaire, de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou de notre rapport annuel (qui comprend notre rapport de gestion et nos états financiers consolidés) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, vous pouvez faire ce qui suit :

- Vous rendre sur le site Web de la Société à l'adresse stantec.com et imprimer des copies;
- Obtenir des copies par la poste en en faisant la demande auprès du secrétaire général à l'adresse 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) T5J 0K4;
- Afin de recevoir par la poste les états financiers intermédiaires, le rapport de gestion et/ou les états financiers annuels, vous inscrire en ligne à l'adresse www.computershare.com/maillinglist ou remplir le formulaire de demande affiché sur stantec.com.

Vous pouvez également consulter les documents d'information de la Société et les rapports, les déclarations ou les autres renseignements que la Société dépose auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales du Canada ou d'autres organismes de réglementation similaires sur SEDAR+, au sedarplus.ca, ou sur EDGAR, au sec.gov. L'information financière de Stantec figure dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés (qui figurent tous deux dans notre rapport annuel) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Commentaires des actionnaires

Stantec a mis en œuvre un programme exhaustif de communication avec les investisseurs. Nous invitons les actionnaires à nous faire part de leurs commentaires et à le faire aux coordonnées suivantes :

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 780-917-7000

Courriel : ir@stantec.com

Renseignements généraux

Stantec Inc.
10220 – 103 Avenue NW, Suite 300
Edmonton (Alberta) T5J 0K4
Canada

Téléphone : 780-917-7000
Télec. : 780-917-7069
stantec.com

Approbation des administrateurs

Notre conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi à nos actionnaires.



Paul J. D. Alpern
Vice-président, secrétaire et chef du contentieux

Annexe A

Aperçu du régime incitatif à long terme de Stantec

Actions dont l'émission est autorisée aux termes du régime

Le régime incitatif à long terme de Stantec (RILT de Stantec) autorise l'octroi d'un nombre maximal de 8 550 728 actions ordinaires de la Société (représentant 7,5 % de ses actions émises et en circulation en date du 15 mars 2024) aux employés de Stantec et de ses filiales aux termes du régime.

Les actions ordinaires émises en vue de régler les attributions aux termes du RILT de Stantec peuvent être des actions autorisées, mais non émises; des actions qui ont été acquises par une fiducie ou pour le compte d'une fiducie constituée par la Société ou une filiale et qui sont détenues à des fins de remise future; ou des actions acquises sur remise d'une somme en espèces à un courtier en vue d'acquérir des actions au nom du titulaire d'une attribution.

Le RILT de Stantec comporte un certain nombre de restrictions relativement à l'émission d'attributions aux participants, y compris les suivantes :

- Un nombre maximal global de 1 000 000 d'actions (représentant 0,88 % de nos actions émises et en circulation en date du 15 mars 2024) peuvent faire l'objet d'unités d'actions liées au rendement ou d'unités d'actions incessibles;
- La somme globale en dollars des espèces et de la juste valeur marchande (au moment de l'émission de l'attribution applicable) d'actions qui peuvent faire l'objet des attributions prévues au paragraphe 162(m) de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis qui sont octroyées au cours d'une année civile à un résident américain ne doit pas dépasser 4 000 000 \$ US au cours d'une année civile;
- Le nombre d'actions pouvant être émises à des initiés – de façon globale, à quelque moment que ce soit et aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de la Société – ne doit pas excéder 10 % des actions émises et en circulation de la Société;
- Le nombre d'actions émises à des initiés – de façon globale, à quelque moment que ce soit et au cours d'une période d'un an, aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de la Société – ne doit pas excéder 10 % des actions émises et en circulation de la Société

Si des attributions en cours octroyées aux termes du RILT de Stantec expirent, sont annulées, sont réglées en espèces ou prennent fin pour quelque raison que ce soit sans avoir été exercées ou réglées, les actions attribuées à celles-ci pourront servir à d'autres attributions. En outre, au moment du règlement d'un droit à la plus-value des actions en actions, les actions (visées par le droit à la plus-value des actions) en excédent du nombre d'actions émises (en règlement du droit à la plus-value des actions) pourront encore servir aux attributions faites aux termes du RILT de Stantec.

Administration du régime

Le RILT de Stantec est administré par le comité de gouvernance et de rémunération. Chacun des membres du comité doit être un administrateur externe (au sens donné au terme *non-employee director* dans la règle 16b-3 de la Securities and Exchange Commission). Le comité établit qui reçoit les attributions, le moment où elles sont faites, le nombre d'actions faisant l'objet de chaque attribution, les modalités de chaque attribution et le traitement des attributions faites à une personne qui est en congé autorisé. À sa discrétion, mais sous réserve des lois applicables, le comité peut déléguer à une ou à plusieurs personnes des fonctions administratives ou la prise de décisions peu importantes aux termes du RILT de Stantec, à la condition que de telles décisions n'aient aucun lien avec les membres de la haute direction de la Société.

Modifications apportées au régime

De façon générale, la Société peut modifier, suspendre ou abolir le RILT de Stantec et modifier, suspendre ou annuler quelque attribution en cours que ce soit qui a été faite aux termes de celui-ci, en totalité ou en partie, à quelque moment que ce soit; toutefois, les modifications importantes au RILT de Stantec doivent être approuvées au préalable par les actionnaires de la Société. Les modifications qui peuvent être apportées sans l'approbation des actionnaires comprennent, par exemple, les suivants :

- Les modifications nécessaires pour s'assurer que le régime demeure conforme aux lois, aux règlements, aux exigences, aux règles ou aux politiques applicables de quelque autorité gouvernementale ou bourse que ce soit;
- Les modifications d'ordre administratif;
- La modification des dispositions d'acquisition du RILT de Stantec ou de toute attribution;
- La modification des dispositions de résiliation de quelque attribution que ce soit qui ne comporte pas un prolongement au-delà de la date d'expiration initiale de l'attribution en question;
- L'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement payable en titres si la caractéristique prévoit la pleine déduction du nombre de titres sous-jacents de la réserve d'actions du RILT de Stantec;
- L'ajout d'une forme d'aide financière et la modification d'une disposition d'aide financière qui est adoptée;
- La modification du processus par lequel le titulaire d'une attribution qui souhaite exercer une attribution peut le faire.

Aucune modification du RILT de Stantec qui nécessite l'approbation des actionnaires en vertu des lois applicables ou des exigences réglementaires ne prendra effet avant que l'approbation ne soit obtenue. Les modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires comprennent, par exemple, les suivantes :

- L'augmentation du nombre maximal d'actions qui peuvent faire l'objet d'attributions aux termes du RILT de Stantec;
- Un rajustement (autrement que dans le cadre d'un dividende en actions, d'une restructuration du capital ou d'une autre opération dans le cadre de laquelle un rajustement est permis ou requis par le RILT de Stantec) ou une modification qui réduit ou aurait pour effet de réduire le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions ou d'un droit à la plus-value des actions déjà octroyé aux termes du RILT de Stantec de quelque manière que ce soit;
- Une augmentation des limites expresses énoncées dans le RILT de Stantec relativement aux attributions qui peuvent être faites à un participant admissible;
- La prolongation de la durée d'une option d'achat d'actions ou d'un droit à la plus-value des actions en circulation au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf si cela est permis par le RILT de Stantec;
- L'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement payable en titres si cette caractéristique ne prévoit pas la pleine déduction du nombre de titres sous-jacents de la réserve d'actions du RILT de Stantec;
- Une modification qui aurait pour effet de permettre que des options d'achat d'actions octroyées aux termes du régime soient transférables ou cessibles à des fins autres que le règlement normal d'une succession;
- Un changement apporté aux personnes admissibles à recevoir des attributions aux termes du RILT de Stantec;
- Toute autre modification du RILT de Stantec qui n'est pas 1) une modification apportée dans le but de s'assurer que le régime demeure conforme aux lois ou aux règlements applicables ou 2) une modification de nature administrative.

De même, aucune modification d'une attribution en cours aux termes du RILT de Stantec qui porterait atteinte de façon importante aux droits du titulaire ne peut être apportée sans le consentement du titulaire, à moins que la modification n'ait pour but de s'assurer que le régime demeure conforme aux lois ou aux règlements applicables.

Rajustements des attributions

Le comité établit les rajustements appropriés, le cas échéant, à apporter aux attributions en cours et aux actions pouvant servir à des attributions futures dans le cadre d'une augmentation ou d'une diminution du nombre d'actions ou d'un changement (y compris un changement de valeur dans le cas d'une scission, d'un dividende ou d'une autre distribution sur les actions) dans les actions ou l'échange d'actions contre un nombre ou un type différent d'actions ou d'autres titres de la Société ou d'une autre société en raison d'un reclassement, d'une restructuration du capital, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un autre changement dans la structure du capital, comme il est expliqué plus amplement dans le RILT de Stantec.

De tels rajustements peuvent être apportés à l'un ou l'autre des éléments suivants :

- Le nombre maximal et la catégorie d'actions ou d'autres titres à l'égard desquels des attributions peuvent être faites;
- Le nombre maximal et la catégorie d'actions ou d'autres titres à l'égard desquels des attributions peuvent être faites à un titulaire admissible au cours d'une année civile;
- Le nombre et la catégorie d'actions ou d'autres titres qui font l'objet d'attributions en cours faites aux termes du RILT de Stantec et le prix d'exercice de ces attributions, s'il y a lieu;
- Les objectifs de rendement.

Éléments pouvant servir aux attributions faites dans le cadre du régime

Résumé des éléments disponibles

Aux termes du RILT de Stantec, la Société peut émettre cinq types de titres, qui sont décrits brièvement dans le tableau ci-dessous :

Nom	Description
Options	Permettent au titulaire d'acheter des actions ordinaires de Stantec dans le futur à un prix qui est fixé à la date de l'octroi. Le prix de l'option ne peut être inférieur à 100 % de la juste valeur marchande des actions à la date de l'octroi. L'option est assujettie à des restrictions en matière d'acquisition qui sont fixées par la Société au moment de l'octroi et à une date d'expiration.
Droits à la plus-value d'actions (DPVA)	Les DPVA octroyés aux termes du RILT de Stantec sont octroyés seuls ou assortis d'une option. Un DPVA donne au titulaire le droit de recevoir une somme correspondant à la plus-value des actions ordinaires de la Société pendant sa durée. S'il est assorti d'une option, le DPVA vise les mêmes actions que l'option et est assujetti aux mêmes modalités. Le titulaire peut choisir 1) d'exercer l'option et de recevoir l'action sous-jacente, ce qui entraîne l'annulation du DPVA, ou 2) de remettre l'option à la Société à des fins d'annulation et de recevoir plutôt la valeur du DPVA au moment de l'exercice. Si un DPVA est octroyé sans option, il donne au titulaire le droit de recevoir une somme correspondant à la totalité ou à une partie de l'augmentation de la valeur des actions.
Droits à des équivalents de dividendes	Donnent au titulaire le droit de recevoir la totalité ou une partie des dividendes en espèces qui sont ou seraient payables sur les actions de la Société. Un droit à des équivalents de dividendes est octroyé avec un autre élément pouvant être attribué aux termes du RILT, sauf une option.
Unités d'actions incessibles (UAI)	Une UAI est une unité d'action théorique ou fictive qui donne au titulaire le droit de recevoir un paiement correspondant à la juste valeur marchande de l'UAI une fois qu'il remplit les critères d'acquisition applicables. (La juste valeur marchande d'une UAI correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions ordinaires de la Société à la TSX immédiatement avant la date de règlement applicable.)
Unités d'actions liées au rendement (UAR)	Une UAR est une unité d'action théorique ou fictive qui, une fois que le titulaire remplit les critères d'acquisition applicables, lui donne le droit de recevoir un paiement égal 1) au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions ordinaires de la Société à la TSX immédiatement avant la date de règlement applicable ou 2) au pourcentage du CMPV des actions à la date applicable, selon l'atteinte d'objectifs de rendement, lequel pourcentage peut aller de 0 % à 200 % de la valeur.

Aux fins du RILT de Stantec, la « juste valeur marchande » des actions ordinaires à une date pertinente donnée désigne le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX le jour de bourse précédant cette date.

Les attributions faites aux termes du RILT de Stantec sont, de façon générale, incessibles et, dans le cas d'options et de DPVA, peuvent être exercées uniquement par le titulaire de son vivant. Toutefois, dans le cas d'options ou d'un DPVA connexe, le représentant personnel ou la succession du titulaire peut exercer les options ou le DPVA au nom du titulaire.

Objectifs de rendement

Aux termes du RILT de Stantec, le comité a le pouvoir discrétionnaire d'appliquer des objectifs de rendement aux options, aux UAI et aux UAR. Les objectifs de rendement peuvent être exprimés comme suit :

- Bénéfice par action, bénéfice (qui peut être exprimé comme étant le bénéfice avant certains éléments stipulés), rendement de l'actif, rendement du capital investi, produits d'exploitation, bénéfice d'exploitation,

bénéfice net, rentrées de fonds, rendement total pour les actionnaires, mesures relatives à l'exploitation (comme le roulement de personnel volontaire, la santé et la sécurité, la gestion de la qualité, la réalisation des objectifs de croissance, la satisfaction de la clientèle et la satisfaction des employés), ou une combinaison de ces éléments;

- Sauf pour ce qui est des attributions aux termes du paragraphe 162(m), toute autre mesure approuvée par le comité.

Les objectifs de rendement peuvent avoir trait au rendement de la Société, de l'une ou l'autre de ses filiales, de ses unités d'exploitation, aux mesures de rendement individuel applicables à un ou à plusieurs titulaires, ou à une combinaison de ces éléments.

Les objectifs de rendement peuvent être absolus ou relatifs (c'est-à-dire relatifs aux résultats antérieurs de la Société ou au rendement d'une ou de plusieurs entités ou d'un ou de plusieurs indices externes) et peuvent être exprimés en fonction de la progression selon une échelle déterminée. Le comité a le pouvoir de modifier les objectifs de rendement après qu'ils aient été établis et dans la mesure qu'il juge appropriée pour tenir compte de l'incidence de certaines opérations effectuées par la Société (comme un fractionnement d'actions ou le versement de dividendes en actions), de frais spéciaux, des modifications des lois en matière comptable ou fiscale ou d'autres événements ou circonstances extraordinaires, non récurrents ou spéciaux. Toutefois, aucune de ces modifications ne sera permise si elle devait faire en sorte qu'une attribution aux termes du paragraphe 162(m) ne soit pas déductible en vertu des dispositions de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis.

Détails de chaque type d'attribution

Le texte qui suit donne une description plus détaillée des types d'attributions qui peuvent être faites aux termes du RILT de Stantec.

Options

Le RILT de Stantec prévoit des options d'achat d'actions incitatives, au sens donné au terme *incentive stock options* à l'article 424 de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, et des options d'achat d'actions non admissibles, au sens qui y est donné au terme *non-qualified stock options*. Le prix d'achat de toutes les actions ordinaires visées par chaque option ne peut être inférieur à 100 % de la juste valeur marchande des actions à la date de l'octroi. Dans le cas d'une option d'achat d'actions incitative octroyée à une personne qui, à la date de l'octroi, est propriétaire d'actions comportant plus de 10 % du total des droits de vote de la Société, le prix d'exercice par option doit correspondre à au moins 110 % de la juste valeur marchande des options à la date de l'octroi et l'option d'achat d'actions incitative ne pourra plus être exercée après le cinquième anniversaire de la date de l'octroi.

Le prix d'achat des actions ordinaires visées par une option doit être réglé en totalité au moment de l'exercice de l'option sous forme d'espèces, par chèque personnel ou certifié, par mandat bancaire ou par la remise d'autres biens jugés acceptables par le comité. Le comité a le pouvoir discrétionnaire d'établir une procédure d'exercice sans décaissement des options.

Le comité établit la durée d'une option, jusqu'à concurrence de dix ans (sous réserve des limites indiquées ci-dessus), de même que les conditions d'acquisition au titulaire applicables à l'option, qui peuvent comprendre l'atteinte d'objectifs de rendement. Le comité peut, à quelque moment que ce soit, devancer le moment où une option peut être exercée. Il peut également prolonger la période d'exercice de l'option, mais ne peut le faire au-delà de la première des deux dates suivantes : 1) la date la plus éloignée à laquelle l'option aurait pu expirer selon ses modalités initiales ou 2) la date du dixième anniversaire de la date de l'octroi de l'option.

Droits à la plus-value des actions

Aux termes du RILT de Stantec, les droits à la plus-value des actions (DPVA) sont octroyés soit seuls, soit assortis d'une option. Un DPVA assorti d'une option prend généralement fin au moment de l'expiration, de la déchéance ou de l'exercice de l'option connexe et ne peut être exercé que dans la mesure où l'option peut être exercée. Lorsque le DPVA est exercé, l'option connexe est annulée jusqu'à concurrence du nombre d'actions contre lesquelles le DPVA a été exercé. Lorsque l'option est exercée, le DPVA connexe est annulé jusqu'à concurrence du nombre d'actions contre lesquelles l'option a été exercée. Si un DPVA est octroyé sans option, il donne au titulaire le droit de recevoir une somme correspondant à la totalité ou à une partie de l'augmentation de la valeur des actions.

Lorsque le DPVA est exercé, le titulaire reçoit une somme correspondant au produit obtenu en multipliant l'excédent de la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'exercice du DPVA par rapport au prix de l'option par le nombre d'actions contre lesquelles le DPVA est exercé. Au moment de l'octroi, le comité établit la forme du paiement, qui peut être réglé en actions, en espèces ou en une combinaison d'actions et d'espèces.

Droits à des équivalents de dividendes

Les droits à des équivalents de dividendes sont octroyés dans le cadre d'une autre attribution, comme une attribution d'UAR ou d'UAI. Les titulaires de droits à des équivalents de dividendes ont le droit de recevoir certaines sommes, en un seul ou plusieurs versements, comme l'aura établi le comité, qui correspondent à la totalité ou à une partie des dividendes en espèces payables sur les actions ordinaires de la Société. Les sommes payables peuvent être versées au moment de l'attribution ou le versement peut être différé jusqu'à l'extinction des restrictions applicables au droit au paiement d'équivalents de dividendes ou à l'attribution à laquelle le droit à des équivalents de dividendes se rapporte.

Les paiements peuvent être effectués en espèces, en actions ordinaires ou en une combinaison de ces éléments. Si le versement des sommes payables est différé, le comité décidera si les sommes dont le paiement est différé doivent être détenues en espèces, réinvesties dans des actions ou réputées théoriquement avoir été réinvesties dans des actions. Si les sommes dont le versement est différé doivent être détenues en espèces, le comité pourra décider si des intérêts seront crédités sur les sommes en question. Nonobstant ce qui précède, pour ce qui est d'un droit à des équivalents de dividendes octroyé dans le cadre d'un DPVA qui est assujéti à l'article 409A de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, les sommes payables à l'égard de ce droit à des équivalents de dividendes ne peuvent être tributaires de l'exercice du DPVA ou être payables au moment de cet exercice et doivent être traitées de manière à ce que le DPVA ne soit pas considéré comme prévoyant une rémunération différée.

Unités d'actions incessibles

Les unités d'actions incessibles (UAI) représentent le droit du titulaire de recevoir, au moment où l'unité lui devient acquise, une somme correspondant au CMPV des actions à la date de l'octroi des UAI, à la date d'acquisition ou à quelque autre date que ce soit que le comité aura établie au moment de l'octroi des UAI. L'attribution d'une UAI peut être assujéti aux conditions établies par le comité dans le cadre de l'attribution, y compris l'atteinte d'objectifs de rendement. Sauf indication contraire dans la convention relative aux attributions, toutes les UAI octroyées seront assorties de droits à des équivalents de dividendes.

Le comité peut prévoir que le règlement des UAI se fera en espèces ou en actions (à la juste valeur marchande) ou en une combinaison d'espèces et d'actions. Le comité peut, au moment de l'octroi d'une UAI, limiter la somme payable à l'égard de chaque UAI.

Unités d'actions liées au rendement

Les unités d'actions liées au rendement (UAR) sont semblables aux UAI et sont assujéties aux conditions établies par le comité dans le cadre de l'attribution, y compris l'atteinte d'objectifs de rendement. Les UAR sont libellées en actions et, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement précis pendant le cycle de rendement, chaque UAR représente le droit au paiement 1) du CMPV de l'action à la date à laquelle l'UAR a été octroyée ou est devenue acquise au titulaire ou à toute autre date indiquée par le comité ou 2) d'un pourcentage de cette juste valeur marchande allant de 0 % à 200 %, selon la mesure dans laquelle les objectifs de rendement ont été atteints. La valeur maximale du paiement ne dépassera en aucun cas 200 % de la juste valeur marchande de l'action à la date applicable.

Sauf indication contraire dans la convention relative aux attributions, toutes les UAR octroyées seront assorties de droits à des équivalents de dividendes. Le comité peut prévoir que le règlement des UAR sera fait en espèces ou en actions (à la juste valeur marchande) ou en une combinaison de ces éléments. Le comité peut, au moment de l'octroi d'une UAR, limiter la somme payable à l'égard de chaque UAR.

Incidence de la cessation d'emploi sur les attributions

Le RILT de Stantec comporte des dispositions régissant le traitement des attributions en cas de cessation d'emploi du titulaire. Ces dispositions s'appliquent à moins d'indication contraire dans la convention relative aux attributions applicable ou sauf si le comité en décide autrement à quelque moment que ce soit avant ou après la cessation d'emploi, avec le consentement du titulaire.

De façon générale, si l'emploi du titulaire prend fin pour quelque raison que ce soit autre que celles qui sont décrites ci-après, toutes les attributions qu'il détient seront frappées de déchéance immédiatement, sauf pour ce qui est des options ou des DPVA qui lui sont acquis et qui peuvent être exercés, lesquels pourront être exercés pendant la période de 90 jours suivant la date de la cessation d'emploi. Si le titulaire décède pendant cette période de 90 jours, sa succession pourra exercer ces options ou ces DPVA jusqu'au premier anniversaire de la date de la cessation d'emploi (mais en aucun cas au-delà de la durée maximale de l'option ou du DPVA).

Les exceptions au traitement des attributions décrit ci-dessus en cas de cessation d'emploi sont présentées ci-après. Certaines autres exceptions peuvent également être stipulées dans la convention relative aux attributions.

Traitement au décès

- **Options et DPVA** – Les options et les DPVA peuvent être exercés immédiatement en date de la cessation d'emploi et la succession du titulaire peut exercer les options et les DPVA pendant la période d'un an suivant la date de la cessation d'emploi (mais en aucun cas au-delà de la durée maximale de l'option ou du DPVA).
- **UAI dont les droits ne sont pas acquis** – Les UAI qui ne constituent pas des attributions liées au rendement deviennent acquises immédiatement au titulaire à la date de la cessation d'emploi et sont réglées conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable.
- **Attributions liées au rendement en cours** – Ces attributions demeurent en cours et deviennent acquises au titulaire immédiatement comme si la cible de 100 % de tous les objectifs de rendement applicables avait été atteinte et sont réglées à la date à laquelle l'attribution liée au rendement aurait été réglée si le titulaire était demeuré au service de la Société.

Traitement en cas d'invalidité

- **Options et DPVA** – Les options et les DPVA demeurent en circulation et les options et les DPVA dont les droits ne sont pas acquis continuent de devenir acquis à leur titulaire conformément au calendrier d'acquisition applicable; le titulaire ou son représentant personnel peut exercer les options et les DPVA au moment où ceux-ci peuvent l'être avant l'expiration de la durée maximale de l'attribution.
- **UAI dont les droits ne sont pas acquis** – Les UAI qui ne constituent pas des attributions liées au rendement deviennent acquises immédiatement au titulaire à la date de la cessation d'emploi et sont réglées conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable.
- **Attributions liées au rendement en cours** – Ces attributions demeurent en cours et sont réglées en fonction de la mesure dans laquelle les objectifs de rendement applicables sont atteints à la date à laquelle l'attribution aurait été réglée si le titulaire était demeuré au service de la Société.

Traitement en cas de départ à la retraite

Un « départ à la retraite » désigne, au sens du RILT de Stantec, la cessation d'emploi du titulaire qui a atteint l'âge de 60 ans et qui compte au moins dix ans de service auprès de la Société, dont la raison n'est pas le décès, l'invalidité, une cessation d'emploi pour motif valable, une démission ou une cessation d'emploi sans motif valable, sauf si le titulaire et la Société conviennent mutuellement qu'une telle cessation d'emploi est considérée comme un départ à la retraite.

- **Options et DPVA** – Les options et les DPVA demeurent en circulation et les options et les DPVA dont les droits ne sont pas acquis continuent de devenir acquis à leur titulaire conformément au calendrier d'acquisition applicable; le titulaire peut exercer les options et les DPVA au moment où ceux-ci peuvent l'être avant l'expiration de la durée maximale de l'attribution.
- **UAI dont les droits ne sont pas acquis** – Les UAI qui ne constituent pas des attributions liées au rendement demeurent en circulation et continuent de devenir acquises à leur titulaire conformément au calendrier d'acquisition applicable et sont réglées conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable.

- **Attributions liées au rendement en cours** – Ces attributions demeurent en cours et sont réglées en fonction de la mesure dans laquelle les objectifs de rendement applicables sont atteints à la date à laquelle l'attribution aurait été réglée si le titulaire était demeuré au service de la Société.

Traitement en cas de cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle (assorti de deux événements déclencheurs)

Si, dans un délai de 12 mois suivant la survenance d'un changement de contrôle de la Société, le titulaire est congédié par la Société sans motif valable ou démissionne pour une raison valable, ses attributions en cours seront traitées comme suit :

- **Options et DPVA** – Les options et les DPVA pourront être exercés immédiatement à la date de la cessation d'emploi.
- **UAI dont les droits ne sont pas acquis** – Les UAI deviendront immédiatement acquises à leur titulaire à la date de la cessation d'emploi et seront réglées de la façon décrite dans la convention relative aux attributions applicable.
- **Attributions liées au rendement en cours** – Ces attributions deviendront acquises immédiatement à leur titulaire selon le niveau d'atteinte des objectifs de rendement à la date de la cessation d'emploi et le titulaire recevra une somme en espèces à l'égard de toutes ces attributions liées au rendement dans les 60 jours suivant la date de la cessation d'emploi.

Incidence de certaines opérations

Si la Société participe à une liquidation, à une dissolution, à une fusion ou à un regroupement, ou si la totalité de ses actions émises et en circulation sont achetées par quiconque (sauf si une telle acquisition est une opération qui ne permet pas à l'acquéreur de prendre le contrôle de la Société) (une « opération »), les attributions en cours seront traitées de la façon prévue dans la convention conclue dans le cadre de l'opération ou, si une telle convention ne prévoit pas comment les attributions seront traitées, les titulaires auront le droit de recevoir la même contrepartie que chaque porteur d'une de nos actions ordinaires a le droit de recevoir dans le cadre de l'opération à l'égard d'une action ordinaire. Toutefois, la contrepartie demeurera assujettie aux conditions, aux restrictions et aux critères de rendement qui s'appliquaient aux attributions avant que l'opération n'ait lieu.

Si un changement de contrôle constitue une opération (comme il est décrit ci-dessus) et que les attributions en cours ne sont pas prises en charge, substituées ou autrement traitées dans la convention relative à l'opération applicable (comme il est décrit ci-dessus), les attributions en cours du titulaire seront alors traitées comme suit lorsqu'un changement de contrôle survient :

- **Options et DPVA** – Les options et les DPVA pourront être exercés immédiatement.
- **UAI dont les droits ne sont pas acquis** – Les droits deviendront entièrement acquis à leur titulaire et les UAI seront réglées conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable.
- **Attributions liées au rendement en cours** – Ces attributions deviendront acquises immédiatement à leur titulaire selon le niveau d'atteinte des objectifs de rendement à la date du changement de contrôle et le titulaire recevra une somme en espèces à l'égard de toutes ces attributions liées au rendement dans les 60 jours suivant la date du changement de contrôle.

Modalités supplémentaires du régime

Le texte qui suit présente un sommaire de certaines modalités supplémentaires énoncées dans le RILT de Stantec.

Écarts de conduite

Si un titulaire a utilisé des renseignements confidentiels ou des secrets commerciaux de la Société à son profit ou les a divulgués à des personnes non autorisées ou s'il a effectué des opérations illicites sur les titres de la Société ou d'une autre société sur la foi de renseignements qu'il a obtenus dans le cadre de son emploi auprès de la Société, il perdra tous ses droits sur les attributions en cours, le cas échéant, qui lui ont été faites aux termes du RILT de Stantec et les attributions en cours prendront fin automatiquement, à moins que le comité n'en décide autrement.

Politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction

Toutes les attributions faites aux termes du RILT de Stantec et le produit qui en découle sont assujettis à la politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction de la Société qui a été adoptée par le conseil d'administration ou à toute autre convention ou entente conclue entre le titulaire et la Société.

Impôts et taxes et administrations multiples

La Société a le droit d'effectuer toutes les retenues d'impôt applicables relativement aux sommes en espèces ou aux actions que le titulaire a reçues dans le cadre d'une attribution faite aux termes du RILT de Stantec. Les titulaires peuvent être assujettis à l'impôt en vertu de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, des lois du Canada et des lois d'autres territoires, selon le cas. Sans modifier le RILT de Stantec, le comité peut octroyer, régler ou administrer des attributions selon des modalités différentes de celles qui sont prévues dans le RILT de Stantec s'il juge que cela est nécessaire ou souhaitable pour réaliser l'objet du RILT de Stantec, sous réserve des lois applicables.



**Siège social**

300-10220 103 Avenue NW
Edmonton (Alberta)
T5J 0K4 Canada
Tél. : 780-917-7000
Télec. : 780-917-7330
ir@stantec.com

Inscriptions boursières

Les actions de Stantec sont
inscrites à la Bourse de Toronto
et à la Bourse de New York sous
le symbole STN.

SUR LA COUVERTURE

Aménagement des bureaux de QBE
Sydney (Nouvelle-Galles du Sud), Australie